

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES
ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE
ET DE L'ARTISANAT

COMITE DE PILOTAGE
CELLULE OPERATIONNELLE

**STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DES PETITES
ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE
SOCIALE ET DE L'ARTISANAT**

DOCUMENT 2 & 3 : *Stratégie du secteur et Plan d'Actions Prioritaires*

Novembre 2009

Facilitateur : LEAS & CONSULTANTS - International

Tel/Fax : 33 60 40 11/33 40 40 97 (Douala)

SOMMAIRE

LISTE DES ABREVIATIONS ET DES ACRONYMES	4
I. APPROCHE ET DEMARCHE METHODOLOGIQUE	11
I.1. FORMULATION DES OBJECTIFS ET DETERMINATION DES AXES STRATEGIQUES	11
I.2. PRESENTATION DES ETAPES DE L'ANALYSE STRATEGIQUE	12
II- FORMULATION DES CHOIX STRATEGIQUES	14
II.1. VISION ET STRATEGIE NATIONALES DE DEVELOPPEMENT A MOYEN ET LONG TERMES.....	14
II.1.1. <i>Vision nationale de développement</i>	14
II.1.2. <i>Vision de développement des Industries et Services</i>	15
II.1.3. <i>Stratégie nationale</i>	17
II.2. VISION DE DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE DES PMEESA	19
II.2.1. <i>Vision de développement stratégique des PME</i>	19
II.2.2. <i>Vision de développement stratégique spécifique des autres composantes</i>	21
II.2.2.1. <i>Vision de développement stratégique de la composante Economie Sociale</i>	21
II.2.2.2. <i>Vision de développement stratégique de la composante Artisanat</i>	22
II.2.2.3. <i>Vision de développement stratégique de la composante Secteur Informel</i>	22
II.3. OBJECTIFS ET STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DES PMEESA	23
II.3.1. <i>Objectifs et stratégies de développement des PME</i>	23
II.3.2. <i>Objectifs et stratégies de développement des autres composantes</i>	40
II.3.2.1. <i>Composante Economie sociale</i>	40
II.3.2.2. <i>Composante Artisanat</i>	46
II.3.2.3. <i>Composante Secteur Informel</i>	52
II.4. OBJECTIFS ET STRATEGIES DES VOLETS TRANSVERSAUX	58
II.4.1. <i>Approche générale et rôle spécifique des différents secteurs de l'économie</i>	58
II.4.2. <i>Secteur Rural</i>	59
II.4.2.1. <i>Modernisation de l'appareil de production</i>	59
II.4.2.2. <i>Promotion des débouchés nationaux, sous-régionaux et internationaux</i>	59
II.4.2.3. <i>Soutien prioritaire à l'entreprenariat des femmes et des jeunes ruraux</i>	59
II.4.2.4. <i>Développement durable des productions agricoles, animales, halieutiques, fauniques et forestières</i>	60
II.4.3. <i>Secteur des Infrastructures</i>	61
II.4.3.1. <i>Sous-composante Energie</i>	62
II.4.3.2. <i>Sous-composante Eau</i>	63
II.4.3.3. <i>Sous-composante TIC</i>	63
II.4.3.4. <i>Sous-composante Transport</i>	64
II.4.3.5. <i>Sous-composante Bâtiments</i>	66
II.4.3.6. <i>Sous-composante Aménagement urbain</i>	67
II.4.4. <i>Secteur Education</i>	67
II.4.5. <i>Secteur Santé</i>	68
II.4.6. <i>Secteur Social et Gouvernance</i>	68
II.4.6.1. <i>Secteur Social</i>	68
II.4.6.2. <i>Secteur de la gouvernance</i>	70

III. PLANS D' ACTIONS PRIORITAIRES DE DEVELOPPEMENT DES PMEESA.....	73
III.1. PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES DES PME	74
III.1.1. <i>Description des programmes et projets des PME</i>	74
III.1.2. <i>Plans d'actions prioritaires des PME</i>	91
III.2. PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES DES AUTRES COMPOSANTES	102
III.2.1. <i>Plan d'actions prioritaires de la composante Economie Sociale</i>	102
III.2.1.1. <i>Description des programmes et projets de l' Economie Sociale</i>	102
III.2.1.2. <i>Plan d'actions prioritaires de l' Economie Sociale</i>	118
III.2.2. <i>Plan d'actions prioritaires de la composante Artisanat</i>	122
III.2.2.1. <i>Description des programmes et projets de l' Artisanat</i>	122
III.2.2.2. <i>Plan d'actions prioritaires de l' Artisanat</i>	132
III.2.3. <i>Plan d'actions prioritaires de la composante Secteur Informel</i>	137
III.2.3.1. <i>Description des programmes et projets du Secteur Informel</i>	137
III.2.3.2. <i>Plan d'actions prioritaires du Secteur Informel</i>	144
III.3. COUT DE LA STRATEGIE POUR LES 5 PREMIERES ANNEES	147
III.3.1. <i>Coût de la composante PME</i>	147
III.3.2. <i>Coût de la composante Economie Sociale</i>	147
III.3.3. <i>Coût de la composante Artisanat</i>	148
III.3.4. <i>Coût de la composante Secteur Informel</i>	148
III.3.5. <i>Coût par composante</i>	148
III.3.6. <i>Coût par source de financement et par année</i>	149
IV. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI/EVALUATION DE LA STRATEGIE.....	150
IV.1. PRINCIPES DIRECTEURS DU CADRE INSTITUTIONNEL DE PILOTAGE DE LA STRATEGIE	151
IV.2. DISPOSITIF DE PILOTAGE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DES PMEESA	151
IV.3. DISPOSITIF DE PILOTAGE DU SUIVI-EVALUATION DE LA STRATEGIE DES PMEESA	154
CONCLUSION.....	155
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	156

LISTE DES ABREVIATIONS ET DES ACRONYMES

4P	Programme Prioritaire de Promotion des PME
ACEP	Agence de Crédit pour l'Entreprise Privée
ACP	Afrique Caraïbe Pacifique
AFRISTAT	Observatoire Economique et Statistique de l'Afrique Subsaharienne
AGOA	African Growth Opportunity Act
ANIF	Agence Nationale d'Investigations Financières
APE	Accords de Partenariat Economique
API	Agence de Promotion des Investissements
BAD	Banque Africaine de Développement
BCD	Banque Camerounaise de Développement
BDEAC	Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BICEC	Banque Internationale pour l'Epargne et le Crédit au Cameroun
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CAPME	Centre d'Assistance aux Petites et Moyennes Entreprises
CBF	Cameroun Business Forum
CCIMA	Chambre de Commerce de l'Industrie des Mines et de l'Artisanat
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CFA	Communauté Financière Africaine
CFC	Crédit Foncier du Cameroun
CHAGRI	Chambre d'Agriculture
CIESP	Comite Interministériel Elargi au Secteur Privé
CIMENCAM	Cimenterie du Cameroun
CONAC	Commission Nationale Anti Corruption
DAG	Direction des Affaires Générales
DEPP	Division des Etudes, de la Prospective et du Partenariat
DESA	Direction de l'Economie Sociale et de l'Artisanat
DPP	Division des Programmes et Projets (MINEPAT)
DSCE	Document de Stratégie de Croissance et de l'Emploi
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DSX	Douala Stock Exchange
EESI	Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel au Cameroun
FENAP	Fédération Nationale des Associations des PME
FMI	Fonds Monétaire International
FOGAPE	Fonds de Garantie et d'Assistance aux Petites et Moyennes Entreprises
FONADER	Fonds National de Développement Rural
GIC	Groupement d'Intérêts Communs
GICAM	Groupement Inter Patronal du Cameroun
GIE	Groupement d'Intérêts Economiques
GUCE	Guichet Unique pour le Commerce Extérieur
ICA	Impôt sur le Chiffre d'Affaires
ICRAF	Centre International de Recherche en Agroforesterie
IDE	Investissements Directs Etrangers
IITA	International Institute for Tropical Agriculture
INS	Institut National de la Statistique

IRD	Institut de Recherche pour le Développement
IST	Infections Sexuellement Transmissibles
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINCOMMERCE	Ministère du Commerce
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINEPAT	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINEPIA	Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales
MINFI	Ministère des Finances
MINIMIDT	Ministère de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique
MINJEUN	Ministère de la Jeunesse
MINJUSTICE	Ministère de la Justice
MINPMEESA	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat
MINRESI	Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
MINTOUR	Ministère du Tourisme
MPPFCAM	Micro - Projets Productifs en Faveur des Femmes au Cameroun
MTN	Mobile Téléphone Network
MW	Mega Watts
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NPI	Nouveau Pays Industrialisé
NSERR	Nouvelle Stratégie d'Entretien des Routes Rurales
OAPI	Organisation Africaine pour la Propriété Industrielle
OES	Organisation de l'Economie Sociale
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONPC	Office National des Ports du Cameroun
PACD/PME	Programme d'Appui à la Création et au Développement des PME de Transformation et de Conservation des Produits Locaux de Consommation de Masse
PAJER-U	Projet d'Appui à la jeunesse Rurale et Urbaine
PAP	Plans d'Actions Prioritaires
PARFAR	Programme d'Amélioration du Revenu Familial Rural dans les provinces septentrionales.
PAS	Programmes d'Ajustement Structurel
PDSE	Programme de Développement Sectoriel de l'Energie
PIAASI	Projet Intégré d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel
PIB	Produit Intérieur Brut
PM	Premier Ministre
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMEA	Petites et Moyennes Entreprises Agricoles
PMEESA	Petites et Moyennes Entreprises, Economie Sociale et Artisanat
PMI	Petites et Moyennes Industries
PNB	Produit National Brut
PNDP	Programme National de Développement Participatif
PNG	Programme National de Gouvernance
PPTTE	Pays Pauvre Très Endetté

PRC	Présidence de la République du Cameroun
PREPAFEN	Projet de Réduction de la Pauvreté et des Actions en faveur des Femmes dans la province de l'Extrême Nord
PROPARCO	Promotion et Participation pour la Coopération économique
PRO-PME	Programme de renforcement de PME
PST	Programme Sectoriel des Transports
PTMR	Programme de Transport en Milieu Rural
R&D	Recherche et Développement
RE	Ressources internes
RT	Ressources externes
RDC	République Démocratique du Congo
S.A.	Société Anonyme
SARL	Société à Responsabilité Limitée
SEPO	Succès, Echecs, Potentialités et Obstacles
SFI	Société Financière Internationale
SGBC	Société Générale des Banques du Cameroun
SIC	Société Immobilière du Cameroun
SIGIPES	Système Informatique de Gestion Intégrée des Personnels de l'Etat et de la Solde
SIL	Société Internationale de Linguistique
SNI	Société Nationale d'Investissements
SOTUC	Société des Transports Urbains du Cameroun
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
TPE	Très Petites Entreprises
UE	Union Européenne
UPA	Unités de Production Artisanales
UPI	Unités de Production Informelles
VIH/SIDA	Virus d'Immuno Déficience Humaine/Syndrome d'Immuno Déficience Acquise

INTRODUCTION

À la faveur de l'accroissement des exportations agricoles et pétrolières, l'économie camerounaise a connu une période de forte croissance entre 1979 et 1986, avec une pointe de 10,1% en 1980.

Elle est entrée par la suite dans une phase de récession sans précédent de 1986 à 1993, avec, pour certaines années, des taux de croissance négatifs. C'est le cas de l'exercice 1992/1993 au cours duquel le PIB a enregistré une baisse de 3,3% par rapport à l'exercice précédent. Cette décélération de la croissance a été consécutive à la détérioration des termes de l'échange, ainsi qu'à l'effondrement des cours mondiaux du pétrole. Parallèlement, les recettes publiques ont connu une contraction substantielle pendant que l'endettement extérieur est passé de 38,5% du PIB en 1987 à 104,9% en 1994.

Face à cette situation, le Gouvernement camerounais, avec le concours du Fonds Monétaire International (FMI), va engager, dès 1987, une série de réformes structurelles incluant : la réduction du train de vie de l'Etat, la libéralisation du commerce, le désengagement progressif de l'Etat du secteur productif, et le recours à la privatisation.

Ces différentes mesures, ajoutées à la dévaluation de 50% du franc CFA intervenue en janvier 1994, ont favorisé le retour à la croissance à partir de l'exercice 1994/1995. Le PIB va dès lors croître de 4,5% en moyenne par an jusqu'en 2002.

Le retour à la croissance est cependant demeuré instable. De 2002 à 2003, le taux de croissance est passé de 4,5% à 4,03%, puis à 3,22% en 2006¹. Ces taux sont demeurés par ailleurs relativement faibles pour générer de la richesse, créer des emplois de manière à réduire significativement le chômage et donner les moyens à l'Etat pour investir dans les infrastructures et les secteurs sociaux à fort impact de réduction de la pauvreté.

Les simulations faites par le MINEPAT dans le cadre du DSRP, ainsi que celles la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire Internationale (FMI), montrent que pour réduire de moitié la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté à l'horizon 2015, conformément aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), l'économie camerounaise devrait réaliser des taux de croissance de l'ordre 7 à 8%.

L'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative Pays Pauvre Très Endetté (PPTE) en avril 2006 a offert au Cameroun un contexte favorable pour asseoir durablement la reprise économique. Il s'agit, pour le Gouvernement camerounais d'allouer convenablement les fonds issus de l'annulation de sa dette extérieure aux secteurs productifs à fort potentiel de croissance. C'est dans cette optique que le pays s'est engagé dans le processus de révision de son DSRP qui avait jusque-là privilégié les secteurs sociaux et les infrastructures de base.

Dans ce nouveau contexte, le Gouvernement camerounais a opté de faire du secteur privé en général et des PME en particulier le principal moteur de la croissance économique. Ce secteur est appelé à devenir l'instrument idoine pour la création des richesses et des emplois.

¹ Les statistiques fournies ici proviennent des comptes nationaux de l'INS (www.statistics-cameroon.org).

Toutefois, le secteur privé qui, avant la crise économique intervenue en 1986/87, était essentiellement dominé par les grandes entreprises industrielles et commerciales et par les PME dans une moindre mesure, connaît depuis des bouleversements liés à l'émergence d'une catégorie d'entreprises qui mettent à mal l'économie camerounaise.

Les entreprises classiques relevant de l'économie capitaliste (grandes entreprises, PME) ont ainsi cédé leur primauté et leur suprématie à celles de l'économie sociale et de l'économie informelle. Ces dernières fournissent actuellement près de 90% du total des emplois offerts dans le pays, bien qu'il s'agisse essentiellement d'emplois précaires et indécents.

Le Gouvernement s'emploie par conséquent à mettre en œuvre des actions visant à redynamiser le secteur privé afin de bâtir une économie prospère et compétitive. La création de trois ministères, le Commerce (MINCOMMERCE), l'Industrie et le Développement Technologique (MINIMIDT) ainsi que les PME, l'Economie Sociale et l'Artisanat (MINPMEESA) participe de cette volonté.

Face aux défis que doit relever le pays pour porter le taux de croissance de l'économie à un seuil de 7% à 8% susceptible lui permettre, non seulement de remplir les engagements relatifs à l'atteinte des OMD, mais aussi d'ambitionner de devenir un pays émergent à l'horizon 2035, un minimum de planification s'avère indispensable.

L'intervention du Gouvernement ne pourra être efficace que si elle s'inscrit dans un cadre d'orientation cohérent. C'est ainsi qu'une stratégie de développement des industries et des services a été élaborée.

La stratégie du MINPMEESA constitue, dans ce contexte, un cadre de planification, de référence et de mise en œuvre de programmes et projets à même d'apporter une contribution appréciable pour relever les défis sus évoqués. Le processus de son élaboration permettra, à la suite de la première phase consacrée à l'état des lieux et au diagnostic :

- de formuler des choix stratégiques relatifs à la détermination des objectifs, à la définition des axes stratégiques comportant l'ensemble des programmes et projets nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie ;
- d'élaborer le plan d'actions prioritaires ;
- d'élaborer les dispositifs de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de la stratégie.

Lancée en août 2007, le processus d'élaboration de la stratégie du sous-secteur des PMEESA, qui se déroule en conformité avec les dispositions du « *Guide Méthodologie de Planification Stratégique au Cameroun* », est à présent rendu à sa seconde phase.

La première phase du processus s'est achevée en juillet 2008. Consacrée à la délimitation, à la description et au diagnostic, elle a permis de mieux connaître le sous-secteur, de l'appréhender par rapport à ses fondements, ses caractéristiques, ainsi que par rapport aux différents acteurs qui y interviennent. Il s'est agi également de saisir le sous-secteur dans sa dimension historique par rapport à ses forces et atouts, à ses faiblesses et contraintes ainsi qu'aux attentes et menaces identifiés.

Conduite suivant la méthode participative, la première étape a débouché sur la production du document 1 : « Etat des lieux et diagnostic », lequel a fait l'objet d'un atelier de validation regroupant l'essentiel des acteurs et intervenants étatiques et non étatiques du sous-secteur.

La seconde phase porte sur la formulation des objectifs et des axes stratégiques, l'identification des programmes et projets nécessaires pour le développement harmonieux du sous-secteur, d'une part, ainsi que la définition des dispositifs de sa mise en œuvre et de sa surveillance continue, d'autre part.

Alors que la formulation des stratégies a consisté à apporter des solutions appropriées aux problèmes mis en exergue par le diagnostic, l'élaboration et la priorisation des programmes et projets permettront d'optimiser la réalisation du cadre des objectifs identifiés, par rapport aux contraintes financières, matérielles et humaines.

Quant aux dispositifs institutionnels de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la stratégie, on comprend que la simple existence des programmes et projets à mettre en œuvre commande leur mise en place.

L'ensemble des travaux engagés dans le cadre de la deuxième phase du processus a donné lieu à la production de deux documents :

- Le document 2 « **Stratégie du sous-secteur des PMEESA** », qui consigne les objectifs à atteindre, les axes stratégiques, ainsi que les programmes et projets à mettre en œuvre ;
- Le document 3 « **Plan d'Actions Prioritaires et dispositifs de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la stratégie du sous-secteur des PMEESA** ».

Par souci de cohérence et afin de rattacher les actions correspondantes aux orientations stratégiques formulées, l'option a été prise de réunir en seul document les travaux relatifs à la formulation des choix stratégiques (document 2) et ceux relatifs au Plan d'Actions Prioritaires et des dispositifs de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de la stratégie (document 3).

L'approche retenue pour la présente phase, a consisté à faire confectionner le premier draft par l'équipe des experts du facilitateur, le Cabinet LEAS & Consultants International, lesquels ont déposé leur rapport au cours de la deuxième décennie de Janvier 2009.

Un atelier de restitution et d'appropriation a ensuite été organisé à l'intention des membres de la Cellule Opérationnelle.

Cette rencontre a permis de relever un certain nombre de problèmes liés, notamment, à la structuration du document, de même qu'à la prise en compte de certains développements susceptibles d'en améliorer la compréhension.

Les principales articulations du document se présentent ainsi qu'il suit :

- L'approche et la démarche méthodologique constituent le premier chapitre ;
- Le deuxième chapitre aborde la formulation des choix stratégiques, après avoir décliné la vision globale de développement à moyen et long terme du pays, ainsi que celle de chacune des composantes ;
- Le Plan d'Actions prioritaires, déroulé également par composante, fait l'objet du troisième chapitre.
- Les dispositifs de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la stratégie sont traités au chapitre quatre.
- Le cinquième et dernier chapitre conclut le document 2&3 : « Stratégie du secteur et Plans d'Actions Prioritaires ».



I. APPROCHE ET DEMARCHE METHODOLOGIQUE

L'élaboration de la stratégie du MINPMEESA a été conduite en respectant les canons énoncés dans le « *Guide Méthodologique de Planification Stratégique au Cameroun* » publié par la Direction de la prospective et de la planification stratégique du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT).

Les grands principes qui guident la politique gouvernementale dans le sous-secteur des PMEESA sont contenus dans les orientations fixées par l'Etat, notamment les missions du MINPMEESA telles qu'elles ressortent du décret n°2005/090 du 29 Mars 2005 portant son organisation, ainsi que dans d'autres documents de référence nationale, notes et études variées.

I.1. Formulation des objectifs et détermination des axes stratégiques

La formulation des objectifs et la détermination des axes stratégiques devraient découler de l'analyse des problèmes tels qu'ils ressortent de l'arbre à problèmes. Le regroupement et la stratification des objectifs devraient permettre de dégager les stratégies d'intervention sur lesquelles se fondera le choix des axes stratégiques.

Le rapport diagnostic a permis de construire un arbre à problèmes qui a été complété par une analyse factuelle des différentes catégories de problèmes absents ou peu développés dans le diagnostic. La prise en compte de ces différentes catégories de problèmes a permis de définir des classes d'intervention homogènes sur lesquelles ont été fondés les axes stratégiques. Cette démarche est du reste, celle adoptée pour les travaux de formulation du « **Plan Directeur de développement des PME** » réalisés par le MINPMEESA avec l'appui de l'Agence Japonaise de Développement International (JICA).

Les classes de problèmes auxquels les PME dans leur globalité font face et qui ont permis de définir les orientations stratégiques, se présentent comme suit :

- a) **L'environnement général peu favorable au développement des PME dans leur globalité.** Il s'agit essentiellement du contexte législatif, réglementaire, institutionnel, administratif et organisationnel dans lequel se déploient aujourd'hui les PME. Cet environnement, bien qu'en évolution, reste très en deçà de ce qu'on devrait en attendre, particulièrement pour un pays qui a pris l'option de s'appuyer sur les PME pour atteindre son objectif de « devenir un pays émergent à l'horizon 25-30 ans ». En effet, le développement de la PME n'est pas légalement encadré. Bien qu'il existe, depuis l'année 2004, un département ministériel en charge de la PME, les activités de promotion du secteur restent largement disséminées dans les différents démembrements de l'administration, créant ainsi une impression de dispersion et de faible coordination, etc.
- b) **L'environnement spécifique non adapté à la fourniture des financements nécessaires au développement de la PME dans ses différentes composantes.** En effet, qu'il s'agisse des petites et moyennes entreprises modernes, des entreprises de l'Economie Sociale, des entreprises artisanales ou des entreprises du Secteur Informel, le constat et le discours sont les mêmes : la disponibilité et l'accès aux

moyens financiers nécessaires pour le développement de l'entreprise demeurent un problème.

Ceci tranche évidemment avec les pays ayant atteint le niveau de pays émergents, dans lesquels de véritables systèmes ont été développés pour assurer la fourniture des services financiers aux entreprises, dans leurs différentes spécialités. Ces systèmes disposent d'une large panoplie d'instruments de financement et d'accompagnement de l'entreprise ;

- c) **L'insuffisance des appuis spécifiques aux PME.** En effet, il est communément admis que les PME, du fait de leur taille, éprouvent des difficultés à affronter efficacement la concurrence instituée par les règles du marché. La plupart des pays qui ont vu leur secteur privé se développer, ont eu à faire face à cette situation et ont développé des instruments d'appuis aux petites et moyennes entreprises. Ceux-ci, tout en tenant compte de la nécessité de laisser fonctionner convenablement le marché, assurent la couverture des handicaps que subissent les PME afin de leur permettre de jouer pleinement leur rôle dans l'économie. Il s'agit de développer ces différents systèmes et instruments d'appuis et de les mettre au service de la PME camerounaise à tous les niveaux.

Compte tenu de ce qui vient d'être évoqué, la situation particulière du domaine des PMEESA, relevée au travers du diagnostic, a conduit à retenir les objectifs stratégiques qui correspondent aux voies et moyens possibles pour résoudre les principaux problèmes identifiés.

I.2. Présentation des étapes de l'analyse stratégique

Compte tenu de ce qui précède, l'analyse stratégique a été conduite en trois grandes étapes :

Etape 1 : Exploitation du rapport sur la « *Stratégie de développement des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat, Document 1 : Etat des lieux et Diagnostic* ».

Il s'agit ici de prendre en considération l'ensemble des potentialités et contraintes qui caractérisent le secteur des PME dans sa globalité, et surtout, d'intégrer les différentes composantes de ce sous-secteur sous une même bannière, afin de dresser, non pas plusieurs stratégies, mais une seule stratégie comprenant les spécificités des différentes autres composantes.

Etape 2 : Enrichissement des travaux du « Document 1 » précité, en prenant notamment en compte les rapports récemment élaborés, tels que :

- Le rapport de « l'Etude sur la formulation du Plan Directeur pour le développement des petites et moyennes entreprises en République du Cameroun - projet de Rapport final » (JICA, octobre 2008), et
- Le rapport des phases 2 et 3 de « la stratégie de développement du secteur Industrie et Services et Plan d'Actions » (MINEPAT, juillet 2008).

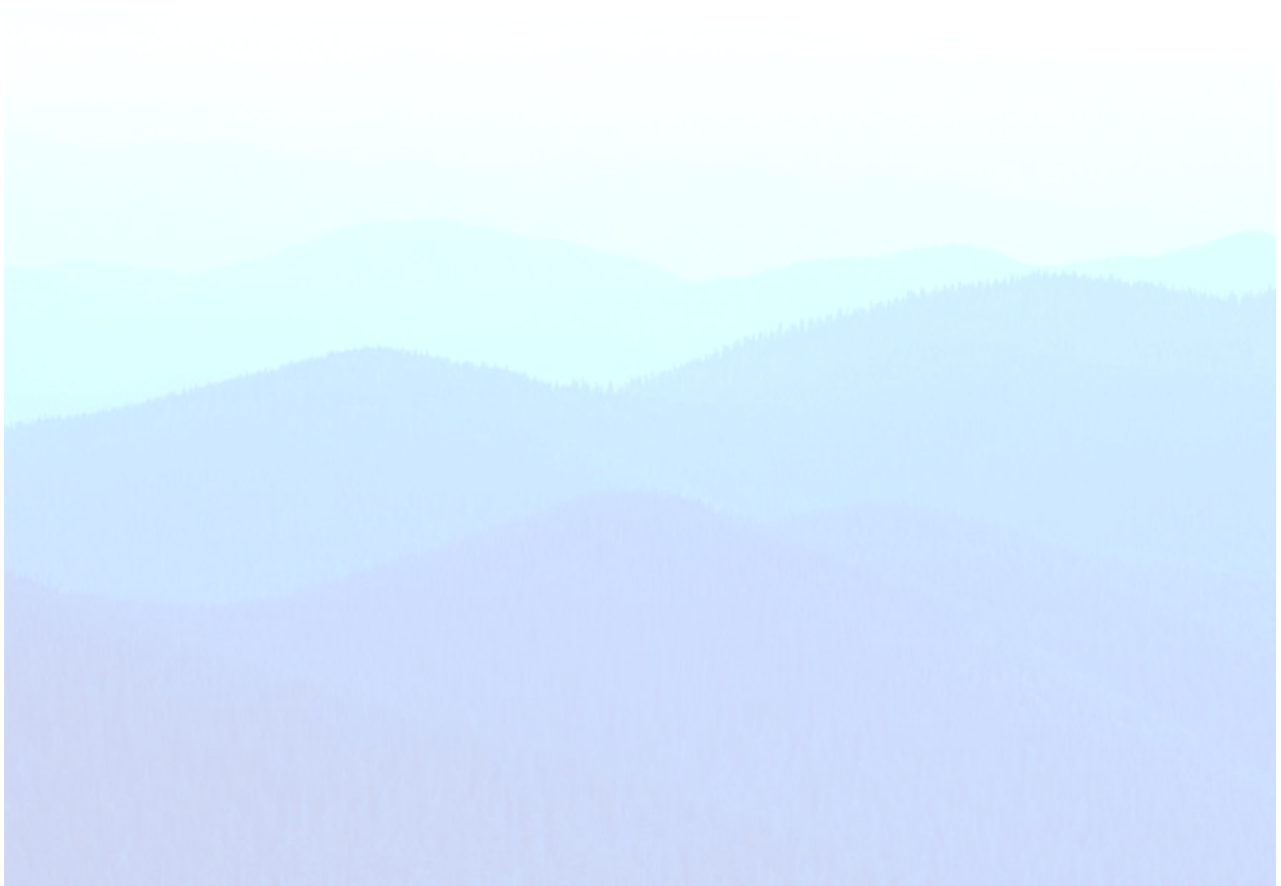
Cette étape a permis de formuler les stratégies intégrant la vision du concept de PME.

Etape 3 : Compilation des projets en vue de la confection du Plan d'Actions Prioritaires (PAP) et de la rédaction du rapport. La compilation des projets a pris en compte les projets inscrits dans les différents documents, en fonction de leur faisabilité, de même que

les projets en cours à différents niveaux, en essayant, autant que possible, d'envisager leur cadrage au sein de la stratégie formulée.

L'analyse stratégique a mis en exergue la transversalité des activités de promotion et de développement des PMEESA.

En effet, ces activités se retrouvent dans d'autres départements ministériels (MINADER, MINEPIA, MINIMIDT, MINESEC, MINSANTE, etc.). Elles ont été regroupées autour d'axes stratégiques à partir desquels ont été identifiés des programmes et projets à mettre en œuvre par le MINPMEESA. Ces derniers ont fait l'objet d'un exercice de priorisation méthodique² pour tenir compte des contraintes financières, matérielles et humaines.



² Confer chapitre encadré n°2

II- FORMULATION DES CHOIX STRATEGIQUES

II.1. Vision et stratégie nationales de développement à moyen et long termes

II.1.1. Vision nationale de développement

La Vision du Cameroun à l'horizon 25-30 ans est la suivante : « **Le Cameroun : un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité** ». Cette vision s'appuie sur les résultats des études prospectives, le recensement des besoins et aspirations des populations, ainsi que les ambitions des politiques.

Elle se résume comme suit :

- Une nation unie, solidaire et jouissant d'un environnement de paix et de sécurité ;
- Une démocratie réelle, forte et juste ;
- Une administration décentralisée et au service du développement ;
- Une économie prospère et dotée d'infrastructures performantes ;
- Une économie basée sur l'intégration sous-régionale, régionale et mondiale ;
- Une démographie à croissance maîtrisée ;
- Une femme émancipée et économiquement autonome ;
- Un accès de tous aux services sociaux de base de qualité ;
- Un niveau de pauvreté et d'analphabétisme résiduel ;
- Une culture camerounaise développée, attrayante et affirmée au plan international ;
- Un niveau de chômage et de sous-emploi résiduel ;
- Une jeunesse bien formée et assurant la relève ;
- Une allocation équitable de ressources entre villes et campagnes, entre les régions du pays.

L'objectif global de devenir un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité à l'horizon 25-30 ans intègre un ensemble d'objectifs intermédiaires qui sont : (i) la réduction de la pauvreté ; (ii) l'atteinte du stade de pays à revenus intermédiaires, (iii) l'atteinte du stade de Nouveau Pays Industrialisé, et (iv) la consolidation du processus démocratique et de l'unité nationale, dans le respect de la diversité qui caractérise le pays.

La réduction de la pauvreté consistera à ramener celle-ci à un niveau tolérable, par une amélioration et une généralisation des services sociaux (santé, éducation, logement, formation, eau, électricité, voies de communication, etc.).

Le stade de pays à revenus intermédiaires concrétisera l'objectif de doubler au moins le revenu moyen pour faire passer le pays de la classe de pays à faible revenu à celle de pays à revenus intermédiaires, à travers une accélération de la croissance qui devra atteindre des taux à deux chiffres d'ici 2017. A l'émergence, qui est le stade final, l'économie camerounaise sera intégrée à l'économie mondiale, aussi bien d'un point de vue commercial (exportations importantes), que financier (ouverture des marchés financiers locaux aux capitaux extérieurs).

Dans le domaine industriel, la vision retient de faire de l'essor industriel le moteur du développement du pays. Elle se fixe comme objectifs de faire émerger un secteur manufacturier compétitif, nécessaire pour générer des ressources, soutenir la croissance, l'emploi, les exportations et l'intégration à l'économie mondiale.

Cet essor industriel s'appuiera sur le développement des infrastructures, l'allègement des coûts des facteurs et la promotion de nouveaux modes de financement.

Ces objectifs intermédiaires se déclinent en objectifs sectoriels soutenus par un ensemble d'indicateurs spécifiques, et des cibles. La détermination des cibles s'est appuyée sur l'expérience de pays ayant réussi leur émergence.

Dans le domaine macro économique, la vision retient la nécessité d'accélérer la croissance au moyen de l'intensification des activités sylvo-agro-pastorales et piscicoles, ainsi que d'un saut technologique industriel, avec un accent sur la valorisation des matières premières locales.

Elle envisage une modification de la structure de l'économie qui devra passer d'une domination des activités primaires (agriculture et extraction) et tertiaires informelles à un stade où le secteur secondaire sera prépondérant, le primaire intensif et le tertiaire professionnel, spécialisé et créateur d'emplois décents.

Pour y parvenir, la Vision retient l'accélération de l'investissement comme une nécessité. Le développement de l'industrie et une politique commerciale ambitieuse devront entraîner progressivement une modification de la structure du commerce extérieur vers une intégration plus marquée dans les échanges mondiaux.

Dans le secteur rural, une révolution agricole est visée. Elle constitue le préalable au développement industriel et devra aboutir à un accroissement de la productivité (à travers l'intensification et l'extension adéquates des activités), la fourniture d'un surplus de production destiné en partie aux industries et la création d'une classe moyenne pour booster la demande intérieure.

II.1.2. Vision de développement des Industries et Services

La vision du Cameroun au plan économique est de devenir un pays émergent, ce qui signifie que le Cameroun devra acquérir le statut de Nouveau Pays Industrialisé (NPI).

La vision du secteur des Industries et Services se fonde sur ce statut et retient les principaux objectifs et cibles quantitatifs suivants :

- La contribution du secteur primaire dans le BIP est inférieure à 15% contre 44% actuellement ;
- La part de la production manufacturée dans le PIB se situe entre 22 et 24% contre 10% actuellement ;
- La part du secteur des services dans le PIB est de 49,50% contre 38% actuellement ;
- La contribution des produits manufacturés aux exportations est prévue à 60,1% en 2035 contre 5,7% (moyenne 2000-2003) ;
- La contribution des matières premières agricoles et pétrolières dans les exportations passe respectivement de 20,5% à 9,8% et de 50,7% à 21,9% à l'horizon 2035.
- Revenu par habitant à 950 \$US en 2015, contre 630 \$US actuellement ;
- Le taux de croissance du PIB par habitant est de 3,5%.

Pour soutenir cette vision du secteur des Industries et Services, il faudra que la contribution du secteur secondaire à la croissance du pays atteigne 38% dont deux tiers pour le secteur manufacturier. D'où l'impérieuse nécessité :

- D'accroître le volume des investissements (IDE, Publics et Privés) ;
- De Réaliser le saut technologique industriel ;
- Développer les infrastructures de communication, énergétiques et de télécommunication ;
- De faire émerger un secteur manufacturier sûr et compétitif, nécessaire pour générer des ressources, soutenir la croissance, l'emploi, les exportations et atteindre le stade final de l'intégration à l'économie mondiale aux plans commercial (exportations importantes) et financier (ouverture des marchés financiers aux capitaux extérieurs) ;
- De diversifier les exportations ;
- De substituer les produits manufacturés légers par les produits manufacturés lourds dans les importations ;
- De s'intégrer dans la sphère financière internationale.

La mise en œuvre des objectifs principaux et opérationnels de ces axes stratégiques et des plans d'actions qui découlent de la vision de développement des Industries et Services nécessitent, de manière incontournable, l'intervention des PME et PME MANUFACTURIÈRES, en termes de pourvoyeurs de matières premières, de main-d'œuvre, d'utilisateurs de certains produits de l'industrie comme intrants, de sous-traitants, de pourvoyeurs et d'utilisateurs de services de toutes sortes, etc.

C'est dans le souci de permettre aux PME de jouer un rôle central dans la mise en œuvre des divers objectifs et plans d'actions du secteur des Industries et Services, dans le cadre de mesures transversales envisagées pour corriger les distorsions communes à l'ensemble des sous-composantes dudit secteur, qu'un ensemble de mesures ont été préconisées afin de mettre en place un cadre institutionnel d'appui à l'amélioration de l'entreprise et au développement des PME dans leur globalité.

La stratégie de développement du secteur des Industries et Services a ainsi prévu les mesures suivantes :

- Accélération de la mise en place du Cameroun Business Forum (CBF), plate forme de dialogue entre les secteurs public et privé, en remplacement du Comité Interministériel Elargi au Secteur Privé (CIESP) ;
- Elaboration et mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des organisations d'appui aux PME (appuis techniques et appuis financiers etc.) ;
- Elaboration et mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des associations professionnelles du secteur privé (notamment les associations de micro finance) ;
- Etude de création d'un fonds d'aide au conseil pour les PME (assistance à l'élaboration des études de faisabilité et des business plans) ;

- Etude de développement des pépinières d'entreprises et des centres de gestion agréés ;
- Actions multiformes de sensibilisation (séminaires, émissions radio/télé), d'appui à la lutte contre la corruption ;
- Actions multiformes de sensibilisation et d'encouragement à la poursuite des mesures d'amélioration de la gestion des finances publiques (préparation, exécution et contrôle d'exécution budgétaires, incidence de la corruption sur le bien être des populations, etc..) ;
- Accélération de la mise en place du projet de création d'une bourse de sous-traitance pour les PME locales ;
- Accélération de la mise en place des guichets uniques de création d'entreprises ;
- Accélération de la mise en place d'une institution de financement des PME ;
- Accélération de la mise en place d'un projet de création d'un Fonds de Garantie des crédits aux PME ;
- Etude de modernisation des systèmes de paiement bancaire pour en réduire les délais ;
- Réhabilitation de la Caisse d'Epargne Postale et des chèques Postaux ;
- Appui à la promotion de la gouvernance d'entreprise et de l'éthique professionnelle ;
- Etude relative à l'harmonisation et à la réduction des multiples structures relatives aux mêmes objectifs, incluant celles prévues par la Charte des Investissements : promotion des investissements, régulation de la compétitivité, promotion de l'entreprise, etc... ;
- Elaboration et mise en place d'un cadre institutionnel favorable à la promotion des capitaux privés pour le financement des infrastructures, dans le cadre du partenariat public-privé (PPP).

II.1.3. Stratégie nationale

En plus du Document de Vision du Cameroun à l'horizon 2035, la deuxième source de données qui a été prise en compte, dans le cadre de la stratégie de développement des PMEESA est le résultat des consultations participatives réalisées en mars 2008 en vue de la formulation du Document de Stratégie de Croissance et de l'Emploi (DSCE).

Celui-ci est prévu pour couvrir les dix (10) premières années de la vision à long terme et sera centré sur l'accélération de la croissance, la création d'emplois véritables et la réduction de la pauvreté. Les autorités sont convaincues que la création des richesses, quoique restant le pilier essentiel de la réduction de la pauvreté, devra être accompagnée par le maillon de la redistribution fort que constitue l'emploi.

Le DSCE se propose également de poursuivre l'atteinte des objectifs du millénaire qui trouvent un ancrage évident dans la vision à long terme et qui s'inscrivent, *a fortiori*, dans l'amélioration des conditions de vie de la population. Pendant les consultations participatives en vue de l'élaboration de ce document de stratégie de deuxième génération, les populations ont proposé à l'Etat « d'appuyer les initiatives privées pour mettre en place des conditions et structures qui peuvent permettre d'améliorer la production et même les conditions de vie des populations en général ».

Elles ont ainsi suggérer de :

- Mettre en place une politique qui encourage les élites à construire des logements du type social, qui peuvent être loués par les fonctionnaires affectés dans les diverses localités ;
- Faciliter l'installation des sociétés pressenties pour l'exploitation des minerais divers découverte dans le pays, et de celles qui doivent mettre en place les grands projets, notamment dans le domaine de l'électricité et de l'eau ;
- Créer des établissements financiers (banques ou établissements de microfinance) et de transfert d'argent dans les villes qui n'en disposent pas, pour permettre aux agents économiques de réaliser leurs opérations de transfert d'argent ;
- Favoriser l'accès des femmes et des jeunes aux micro crédits, en les appuyant dans le montage de micro projets viables ;
- Appuyer la mise en place de petites usines de transformation et de conservation des produits agricoles, afin de permettre aux populations d'améliorer leur productivité et d'éviter les multiples pertes après récolte ;
- Appuyer la création d'usines de fabrication du compost à partir du traitement des ordures ménagères, pour le substituer à l'engrais chimique dont les prix ne sont pas toujours à la portée de la bourse des petits producteurs. Ces derniers sollicitent d'ailleurs de plus en plus les subventions de l'Etat dans ce domaine ;
- Instituer une politique d'encouragement à l'utilisation des matériaux locaux tels que les briques de terre cuites et compactées, en commençant par les constructions des édifices des administrations publiques ;
- Résoudre le problème des ruptures fréquentes de stocks des matériaux de construction (ciment, fer à béton, tôle, etc.) qui freinent les activités des entrepreneurs.

C'est sur la base de ces besoins exprimés par les populations que les réflexions sont en cours, s'agissant de la formulation des axes stratégiques à retenir dans le cadre du DSCE. D'ores et déjà, se profile une architecture centrale adossée sur six (06) axes stratégiques qui seraient :

- L'accélération des réformes macroéconomiques et financières pour la croissance ;
- L'accroissement des productions par le développement d'un secteur privé compétitif ;
- Le développement des infrastructures et la gestion des ressources naturelles ;
- Le renforcement de l'intégration régionale et de la coopération économique ;
- Le renforcement des ressources humaines et du secteur social ;
- Le renforcement de la gouvernance et de la gestion administrative.

Toutes ces références confirment la place que devrait occuper les PMEESA dans la stratégie Nationale de Développement de notre pays. Au niveau des objectifs sectoriels, on peut s'attendre à ce que la stratégie des PMEESA contribue à l'atteinte des objectifs sus esquissés du DSCE, de même qu'aux trois premiers objectifs généraux de la vision nationale, au travers des objectifs sectoriels décrits dans le tableau 1 ci-contre.

Tableau 1 : Des objectifs généraux de la vision nationale aux objectifs sectoriels

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SECTORIELS
<p>1- Eradiquer la pauvreté : Améliorer les conditions de vie en généralisant l'accès aux services sociaux de base et en améliorant leur qualité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les écarts entre riches et pauvres par l'amélioration de la redistribution des retombées de la croissance économique ; • Améliorer la protection sociale des personnes âgées et autres personnes vulnérables ; • Créer des emplois décents en quantité suffisante pour absorber la main-d'œuvre nationale.
<p>2- Devenir un pays à revenus intermédiaires : Dynamiser la croissance économique du pays</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître la productivité de l'économie • Intensifier les activités sylvo agro pastorales et piscicoles ; • Promouvoir, vulgariser et valoriser les résultats de la Recherche & Développement.
<p>3- Atteindre le stade de Nouveau Pays Industrialisé : Développer le secteur de la transformation, pour accroître la contribution des industries manufacturières à la création de la richesse ; Assurer une meilleure intégration commerciale et financière dans l'économie mondiale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les infrastructures de communication, énergétiques, et de télécommunication ; • Faire émerger un secteur manufacturier sain et compétitif, nécessaire pour générer des ressources, soutenir la croissance, l'emploi, les exportations et l'intégration à l'économie mondiale ; • Diversifier les exportations • Substituer les produits primaires par des produits manufacturiers légers dans les exportations.

II.2. Vision de développement stratégique des PMEESA

La formulation de la vision de développement des PMEESA intègre celle spécifique à chacune des composantes horizontales de ce domaine, tel qu'il a été analysé dans le diagnostic.

Dans la structuration du domaine sous étude, nous avons retenu un quadripôle dans lequel chaque composante apparaissait comme un mode d'organisation de la société en vue de réaliser les fonctions de production et de création de la valeur ajoutée économique et sociale. Les PMEESA, avons-nous dit, se déclinent en PME au sens strict du terme, en Organisations de l'Economie Sociale (entreprise coopérative, mutuelles, GIC, association, etc.), en entreprises artisanales et en structures informelles.

En conséquence, la stratégie développée dans le présent document concerne toutes ces entités, et la vision de développement les considère comme un ensemble qui devra, au terme de la période de planification stratégique, contribuer, de la meilleure manière, aux objectifs et à la vision nationale, à savoir, faire du Cameroun un pays émergent à l'horizon 25-30 ans.

Comme évoqué ci-dessus, les PMEESA, dans leur ensemble, doivent se positionner de manière à renforcer leur contribution dans les performances macro économiques du pays. Dans cette vision, chacune des composantes sera appelée à jouer un rôle spécifique, en fonction des caractéristiques qui lui sont propres.

II.2.1. Vision de développement stratégique des PME

A l'échelle mondiale, les Petites et Moyennes Entreprises (PME) représentent plus de 95% d'entreprises et génèrent plus de la moitié des emplois et du PIB non agricoles.

Le rôle que peuvent jouer les PME est par conséquent décisif pour assurer une croissance dynamique du pays dans le cadre de l'économie de marché, occuper une population active de plus en plus nombreuse, réduire la pauvreté et favoriser le progrès de la démocratie.

Le but de la présente étude consiste en la définition des stratégies qui permettent de renforcer la contribution des PME à l'atteinte de l'objectif gouvernemental de porter la croissance économique à un taux annuel de 7% à 8% à l'horizon de 25-30 ans.

Il s'agit à cet horizon de faire des PME, non seulement la clé de voûte de la croissance, mais également un levier puissant du secteur privé qui est aujourd'hui au centre des politiques de développement de tous les pays, pour sa capacité à créer des emplois et des richesses, à développer des savoir-faire, à former la population et à mobiliser des financements.

La vision prospective de développement du Cameroun à l'horizon 2035, qui fera de ce pays un « Nouveau Pays Industrialisé », assigne au Gouvernement l'atteinte des objectifs quantitatifs ci-après :

- **Structure du PIB** : Evolution de la phase primaire actuelle vers une phase de deuxième import-substitution, avec une structure du PIB dans laquelle :
 - La valeur ajoutée manufacturière passe de moins de 10% (moyenne 2000-2003) à près de 24%,
 - Le poids du secteur primaire passe de 44% (moyenne 2000-2003) à 14%, au profit du secondaire qui passe de 18,5% à plus de 38 % et du tertiaire qui passe de 37,5% à 49,5%.
- **Structure des exportations** : La part des produits manufacturés dans les exportations passe de 5,7% (moyenne 2000-2003) à 60,1%, au détriment des matières premières agricoles et du pétrole, dont les parts passent respectivement de 20,5% à moins de 10% et de 50,7% à moins de 22% ;
- **Taux d'investissement** : Il passe de 17,4% (moyenne 2000-2003) à 30,5% en 2025 pour se stabiliser à plus de 22% à partir de 2035 ;
- **Taux de croissance** : Le taux de croissance moyen annuel nécessaire pour atteindre ces objectifs est de l'ordre de 7% à 8%, dont une contribution du secteur secondaire qui passerait de moins de 20% à 38% du PIB du pays.

La réalisation de ces objectifs doit être soutenue par une stratégie qui repose sur deux piliers essentiels :

a) L'industrie manufacturière, dont il convient de favoriser la compétitivité générale et appuyer l'essor des filières à forte valeur ajoutée **en mettant l'accent à la fois sur les stratégies de croissance dite « déséquilibrée » et « équilibrée ».**

Dans le cadre d'une stratégie de croissance dite « déséquilibrée », il sera question d'investir prioritairement dans des secteurs jugés moteurs, capables d'avoir des effets d'entraînement sur le reste de l'économie.

En revanche, en ce qui concerne la stratégie de croissance « équilibrée », **l'attention portera** sur l'accroissement de la production, de façon simultanée, dans tous les secteurs de l'économie, en s'appuyant sur l'expérience des pays asiatiques ; ce qui exigerait une

grande quantité de ressources et une programmation rigoureuse qui fait encore défaut pour le moment.

Ainsi, suite à l'exercice de classification et de sélection des sous-composantes prioritaires engagé lors du séminaire de validation de la phase diagnostique du secteur « Industrie et Services », l'analyse s'est concentrée sur cinq sous-composantes, à savoir :

- Les industries extractives ;
- Les agro industries ;
- Les industries du textile, de la confection et du cuir ;
- Les industries du bois et dérivés ;
- Les industries métallurgiques.

b) Le secteur rural, dont il faudrait appuyer les opérateurs pour favoriser la production, assurer les revenus et la sécurité alimentaire.

Le profil de la PME manufacturière camerounaise (en termes de poids dans l'ensemble du tissu industriel), qui correspond à la vision de développement à long terme, pourrait se présenter comme suit :

- En termes de nombre d'entreprises : 92% du tissu industriel ;
- En termes d'effectifs employés : 90% du tissu industriel ;
- En termes de volume de production : 46% du tissu industriel, soit 11% du PIB global ;
- En termes de volume des exportations : 34% du tissu industriel ;
- En termes de valeur ajoutée : 39% du tissu industriel.

Ces cibles correspondent à celles de l'un des quatre pays émergents dont les indicateurs ont servi à la détermination des objectifs de la vision de développement. Le cadre dédié à la PME, qui tient compte de l'environnement national, sous-régional et international, vise essentiellement à favoriser l'émergence d'un secteur de PME manufacturières sain et compétitif.

II.2.2. Vision de développement stratégique spécifique des autres composantes

II.2.2.1. Vision de développement stratégique de la composante Economie Sociale

La mission de l'Economie Sociale est orientée vers la satisfaction des aspirations et des besoins communs des membres, tout en contribuant, par la création des richesses et des emplois décents, au renforcement du secteur privé, dans le cadre de la promotion de la croissance et de la lutte contre la pauvreté au Cameroun.

La vision pour cette composante sera ainsi celle de promouvoir une Economie Sociale authentique, autonome, performante et rentable, contribuant à l'amélioration des conditions de vie et au bien être de ses opérateurs, au développement économique et social de la nation, et à l'amélioration de la protection sociale.

Cette vision doit se fonder sur :

- La création d'un environnement politique, institutionnel, législatif et réglementaire propice au développement de l'entrepreneuriat collectif au Cameroun ;

- Le développement des ressources humaines capables d'impulser l'essor de cette composante ;
- La promotion de l'entrepreneuriat collectif, de groupe, comme l'une des stratégies fiables, par la création et l'épanouissement d'entreprises de l'Economie Sociale viables, permettant de lutter efficacement contre la pauvreté, tout en promouvant la croissance économique.

II.2.2.2. Vision de développement stratégique de la composante Artisanat

Pour ce qui est de la vision stratégique de la composante Artisanat, il a été convenu d'adopter une approche globale qui consiste à reconsidérer et réorienter toute la stratégie actuelle de développement, dans le sens de l'harmoniser avec celle des PME.

En ce sens, les Artisans doivent tendre à se muer progressivement en entreprises artisanales. La spécificité ici étant la capacité à l'apprentissage des techniques modernes de production dans le domaine considéré.

Ainsi, le tissu des artisans pourra être considéré comme le référentiel sur lequel le pays peut se fonder pour la domestication des techniques modernes importées, ou pour l'assimilation du savoir-faire du terroir, en vue de sa modernisation et de son intégration dans le contexte global. L'artisanat d'art, notamment, a un énorme chemin à faire à ce niveau, afin de conquérir de plus grandes parts sur les marchés extérieurs.

A travers la mutation des artisans en véritables PME artisanales, on peut s'assurer de la capacité de l'économie camerounaise à intégrer les aspects profonds de l'apprentissage et de l'innovation, créant ainsi un pont vers la maîtrise totale du savoir et du savoir-faire technologique, en relation avec nos réalités du terroir.

II.2.2.3. Vision de développement stratégique de la composante Secteur Informel

Du point de vue de la vision, il a également été convenu d'opter pour une approche globale, qui consiste, comme pour l'artisanat, à reconsidérer et à réorienter toute la stratégie actuelle de développement, dans le sens de réconcilier le secteur moderne importé et le Secteur Informel, foncièrement enraciné dans la tradition camerounaise. En d'autres termes, il s'agit de trouver un juste milieu entre la nécessité d'observer un minimum de légalité par le Secteur Informel, et celle d'intégrer ce secteur dans l'économie nationale, comme acteur et partenaire à part entière.

Cette option vise une migration positive des entreprises du Secteur Informel vers l'économie structurée.

Une telle migration suppose un changement structurel durable des modalités de fonctionnement du Secteur Informel qui, à terme, devra devenir marginal et résiduel.

La stratégie de promotion des entreprises du Secteur Informel visant cette migration devra normalement intégrer ce changement pour rapprocher davantage ces entreprises des structures modernes.

La mise en œuvre de cette politique nécessite cependant la contribution de tous (Etat, collectivités locales, entreprises de l'économie moderne, société civile...), et doit être envisagée dans le cadre d'un partenariat bien compris et mutuellement bénéfique à tous, dont le but serait, à la fois, d'améliorer le fonctionnement général de l'économie, de lutter efficacement contre la pauvreté, et de promouvoir la croissance.

En définitive donc, la Vision en matière de développement des entreprises du Secteur Informel devra atteindre l'objectif de la promotion d'une nouvelle perception dudit secteur, et d'une meilleure intégration de celui-ci dans le mécanisme de fonctionnement d'une économie où toutes les composantes sont harmonieusement articulées, c'est-à-dire qui favorise une migration positive de celui-ci vers le secteur moderne. Elle devra prendre en considération les domaines d'activités, les spécificités et les problèmes réels des entreprises du Secteur Informel et identifier les aspects de ce secteur qui méritent prioritairement des réformes.

II.3. Objectifs et stratégies de développement des PMEESA

II.3.1. Objectifs et stratégies de développement des PME

L'analyse du contexte international met en exergue le caractère crucial de la réflexion sur le développement des PME. Le traitement de ce secteur devient plus qu'urgent, particulièrement en ce qui concerne les Pays Emergents, groupe auquel aspire le Cameroun dans sa vision de développement à l'horizon 2035. Parmi les raisons qui poussent à se pencher sur cette question figurent la mondialisation et l'ouverture des frontières économiques, corollaires des Accords de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et du libre échange, auxquelles il convient d'associer l'avènement de la « Nouvelle Economie » induite par la percée des TIC.

Ce nouveau paysage économique apporte avec lui des opportunités, mais également des contraintes, au rang desquelles l'une des plus ardues est, sans nulle doute, la recrudescence de la concurrence, en termes de coût, de qualité et de production, qui induit la bataille de la compétitivité inter-entreprises.

Dans un tel contexte, ne pourront survivre que les entreprises capables de mobiliser de façon efficiente les ressources humaines, techniques et financières, en même temps qu'elles devront être capables de s'adapter rapidement à l'évolution des marchés.

Le diagnostic du secteur a révélé une incapacité chronique des PME Camerounaises à prospérer face à la concurrence internationale, et les causes de leur faible compétitivité sont tout aussi internes qu'externes :

❖ sur le plan interne, les principaux problèmes sont liés :

- Au profil technologique inadapté des outils de production ;
- A l'insuffisance de respect des normes/standards de qualité ;
- A l'insuffisance qualitative des ressources humaines ;
- Aux difficultés d'approvisionnement ;
- Aux difficultés d'accès aux marchés.

❖ Au plan externe, on relève l'existence d'un environnement peu incitatif caractérisé par :

- Un cadre institutionnel peu favorable à la création et au développement des PME (système fiscal peu incitatif, insécurité judiciaire, etc) ;
- Un déficit d'infrastructures de base, qui entraîne un alourdissement des coûts de transaction et de production ;
- L'absence des mécanismes de financement, qui freine la création et le développement des PME ;

- L'insuffisance des mesures d'appui et de soutien.

a) Objectif global

L'objectif global est, non seulement de favoriser l'émergence d'un secteur de PME manufacturières sain et compétitif, mais d'en faire le socle de la croissance et un levier puissant du secteur privé, qui est aujourd'hui au centre des politiques de développement de tous les pays, pour sa capacité à créer des emplois, des richesses et de la valeur ajoutée, à développer des savoir-faire, à former, et à mobiliser des financements.

b) Objectifs spécifiques

Objectif n°1 : Eriger un cadre réglementaire, législatif, ainsi que des mécanismes institutionnels modernes.

Le système de promotion actuel des PME se caractérise par (i) une dispersion des moyens, (ii) une absence de traçabilité des interventions ainsi qu'une mauvaise coordination des actions et (iii) une faible concertation sur les objectifs globaux. Toutes choses qui constituent les causes cachées de la faible performance observée dans la promotion des PME.

Il s'agit d'ériger un cadre réglementaire et législatif qui n'impose pas de contraintes superflues aux PME, et qui soit propice à (i) l'esprit d'entreprise (ii) la promotion d'une bonne gouvernance et d'une plus grande responsabilité des administrations dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de concurrence équitable et transparente (iii) la mise en place de régimes fiscaux transparents, stables et non discriminatoires et (iv) au développement et à la diffusion des nouvelles technologies par les PME.

Il s'agit aussi de promouvoir des mécanismes institutionnels modernes et efficaces, en vue de la promotion des PME.

Objectif n°2 : Renforcer la compétitivité des PME

Le Cameroun ambitionne de devenir un pays émergent à l'horizon 2035. Les stratégies industrielles se proposent d'accorder une place de choix à la promotion des exportations donc à la conquête des marchés extérieurs. En effet, la relance de la croissance soutenue, à des taux de 7% à 8%, ne pourra s'effectuer avec une structure de l'économie essentiellement tirée par la seule demande intérieure. En conséquence, l'accélération de la croissance passera par l'amélioration de la compétitivité de l'économie, globalement, et des entreprises nationales en particulier, ainsi qu'à leur capacité à faire face aux défis du développement qui interpellent notre pays.

Objectif n°3 : Elaborer et mettre en œuvre une batterie de mesures d'appui et de soutien en faveur des PME

La promotion des PME nécessite, non seulement la mise en place de structures en vue de la promotion des PME, mais elle suppose le déploiement d'un ensemble réfléchi d'appuis et de soutiens en direction des PME en vue, notamment, de pallier aux handicaps que ces entreprises subissent du fait de leur petite taille, et de corriger ainsi les imperfections dont le marché ne peut, à lui seul, venir à bout.

Objectif n°4 : Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de promotion des PME et de croissance orientée vers les exportations.

A l'émergence, l'économie camerounaise est appelée à s'intégrer à l'économie mondiale, d'un point de vue, non seulement financier, mais aussi commercial, signifiant un développement important des exportations sans lesquelles toute la stratégie d'industrialisation envisagée par la vision nationale de développement serait [fragile](#). Seule la conquête des marchés extérieurs devra servir de débouchés à l'industrie manufacturière qui sera en pleine expansion.

Objectif n°5 : Favoriser les échanges interentreprises et intersectoriels

En dehors du fait de représenter des parts de marché et une marque de dynamisme pour les entreprises, les échanges inter-entreprises et intersectoriels favorisent une meilleure intégration de l'économie nationale, et un développement endogène. Une telle politique est de nature à améliorer la balance des échanges avec l'extérieur. L'objectif est de substituer progressivement l'importation des produits manufacturés par la production locale (il s'agira, dans un premier temps, de produits manufacturés légers, et de biens manufacturés lourds par la suite).

c) Résultats attendus

- Loi sur la PME adoptée ;
- Cadre institutionnel de promotion mis en place ;
- Environnement légal et réglementaire propice à la promotion et au développement des PME amélioré ;
- Cadre institutionnel pour le pilotage, le suivi et l'évaluation des projets et programmes ainsi que l'encadrement des PME, mis en place et renforcé ;
- Système d'information et de communication pour rendre accessible les données sur les PME développé ;
- Gouvernance améliorée ;
- Tissu de PME plus dense et constitué d'un pourcentage significatif de PME manufacturières ;
- Nombre d'emplois créés par les PME élevé ;
- PME camerounaises mises à niveau et plus compétitives au niveau national, sous régional et international ;
- Innovation technologique maîtrisée ;
- Fonds de garantie et institution de financement mis en place ;
- Contribution des PME au PIB significative ;
- Le marché des services aux entreprises est renforcé ;
- Echanges intersectoriels riches et denses.

d) Axes stratégiques

L'atteinte des objectifs ci-dessus évoqués se réalisera au travers de la mise en œuvre de programmes et projets articulés autour des cinq axes stratégiques suivants :

- Promotion d'un environnement favorable à la création et à l'expansion des PME.
- Renforcement des facteurs déterminants de la compétitivité des PME et appui aux filières à forte valeur ajoutée ;
- Mise en œuvre de mesures d'appui et de soutien aux PME ;
- Promotion et développement de l'accès des PME aux marchés ;

- Stimulation des échanges inter-entreprises.

Axe stratégique n°1 : Promotion d'un environnement favorable à la création et à l'expansion des PME

Les programmes et projets à conduire dans cet axe stratégique sont fondés sur les actions ci-après :

1. Procéder à la refondation et à la restructuration du cadre institutionnel actuel qui est peu favorable à la création et au développement des PME.

Plusieurs actions pourraient y contribuer :

- L'élaboration et l'adoption d'une loi portant promotion des PME ;
- La sécurisation de l'environnement judiciaire qui est perçu comme inefficace, peu fiable et arbitraire et qui constitue un des obstacles les plus décriés, s'agissant de la conduite des affaires au Cameroun ;
- Le renforcement du marché des services aux entreprises par la création des centres d'assistance agréés aux PME constitués de cabinets privés d'études et de conseils en gestion, en vue de la fourniture des divers services : soutien en phase de création, réalisation d'études de faisabilité et d'études sectorielles, assistance aux PME pour la soumission aux marchés publics, modernisation et développement d'entreprises, etc. ;
- L'élaboration des textes d'application de certains textes importants et en particulier ceux de la loi portant charte des Investissements, promulguée pourtant depuis 2002. Les codes sectoriels, qui devaient définir les différentes incitations, restent attendus, de même que les différentes institutions spécialisées prévues pour l'encadrement des opérateurs économiques. C'est le lieu d'émettre le vœu que les textes d'application attendus réservent une place de choix à la petite et moyenne entreprise ;
- La création d'un cadre de concertation entre le MINPMEESA et les autres Administrations impliquées dans le développement des PME. Une étude approfondie devra être menée en vue de la création d'un organe permanent de liaison chargé de veiller à l'exécution de la politique du Gouvernement en direction des PME, en collaboration avec les différents ministères impliqués dans la promotion de celles-ci ;
- Le renforcement des partenariats public-privé, ainsi que l'instauration d'un dialogue politique et social impliquant les parties prenantes au plan institutionnel, comme instrument de l'échange d'information, de l'exploitation des connaissances ;
- La vulgarisation des textes réglementaires et législatifs qui régissent le secteur ;
- Le renforcement des capacités de gouvernance (au plan des institutions, des procédures administratives et de gestion), ainsi que des processus de prise de décision, afin de permettre à l'Etat d'accomplir ses fonctions essentielles.

2. Améliorer le cadre institutionnel résultant à travers une amélioration de l'environnement administratif pour le rendre plus propice aux affaires : Dans ce

sens, l'accent sera mis sur : (i) l'amélioration de la célérité dans les procédures administratives, (ii) l'adaptation du système fiscal à l'épanouissement de l'entreprise, (iii) la lutte contre la corruption, (iv) l'accélération de l'intégration sous-régionale, notamment au niveau du développement d'un espace économique viable et de la libre circulation des biens et des personnes.

Au regard de ce qui précède, le Gouvernement procéder à :

- La simplification des formalités et le raccourcissement des délais de création des entreprises par la mise en place des guichets uniques de création d'entreprise ;
- La restructuration du cadre fiscal dans la perspective de le rendre plus incitatif et adapté au secteur des PME ;
- La promotion de l'esprit d'entreprise ;
- L'encouragement au regroupement des PME dans des organisations fortes, susceptibles non seulement de défendre leurs intérêts, mais aussi, de développer des actions concertées et communes ;
- La mise en place d'un système d'information sur et pour les PME ;
- L'intensification des actions de lutte contre la corruption.

3. L'amélioration du capital physique, particulièrement les infrastructures de services (communications, énergie, télécommunications)

Les infrastructures affectent les coûts de transaction et de production, donc la compétitivité générale de l'économie. En particulier, les transports routiers ont un impact significatif sur l'agriculture, l'énergie sur l'industrie et les transports et télécommunications sur les services.

Des études (Canning et al-1999) montrent qu'une augmentation de 5% du stock moyen d'infrastructures se traduit par un accroissement d'environ 1,5% du potentiel de production à moyen et long terme. De même, une hausse de 1% du stock d'infrastructures est associée à un gain d'environ un tiers (33,3%) en taux de croissance de la capacité de production.

Axe stratégique n°2 : Renforcement des facteurs déterminants de la compétitivité des PME et appui aux filières à forte valeur ajoutée

Afin de favoriser la compétitivité des PME camerounaises, il s'agira, pour la stratégie, d'adresser les préoccupations suivantes :

1. Agir sur les déterminants de la croissance à moyen et long terme

La stratégie de diversification et d'intensification de la croissance repose sur les trois piliers que sont : (i) le capital humain, (ii) les infrastructures et (iii) le capital productif physique et financier.

Cette stratégie devra favoriser :

a) Le développement du capital humain :

Le Cameroun doit mettre en place des politiques d'éducation et de gestion des ressources humaines qui :

- Accordent une place de choix à la culture de l'innovation, et renforcent continuellement les capacités, par la formation continue et l'apprentissage ;
- Favorisent la mobilité des ressources humaines et résorbent les déficits de qualification, par une meilleure adéquation entre l'enseignement et la demande sur le marché du travail ;
- Renforcent les capacités de gestion des dirigeants ;
- Elèvent le niveau des recrutements.

Seule une telle politique est susceptible de relever le défis d'accroître la productivité dans l'industrie et les autres secteurs, favorisant ainsi la compétitivité des PME.

b) L'amélioration du volume et de la qualité du capital productif

Compte tenu de la contribution vitale de l'innovation à la compétitivité des entreprises, le développement des politiques à l'égard des PME doit veiller à :

- Améliorer la capacité des PME à gérer l'innovation : (i) en facilitant le recrutement et la formation du personnel à la culture de l'innovation, (ii) en disséminant l'information relative aux technologies et aux marchés, et (iii) en assurant leur vulgarisation correspondante (grâce, par exemple, à l'amélioration des mécanismes du marché du travail concernés, des relations avec les entreprises, et des relations de l'industrie avec la recherche publique et les universités) ;
- Réduire les obstacles financiers à l'innovation, par la facilitation du développement des mécanismes du marché pour le financement, sous forme de capitaux propres, au profit des jeunes entreprises innovantes.

Les politiques concernant du capital productif des PME doivent encourager le développement d'une culture de Recherche et Développement et inciter les PME à développer des programmes de recherche et/ou à s'approprier les résultats des recherches menées par les grandes entreprises.

Les entreprises camerounaises en général et les PME en particulier doivent effectuer le saut technologique en matière de capital productif. L'obsolescence du parc industriel camerounais est doublée d'une réelle déconnexion du commerce mondial.

Les industries camerounaises sont restées cantonnées pendant plus de quatre décennies sur les segments de leurs activités de démarrage, sans aucun effort de remontée ou de descente des filières, ou d'exploration des créneaux de valorisation intensive ou d'innovation technologique.

Lorsqu'elles le peuvent, les PME utilisent une technologie étrangère avec un pourcentage minimale de copropriété ou de leasing, et reçoivent souvent des licences étrangères parce que les brevets locaux ne sont pas fréquents.

L'obsolescence technologique qui en résulte est aussi, en partie, héritée du protectionnisme passé, qui n'a pas été en mesure de stimuler la Recherche et Développement, à cause du manque de concurrence sur le marché local, alors qu'il est reconnu que l'innovation et la R&D revêtent une grande importance pour les PME, qui ne bénéficient guère de transferts de technologie des maisons mères comme c'est le cas pour la plupart des grandes entreprises.

c) les infrastructures

Le Cameroun développera des infrastructures d'accompagnement de la production, notamment les routes, chemins de fer, port en eaux profonde ; les infrastructures de télécommunication et de communication pour faciliter la diffusion de l'Internet et des NTIC ; les infrastructures de production de l'énergie électrique.

d) Appropriation et mise en œuvre des résultats de la recherche par les PME camerounaises

Il s'agira de susciter l'innovation et de favoriser le recours à des technologies adaptées à l'environnement local.

2. Encourager l'adoption, par les PME, d'une démarche qualité et de respect des normes/standards, seules gages de leur survie dans un contexte de mondialisation des échanges.

Du fait qu'elles arrivent à écouler leurs produits sur le marché local, sans plaintes de la part d'une clientèle peu exigeante, les PME camerounaises pensent qu'elles s'en sortent bien, alors que dans la plupart des cas, leurs produits sont bien en dessous des normes/standards internationaux.

Dans ce domaine, le Gouvernement s'engage à :

- Mettre à la disposition des opérateurs, toute l'information en matière de normes/standards, qualité et certification internationaux ;
- Accréditer et mettre à niveau de véritables laboratoires de contrôle de la qualité des produits consommés, exportés et importés ;
- Encourager l'insertion systématique d'un service « contrôle qualité » dans les structures de production des entreprises, et particulièrement des PME.

Axe stratégique n°3 : Mise en œuvre de mesures d'appui et de soutien aux PME

Plusieurs mesures peuvent être envisagées dans cet axe stratégique :

1. Assurer aux PME un appui multiforme pour accroître leur compétitivité

Dans un contexte de marché imparfait, la libéralisation seule ne suffit pas à développer les capacités technologiques nécessaires pour soutenir la compétition. Les gouvernements, à l'instar de ceux des Nouveaux Pays Industrialisés d'Asie, devraient jouer un rôle actif, en association avec le secteur privé, pour le développement des compétences techniques et manufacturières, la promotion de la recherche appliquée, la promotion d'un système éducatif adapté aux besoins de l'économie.

L'Etat devrait également jouer un rôle important pour le développement des marchés performants, par la construction et la consolidation d'un ensemble d'infrastructures physiques (comme évoqué ci-dessus), institutionnelles et légales, qui sécurisent les transactions, facilitent la circulation de l'information et l'application du droit.

Il est important, pour le Gouvernement, de définir clairement l'objectif de son appui en matière de développement des PME.

L'appui au développement consisterait à exploiter au maximum les potentialités des PME en matière de développement économique. Il s'agirait dans ce cas, d'un appui sélectif qui n'est fourni qu'aux PME ayant une capacité à se mettre elles-mêmes à niveau.

L'appui de survie porterait, quant à lui, sur une assistance au renforcement des capacités de survie des PME. Ce type d'appui, qui vise à aider les PME à échapper à la banqueroute, bien que nécessaire dans le paysage des appuis gouvernementaux, ne concerne pas les groupes de PME susceptibles de conduire le Cameroun au stade de pays émergent.

Les appuis attendus du Gouvernement concernent le domaine financier et les services non financiers.

a) Les appuis dans le domaine financier

Les PME souffrent d'un accès limité au financement, ce qui hypothèque leur émergence et leur développement. L'autofinancement et les associations informelles d'épargne et de crédit (tontines) restent leurs principales sources de financement. L'accès aux financements formels reste, quant à lui, médiocre en raison des carences importantes associées aux PME, et de l'insuffisance des instruments financiers existants.

Le financement des PME par les institutions bancaires est jugé risqué en raison du manque d'informations sur les capacités de remboursement des entrepreneurs et de la faiblesse des garanties.

Dans le domaine financier, l'appui attendu du Gouvernement consistera à favoriser l'accès effectif des PME aux services financiers, particulièrement au capital de départ et au fonds de roulement. Plusieurs actions pourraient y contribuer :

- **Aider les PME à satisfaire aux exigences de la finance formelle :**

Au-delà de la nécessité de renforcer les capacités des PME, certains instruments financiers peuvent aider à combler le manque d'informations ou atténuer le risque lié à l'opacité de certaines PME : le capital risque, le franchisage, le crédit stockage, le crédit-bail et le factoring, etc.

Plus fréquemment utilisés en Afrique, les mécanismes associatifs atténuent le risque à travers la mutualisation. Le manque d'organisation qui caractérise les PME africaines limite l'essor de cette formule.

Face à ces difficultés, les Etats et la communauté des bailleurs ont favorisé la constitution de Fonds de Garantie visant à garantir le remboursement des institutions de crédit en cas de défaut (cas du Maroc, de la Tunisie, du Sénégal, etc.). Certaines de ces expériences ont échoué, car l'apport d'une garantie a été synonyme de relâchement dans le choix des projets d'investissement et, de baisse du taux de remboursement.

- **Rendre le système financier plus accessible aux PME :**

La carence de financements destinés aux PME a, en partie, été comblée par les institutions de micro finance. Leur essor s'explique par la souplesse des formules de remboursement proposées aux entreprises.

Au-delà des difficultés liées à la faiblesse des compétences, les établissements de micro finance sont freinés dans leur développement par des capacités financières limitées. Leur capacité de transformation de l'épargne collectée en des financements à moyen / long terme est limitée par des ressources qui sont essentiellement à court terme. Par ailleurs, les établissements de micro crédit ont des difficultés liées au coût de leur refinancement auprès du secteur bancaire traditionnel et n'ont accès, ni au refinancement auprès de la BEAC, ni au refinancement par le capital-risque.

Dans le paysage financier de nombreux pays, des unités de crédit aux PME sont en train de se développer au sein des banques commerciales traditionnelles. Au Cameroun, seuls deux établissements ont suivi cette tendance, bien que le volume de leurs concours reste encore relativement modeste.

Une collaboration franche entre les banques commerciales, les établissements de micro crédit, les prestataires de services non financiers aux entreprises et les structures associatives, pourrait s'avérer un élément clé pour lever les obstacles à l'accès des PME aux financements, ainsi :

- Promouvoir des accords entre établissements financiers et prestataires de services permettrait notamment de pallier la faiblesse des capacités et réduire les coûts par une meilleure division du travail. Le prestataire de services aux entreprises se chargerait d'une première sélection des projets, sur la base de considérations purement techniques, avant que l'institution de crédits en étudie la viabilité financière.
- De même, prêter à des intermédiaires (ONG, Fédérations de PME) chargés ensuite de répartir la somme entre leurs adhérents, réduirait les charges administratives.
- La solidarité entre les banques, notamment la mise en place de mécanismes de fonds interbancaires visant à la mise en commun de ressources destinées à l'investissement dans les PME, constitue aussi un moyen d'atténuer le surcroît de risque associé aux activités de prêts aux PME.

En définitive, il conviendrait de prévoir l'élargissement du système bancaire, afin qu'il couvre les secteurs qui ne peuvent être pris en charge par les banques commerciales actuelles, notamment les missions de service public et autres qui relèvent plus des missions de développement que d'opérations bancaires classiques : (i) la prise en charge de la petite clientèle, (ii) les missions de développement, (iii) le financement de l'agriculture, (iv) le financement de l'habitat social, (v) le financement des PME.

La création de banques spécialisées dans le financement à long terme, ou banque de développement, devient une nécessité. La bourse des valeurs mobilières, qui aurait pu pallier à cette carence, est encore balbutiante.

Enfin, il conviendrait d'encourager les coopératives d'épargne et de crédit, et favoriser leur insertion dans le système financier, par une réglementation garantissant leur promotion d'une part, et d'autre part, leur professionnalisme, avec pour objectif, à terme, d'en faire de véritables banques de proximité, pour la collecte de l'épargne et le financement des micro projets et des projets des entrepreneurs nationaux.

b) L'appui en matière de services non financiers

Les établissements financiers ne constituent par l'unique source de financement pour les PME. L'offre de financement peut être élargie par un plus grand recours au secteur privé non financier :

- Les interdépendances entre les PME et les grandes entreprises, ainsi que les grappes sectorielles, constituent potentiellement des sources de financement importantes, comme c'est le cas en Asie et en Amérique latine :
 - Les grandes entreprises peuvent jouer un rôle important pour faciliter l'accès des PME au financement, en favorisant les transferts de ressources (argent, ou facteurs de production) et en garantissant leur solvabilité auprès des établissements financiers.
 - Les liens avec les grandes entreprises peuvent également aider les PME à bénéficier de crédits - exports, mécanisme particulièrement pertinent dans les pays à institutions faibles.
 - La sous-traitance reste, quant à elle, encore marginale en Afrique.
- Les grappes d'entreprises et leur mise en réseau peuvent jouer un rôle important pour stimuler la compétitivité des PME. Il faudrait pour cela :
 - Que soit facilitée la constitution de partenariats faisant intervenir des acteurs privés, des ONG et différents niveaux de l'Administration publique, dans le cadre des stratégies de développement des grappes et réseaux d'entreprises ;
 - Que le secteur privé joue un rôle moteur dans les initiatives de création de grappes d'entreprises ;
 - Que les organismes publics et privés stimulent la croissance des grappes.

Les grappes de PME, très actives en Asie, permettent aux entreprises opérant en leur sein, de conjuguer leurs efforts pour solliciter un financement, apporter une garantie collective, ou même créer leur propre établissement financier. La menace d'exclusion du réseau est suffisamment forte pour faciliter l'exécution des contrats.

- La coopération donne également aux entreprises la possibilité d'accéder au crédit fournisseur et de se prêter les unes aux autres les ressources dont elles ont ponctuellement besoin, ce qui réduit les frais généraux.

2. Mettre en œuvre des mesures de soutien, en direction des PME :

L'objectif de ce soutien à la promotion des PME vise à :

- Appuyer les PME, de façon multiforme, au regard de leur vulnérabilité ;
- promouvoir une dynamique « qualité » au sein des PME ;

- Vulgariser et partager l'information à caractère industriel, commercial, économique, financier, professionnel et technologique, relative aux secteurs porteurs identifiés ;
- Améliorer la productivité et renforcer la compétitivité des PME.

A cet égard, les mesures préconisées sont les suivantes :

a) Fonder le développement des PME sur le potentiel de sous-traitance et les besoins d'achat des grandes entreprises.

Dans le cadre de la passation des marchés publics, l'Etat et ses démembrements devraient veiller à soumettre une quote-part de ces marchés à une concurrence entre les PME, selon des conditions et modalités à définir par voie réglementaire.

Il serait fixé annuellement, par voie réglementaire, par chaque département ministériel, collectivité locale, administration ou entreprise publique, les modalités de sous-traitance obligatoire au profit des PME. Dans ce cadre, l'ensemble des marchés serait régulièrement porté à la connaissance des PME. En ce sens, il conviendrait d'accélérer le projet de mise en place d'une bourse de sous-traitance pour les PME locales.

b) Développer les PME par la promotion de l'utilisation des produits locaux

A cet effet, il est proposé de :

- Promouvoir le label *made in Cameroon*, afin de développer la demande (un marché) intérieure pour les produits locaux ;
- Développer des systèmes de bases d'informations sur les produits locaux ;
- Mettre à disposition les informations sur les possibilités de fourniture des produits locaux, au travers de séminaires ;
- Développer des facilités locales susceptibles d'aider les demandeurs à collecter efficacement les biens et matériels auprès des prestataires locaux ;
- Développer des programmes d'incubation des prestataires locaux, orientés vers des marchés/besoins d'approvisionnements locaux spécifiques ;
- Implanter des centres d'exposition des productions locales, pour les consommateurs locaux, les distributeurs et clients étrangers.

c) Apporter aux PME l'appui nécessaire au renforcement de leur avantage compétitif, à travers leur mise à niveau

Un programme de mise à niveau, consécutif au démantèlement des frontières économiques qui se profilent, est indispensable. Ce programme, mis en œuvre avec l'assistance des partenaires au développement, comportera plusieurs projets destinés aux entreprises et à leur environnement, afin de permettre au système productif de compétir au niveau international :

- La mise à niveau de l'industrie encourage la restructuration des entreprises, en accordant une prime d'investissement dans plusieurs activités : l'investissement incorporel (assistance technique, certification de qualité, etc.), les immobilisations (équipements, modernisation du processus de production, etc.) et la restructuration financière.
- La mise à niveau de l'environnement encourage, quant à elle, la modernisation des institutions et de l'infrastructure : environnement physique et matériel (transport,

communication, zones industrielles et zones de libre-échange), environnement institutionnel (réformes administratives et législatives, formation professionnelle, promotion de la qualité), les secteurs financiers et bancaires.

Le Gouvernement devrait développer des facilités d'appui, de financement et des guides pour encourager la mise à niveau des PME.

Ce programme de mise à niveau industriel et environnemental est complémentaire au renforcement des capacités des ressources humaines nécessaires à l'amélioration de la qualité des produits et services, particulièrement dans les filières jugées porteuses, qui constituent des niches autour desquelles peut s'articuler la stratégie de développement économique. Il convient de relever la nécessité d'apporter un appui au renforcement des capacités managériales des dirigeants des PME.

- d) Développer les infrastructures industrielles pour le renforcement de la compétitivité des PME**
- e) Accélérer les procédures de paiement des services ou produits fournis par le PME**
- f) Assurer la promotion et le développement des PME dans les domaines spécifiques en relation avec la stratégie nationale de développement.**

Cette action devra permettre un alignement de la stratégie et des plans d'actions du MINPMEESA sur les stratégies des secteurs, sous-secteurs et filières porteurs de croissance. La réalisation des exigences de cet objectif stratégique peut se faire par le biais des programmes et projets suivants :

- **Programmes de soutien et de développement des PME dans les secteurs à fort impact de croissance et les filières directement liées à la croissance (des programmes spécifiques doivent permettre d'assurer une contribution optimale des PME aux activités de ces secteurs ou filières).**

Les filières et les secteurs clés que sont le secteur rural et le secteur industriel ont été clairement identifiés au niveau de la vision comme des secteurs sur lesquels l'économie Camerounaise devrait appuyer son développement dans les prochaines années. Il est important que la stratégie de développement des PME cible ces filières et développe des actions particulières pour la promotion des petites et moyennes entreprises manufacturières (PME MANUFACTURIÈRES) et des petites et moyennes entreprises agricoles (PMEA), évidemment en coordination étroite avec la stratégie propre de développement de ces secteurs.

- **Programmes de soutien aux projets et programmes structurants engagés ou en cours de mise en oeuvre, en vue de la promotion et du développement des PME, en relation avec leurs activités**

Des programmes spécifiques doivent permettre d'assurer une contribution optimale des PME aux activités de ces projets ou programmes. Les principaux projets **structurants** en cours ou engagés sont les suivants :

- Le projet [RIO TINTO ALCAN](#);
- Le projet fer de Mbalam ;
- Le projet de port en eau profonde au sud de Kribi ;

- Le projet de yard de limbe ;
- Le projet barrage hydro électrique de Memve'ele ;
- Etc.

Ces programmes et projets sont susceptibles de constituer de véritables leviers pour le lancement des mesures de promotion et d'appui, et l'installation de la nouvelle politique de promotion des PME.

Les effets à court terme des activités de ces projets sur la croissance globale et donc de la mise en place des conditions initiales, nécessaires au développement de la stratégie nationale de développement, pourront être amplifiés, en s'assurant qu'ils s'appuient convenablement sur un tissu économique de PME existantes ou à promouvoir.

Dans le même ordre d'idée, les programmes, projets et actions ci-dessus peuvent être organisés judicieusement de manière à leur permettre de générer des effets multiplicateurs et accélérateurs susceptibles de booster la croissance au niveau régional. L'idée ici est d'agir sur la dimension « Aménagement du territoire » et de regrouper ces programmes, projets et actions en une série de Pôles Intégrés de Croissance (PIC) répartis sur le territoire national, constitueront les cibles physiques des programmes d'action de la stratégie nationale de développement

A titre indicatif on pourrait délimiter des périmètres (par un modèle adapté) et ériger quatre (4) PIC :

- PIC 1 : Edéa-Douala-Limbé (Littoral et Sud Ouest) ;
- PIC 2 : Kribi - Memeve'ele - Ebolowa (Centre et Sud) ;
- PIC 3 : Mbalam – Mintom (Est) ;
- PIC 4 : Ngaoundal- N'Gaoundéré (Nord).

Pour chacun de ces PIC, les programmes, projets et actions spécifiques aux PME seront articulés de manière à permettre une contribution maximale de celles-ci à la création des richesses et à l'essor économique.

Les programmes de développement des PME s'articuleront autour de ces pôles, en faisant appel aux différents instruments qui existent : parc technologiques, clusters, etc.

Les pôles pourront à terme (horizon 13 ans) être développés dans chaque région, mais dans un premier temps, il sera indispensable de se concentrer sur un nombre limité d'entre-elles.

• **Programmes de soutien à la promotion et au développement des PME dans les filières d'excellence**

Il est question de relever que les différents pays émergents ont chacun quelques domaines dans lesquels ils se positionnent parmi les meilleurs au niveau mondial. Ces domaines (niches) sont souvent en nombre réduits, mais servent de secteur d'appel pour le reste de l'économie pendant des périodes bien déterminées.

Quels pourraient être ces domaines pour un Cameroun qui ambitionne de devenir un pays émergent dans 25 à 30 ans? Les idées et indices ne manquent pas :

- Filière agricole BIO ;
- Filière sportive ;
- Filière énergétique, etc.

Il s'agira de se fixer sur ces filières et de réunir les conditions minimales nécessaires pour assurer l'émergence rapide des PME en leur sein. La stratégie nationale de développement devra permettre de créer des conditions nécessaires à l'émergence des dites filières.

Axe stratégique n°4 : Promotion et développement de l'accès des PME aux marchés

La conquête des marchés est une des conditions essentielles de réussite de la nouvelle politique d'industrialisation qui conduira le Cameroun au stade de pays émergent en 2035.

La majorité des PME Camerounaises souffre d'un accès limité aux marchés et aux débouchés, soit parce qu'elles ne peuvent accéder qu'à des marchés restreints situés dans leur proximité immédiate, soit parce qu'elles ne disposent pas de suffisamment de ressources pour aller s'attaquer au marché national et régional, soit enfin parce qu'elles ne peuvent accéder, pour diverses raisons, à des marchés extérieurs. Promouvoir un secteur de PME de qualité passe donc par une réponse à la question de l'exposition des produits et de l'accès des PME aux différents marchés. La compétitivité peut apparaître comme un moyen efficace pour résoudre l'épineux problème de l'exiguïté des marchés. Dans cet axe stratégique les actions visent principalement :

1. la promotion de l'accès des PME aux marchés extérieurs

a) Parmi les projets financés par la Banque Mondiale dans certains pays émergents, figurent les Projets du type « Développement de l'Exportation », qui visent à augmenter la capacité des exportateurs privés à s'intégrer dans l'économie mondiale, les aidant à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent par rapport à leurs concurrents étrangers. Ces projets comportent trois éléments :

- Avec l'accès au marché de l'exportation, une allocation temporaire est accordée afin de couvrir jusqu'à 50% des coûts des services de conseil requis pour permettre aux entreprises de pénétrer ce type de marché ;
- Une garantie de financement des exportations, avant expédition, encouragera les organismes financiers à fournir un financement avant expédition aux PME et aux exportateurs émergents ayant des contrats d'exportation viables, dont le risque présumé de non performance est plus grand que le risque réel, parce qu'ils ne peuvent fournir un nantissement approprié, ou n'ont pas d'antécédent de crédit approprié pour prouver qu'ils sont solvables ;
- Les facilités commerciales encouragent les investissements et l'assistance technique requise pour réduire les procédures et les coûts de transaction de l'activité commerciale.

b) Dans d'autres pays, des fonds d'aide au transport vers les zones de commercialisation et d'exportation sont créés, afin de permettre aux PME délocalisées de procéder à la distribution de leurs produits dans les meilleurs délais. Ces fonds sont financés, pour une part, par des ressources assies sur les taxes d'importation perçues par l'Etat, et pour une

autre part, par des projets d'appui aux exportations financés par les partenaires au développement.

2. la diffusion de l'information sur les marchés

La diffusion de l'information devrait aider à développer les marchés. Dans les pays en voie de développement, les PME souffrent d'un manque d'information sur les concours disponibles et les signaux du marché, tant locaux qu'extérieurs. Cela peut conduire à des erreurs de jugement sur les produits à fournir et leur prix, d'où des préjudices pécuniaires. Plus la circulation de l'information est rationnelle, plus les marchés sont efficaces et équitables.

Le Gouvernement devrait donc favoriser la circulation de l'information sur la réglementation et les programmes publics, les prix courants du marché, les bonnes pratiques commerciales et les possibilités, pour les PME, de s'entraider et de s'instruire mutuellement (par le truchement, par exemple, des publications, des foires commerciales et de l'Internet).

Dans certains pays d'Amérique du Sud, les services d'appui aux PME mettent en place un réseau national de comptoirs informatiques/téléphoniques, qui offre aux appelants des renseignements de base (démarrage d'une entreprise, débouchés commerciaux, accès aux services aux entreprises et possibilités de financement).

Le programme de la CNUCED relatif aux pôles commerciaux, qui couvre 124 pays, facilite la participation des PME au commerce international, à l'aide d'outils qui leur permettent de mieux connaître les procédures commerciales et leur offrent un accès électronique aux débouchés.

3. le développement d'une stratégie pour un retour à l'équilibre des échanges entre le Cameroun et le Nigeria

L'accès à l'important marché nigérian (près de trois fois le marché de la CEMAC) est freiné par le problème du Naïra nigérian. La balance des échanges entre le Cameroun et ce pays voisin est défavorable au Cameroun, du fait que :

- La non convertibilité du Naïra n'encourage pas les commerçants camerounais à détenir cette « monnaie » qu'ils préfèrent échanger contre la marchandise nigériane ;
- La parité entre le franc CFA et le Naïra est plutôt favorable au Naïra.

Cette question importante, au plan économique, devra faire l'objet d'une réflexion approfondie, afin de proposer des stratégies pour un retour à l'équilibre des échanges entre ces deux pays.

**Encadré 1 : Stratégie d'intégration régionale et d'équilibre de la balance commerciale :
Le cas du Nigeria**

La stratégie d'équilibre de la balance commerciale là où elle est déficitaire doit devenir une préoccupation dans les relations avec les pays de la sous-région. Ceci est notamment le cas du Nigeria, avec lequel la gestion des relations économiques devra imposer plus d'anticipation.

Le Cameroun et le Nigeria partagent une frontière maritime et terrestre de près de 1500 Kilomètres. Des conflits sociaux et politiques, parfois militaires, surviennent de manière sporadique. Une bataille insidieuse, profonde et inévitable a cours entre les deux voisins : **la bataille économique**. Favorisé par sa taille démographique et géographique, le Nigeria n'a cessé d'infléchir la balance de son côté, à cause d'un manque d'anticipation du Cameroun. Les importations du Cameroun, en 1960, représentaient moins de 1, la part du Nigeria se situait déjà à 13% en 2003. En 2005, elle atteint 27% et place désormais le grand voisin au rang des fournisseurs du Cameroun devant la France. En 2006, la balance commerciale entre les deux pays est largement déficitaire pour le Cameroun.

Cette influence ne s'arrête pas là : le Nigeria est en concurrence directe avec le Cameroun pour l'attrait des capitaux internationaux. Ces derniers recherchent les meilleures économies d'échelle. Le Cameroun et le Nigeria ont pratiquement le même niveau de développement, et la population joue alors un rôle décisif. Il découle de cette logique que le plus petit pays, en termes de population, sera privé des possibilités d'installation des usines de taille internationale, qui préféreront s'installer sur le plus grand marché.

La combinaison de ces deux facteurs amène à penser que le Cameroun court le risque de ne plus pouvoir élaborer une politique économique autonome, en raison de l'influence négative de l'économie nigériane.

Source : Formulation d'une vision volontariste de développement à long terme. Déc. 2007, Page 62

4. la promotion du partenariat d'affaires avec les partenaires extérieurs

Le rôle de la CCIMA ou des associations de PME est déterminant dans la construction de tels partenariats. Ces dernières structures ont malheureusement manqué de dynamisme sur la promotion du partenariat d'affaires avec les partenaires extérieurs. C'est le lieu de recommander la création d'un organisme chargé de la promotion du commerce extérieur.

La Charte des investissements signée en avril 2002 a prévu, au plan des mesures transversales, la mise en place de plusieurs structures. Parmi celles prévues en matière de gestion des incitations figure l'Agence de promotion des exportations, chargée de promouvoir les exportations en assistant les entreprises exportatrices et/ou potentiellement exportatrices à trouver des débouchés sur les marchés extérieurs.

En attendant les textes d'application de la Charte des investissements, on pourrait attribuer à cet organisme le rôle de : (i) aider les entreprises camerounaises à mieux s'informer sur les marchés extérieurs, (ii) les orienter et les conseiller dans leurs démarches à l'étranger, (iii) orienter et encadrer les opérateurs étrangers souhaitant établir des relations commerciales avec des entreprises camerounaises, (iv) proposer des programmes promotionnels aux entreprises camerounaises et, (v) proposer au Gouvernement, toute réforme destinée à l'amélioration de l'environnement législatif et réglementaire affectant le secteur des exportations (élimination des contraintes, mise en place des mesures incitatives, proposition d'instruments de financement, etc.).

5. l'achèvement du processus d'intégration régionale qui ouvrira de nouveaux horizons aux entreprises compétitives

L'achèvement du processus d'intégration régionale, qui se matérialisera, entre autres, par la libre circulation des biens et des personnes, offrira de nouvelles perspectives de développement aux PME camerounaises. Le Cameroun dispose d'un certain *leadership* au plan économique au sein de CEMAC qui représente un marché potentiel porteur. Celui-ci croît au taux de 2,5% l'an.

6. la Généralisation et la dynamisation des zones économiques et des points francs

Généraliser et dynamiser les zones franches industrielles et les points francs peut permettre d'offrir des incitations supplémentaires aux industries totalement exportatrices notamment :

- Déduction totale des revenus ou bénéfices provenant de l'exportation, de l'assiette imposable, durant les dix premières années d'activité. Ramener cette déduction à 50% au-delà de cette période ;
- Exemption totale des droits de douane sur les biens d'équipement importés, les matières premières, les biens semi-ouvrés ;
- Possibilité de commercialisation de 20% de leurs productions sur le marché local, avec les mêmes taxes que les produits importés.

Ces zones franches exercent un attrait sur les entreprises étrangères disposant de savoir-faire et des technologies. Elles sont le lieu par excellence de transfert de technologie.

Axe stratégique n°5 : Stimulation des échanges intersectoriels

A l'heure actuelle, le tissu industriel du Cameroun se limite à quelques industries représentant de petites enclaves technologiques n'ayant pratiquement aucun rapport d'échange entre elles. A l'émergence, le secteur industriel devra être constitué d'activités diversifiées et formant un intense réseau d'échanges à l'intérieur des filières (secteurs), et entre les filières (secteurs). Une étude approfondie est nécessaire pour déterminer la stratégie qu'il conviendra d'adopter pour une meilleure intégration industrielle, voire économique.

II.3.2. Objectifs et stratégies de développement des autres composantes

II.3.2.1. Composante Economie sociale

En dépit de leur potentiel et de leur importance économique, les OES font face à de nombreuses contraintes qui sont aussi bien d'ordre organisationnel qu'institutionnel, financier, juridique et technologique.

Sur le plan institutionnel, les principales contraintes des OES sont résumées ainsi qu'il suit :

- La faible capacité à planifier de manière rigoureuse leurs activités ;
- La faible capacité à mobiliser les ressources internes (ressources humaines, matérielles, logistiques et financières) pour mener à bien leurs projets ;
- La faible capacité à élaborer et à monter des projets bancables ;
- la dépendance accrue à l'égard des structures d'appui publiques, privées, nationales ou internationales;
- La faible capacité des OES faitières à encadrer les OES à la base ;
- L'insuffisante interactions entre OES de base comme celles du sommet, ce qui ne favorise pas des concertations et des échanges d'expérience entre elles ;
- Le manque de définition claire des responsabilités et des compétences de chaque niveau d'organisation des OES, ainsi que les droits et obligations des membres ;
- L'insuffisant encadrement, d'appui et de promotion des activités des OES ;
- L'insuffisante représentativité des organisations professionnelles ;
- L'insuffisante synergie, de concertation et de collaboration entre les ministères techniques impliqués dans les missions de développement des OES ;
- L'insuffisance des appuis de l'Etat ;

Sur le plan financier, les OES éprouvent d'énormes difficultés à accéder au financement. Ces difficultés peuvent être répertoriées ainsi qu'il suit :

- Le système bancaire classique trouve l'octroi du crédit à ce type d'organisation onéreux et risqué ;
- Les OES présentent généralement un niveau de fonds propres faible ;
- Les dossiers de financement montés par ces organisations sont généralement de mauvaise qualité ;
- Les rares crédits octroyés sont à court terme, alors que les besoins concernent principalement le financement des investissements.

Dans le domaine juridique, il convient de relever une divergence d'interprétation des dispositions textuelles entre l'Administration et les OES, particulièrement dans le domaine de la fiscalité.

En ce qui concerne la technologie, l'accès difficile des OES à ce domaine constitue une des contraintes majeures à leur développement. Cette difficulté d'accès est liée (i) au manque d'informations pertinentes, (ii) à l'insuffisance de formation appropriée, (iii) à l'insuffisance de moyens financiers pour acquérir des inputs et équipements de qualité et, (iv) à l'absence de circuits de distribution organisés.

a) Objectif global

L'objectif global est de permettre une organisation optimale de l'entrepreneuriat collectif, gage d'une meilleure contribution à la croissance et à la lutte contre la pauvreté.

b) Objectifs spécifiques

- Mettre en place un cadre institutionnel et juridique harmonisé, novateur, incitatif et propice au développement de l'entrepreneuriat collectif et de l'initiative privée ;
- Mettre en place un système d'enregistrement des OES devant permettre l'élaboration des répertoires et la création d'une base de données régulièrement mise à jour ;
- Créer un fichier national des OES structuré sur une base locale, régionale et par secteur d'activité ;
- Impulser une dynamique de réseautage des OES ;
- Renforcer les capacités managériales et techniques des ressources humaines des OES en vue d'induire une dynamique d'auto développement pour la création d'entreprises collectives pérennes ;
- Favoriser la mise en place des cadres de concertation entre les OES et leurs partenaires au développement ;
- Etablir des plateformes de partenariat entre les pouvoirs publics, les autres acteurs et les OES, dans une dynamique de promotion des activités de ces dernières ;
- Favoriser la concertation entre les acteurs de l'Economie Sociale ;
- Renforcer les capacités des structures d'encadrement des OES ;
- Renforcer les capacités des leaders des OES et des ressources humaines de l'Administration en charge de l'encadrement des OES ;
- Institutionnaliser le Commerce équitable pour la promotion des produits fabriqués par les OES.

c) Résultats attendus

Ils sont les suivants :

- Une législation spécifique **et harmonisée** de l'Economie Sociale est mise en place ;
- La culture de l'Economie Sociale est mieux enracinée au sein des populations ;
- Un système d'information efficient (registre, répertoires, banque de données) est mis en place et régulièrement mis à jour sur les OES ;
- Le fichier national avec ses composantes régionales et locales est mis en place ;
- Les OES disposent de personnels mieux formés et compétents ;
- Les capacités des structures d'encadrement des OES sont renforcées ;
- Les OES sont viables et pérennes ;

- La qualité des services rendus aux membres des OES ainsi qu'à leurs usagers est améliorée ;
- Une bonne couverture des besoins d'appui et de formation des OES est assurée ;
- Les actions des pouvoirs publics et celles d'autres acteurs en matière de développement de l'Economie Sociale sont mieux coordonnées ;
- Un système de financement des OES est mis en place ;
- Les conditions de vie des membres des OES sont améliorées ;
- De nouvelles entreprises collectives pérennes sont créées ;
- Les capacités des personnels de l'Administration et des autres organismes d'encadrement sont renforcées ;
- Le commerce équitable est légalisé et ses circuits de distribution sont fonctionnels ;
- Un réseau national d'OES est mis en place.

d) Axes Stratégiques

La réalisation des objectifs ci-dessus se fera suivant quatre axes stratégiques nécessitant, pour leur mise œuvre, la planification d'actions quantifiables et réalistes.

Ces axes stratégiques sont les suivants :

- L'amélioration de la connaissance du secteur de l'Economie Sociale ;
- L'adoption d'un cadre institutionnel, législatif et règlementaire appropriés ;
- La promotion de l'entrepreneuriat collectif ou de groupe ;
- La facilitation de l'accès des OES aux financements ;
- La promotion de la culture de l'Economie Sociale.

Axe stratégique n°1 : Amélioration de la connaissance du secteur de l'Economie Sociale

Compte tenu du nombre très important d'OES officiellement enregistrées (80 000 environ au 31 décembre 2006 pour les seules organisations coopératives), de leur diversité et de leur degré de performance, les actions de développement à envisager ne peuvent être pertinentes et mieux ciblées que s'il y a une bonne connaissance de ce domaine d'activité. A ce titre, il est indispensable de créer un fichier national des associations, des mutuelles, des coopératives, composé des fichiers régionaux et locaux; d'actualiser et de moderniser la base de données relative à toutes les OES opérant sur l'ensemble du territoire national. L'amélioration de la connaissance de l'Economie Sociale visée consistera à vérifier l'effectivité, sur le terrain, des activités des structures enregistrées et à mettre au point des répertoires d'OES opérationnelles et régulièrement actualisés.

La maîtrise du domaine de l'Economie Sociale nécessitera aussi l'établissement d'une typologie de ses organisations, qui tienne compte de la nature d'activités menées ou du secteur dans lequel elles évoluent, mais particulièrement de leur degré de performance économique, financière et sociale.

Axe stratégique n°2 : Adoption d'un cadre institutionnel, législatif et règlementaire appropriés

Le développement harmonieux des activités de l'Economie Sociale ne saurait être effective sans un cadre institutionnel et juridique approprié. Les législations en vigueur définissent le rôle et la place des OES dans la société civile et dans l'économie nationale. Elles déterminent leurs relations avec l'Etat et les autres types d'entreprises, régulent leur

création ainsi que leur fonctionnement, définissent les droits et obligations de leurs membres.

Compte tenu de l'orientation envisagée concernant la promotion de l'Economie Sociale, il est nécessaire que ces diverses législations soient révisées et recentrées. Dans cette perspective, l'accent sera principalement mis sur l'élaboration d'une loi d'orientation générale qui permettra de recentrer et d'harmoniser les réglementations existantes, en mettant l'accent sur l'innovation. La future loi relative à l'Economie Sociale devra permettre de:

- Définir l'Economie Sociale ;
- Déterminer la typologie des acteurs et des OES ;
- Edicter les principes et valeurs de l'Economie Sociale ;
- Impulser une dynamique de réseautage des OES constitué d'un réseau national, avec des composantes régionales et locales ;
- Promouvoir l'entrepreneuriat collectif en spécifiant les engagements des pouvoirs publics et ceux des OES;
- Etablir une liaison ou des plates formes de coopération entre les pouvoirs publics et les OES, dans une dynamique de promotion de leurs initiatives ;
- Coordonner la politique gouvernementale de promotion de l'Economie Sociale en définissant clairement les responsabilités de chacune des structures prévues;
- Limiter l'éparpillement des compétences gouvernementales en matière de promotion de l'Economie Sociale en leur donnant plus de lisibilité institutionnelle ;
- Assurer une meilleure cohérence entre les textes nationaux et internationaux, notamment avec les dispositions de l'Acte Uniforme OHADA, ainsi que les directives de l'ONU en matière des coopératives et de prise en compte des activités de l'Economie Sociale dans la comptabilité nationale ;
- Réorganiser et/ou restructurer l'Administration en charge de l'Economie Sociale, pour en faire le chef de file des Administrations impliquées dans le développement et la promotion de l'Economie Sociale ;
- Sauvegarder l'autonomie de gestion des OES ;
- Satisfaire prioritairement les besoins de leurs membres ;
- Intégrer les OES dans l'économie de marché ;
- Intégrer horizontalement et verticalement les OES dans tous les secteurs de l'activité économique.

Au plan institutionnel, la principale préoccupation concernera la mise en place d'un cadre approprié de pilotage des activités de ce domaine, à travers des institutions fortes, capables d'assurer une bonne impulsion.

La mise en place d'une Confédération Nationale des OES et d'un Conseil National de l'Economie Sociale (CNES) sont les orientations fortes à prévoir dans le cadre institutionnel ainsi qu'un espace de concertation entre les différents types d'OES, l'Etat, les partenaires techniques et les bailleurs de fonds.

Axe stratégique n° 3 : Promotion de l'entrepreneuriat collectif

Dans un contexte de pauvreté et de rareté des ressources, cet axe vise à promouvoir une forme entrepreneuriale qui fasse appel à la mise en commun des moyens, et permette une meilleure intégration des acteurs dans le processus de production des biens et services. Il

s'agit de diversifier la base productive de l'économie et exploiter toutes les possibilités de création d'emplois décents et durables.

A cet effet, les actions inscrites dans cet axe vont porter sur :

- La promotion de la culture d'entreprise de groupe;
- La création d'entreprises de l'Economie Sociale économiquement viables et pérennes, dans les secteurs d'activités porteurs ;
- Le renforcement des capacités entrepreneuriales et managériales des acteurs de l'Economie Sociale.

Le renforcement des capacités des acteurs de l'Economie Sociale se fera en privilégiant l'approche participative et en utilisant des appuis calibrés par niveau de perfectionnement :

- Niveau 1** : les Coopératives, Mutuelles et Associations de base, Unions des coopératives, associations et mutuelles naissantes à faible dynamique interne : la priorité sera accordée ici à l'appui au cadrage des objectifs, à la mobilisation des membres autour des valeurs et principes de l'Economie Sociale et des objectifs propres de l'organisation, à la capacité d'action et de prise de décisions ;
- Niveau 2** : les Coopératives, Mutuelles, Associations, Unions des coopératives, associations et mutuelles ayant quelques activités et une certaine dynamique interne : la priorité sera donnée à la formation technique, en vue de la maîtrise des fonctions de leurs filières de production et de commercialisation ;
- Niveau 3** : les Coopératives, Mutuelles, Associations, Unions des coopératives, associations et mutuelles voulant étendre leurs activités et s'imposer dans une filière ou groupe de produits. On insistera sur les appuis à la formation technique spécialisée, à la planification stratégique, à la structuration et à l'organisation ;
- Niveau 4** : les Coopératives, Mutuelles, Associations, Unions, Fédérations et Confédérations des Coopératives, associations et mutuelles ayant une force économique certaine : la priorité portera sur l'appui au positionnement stratégique, au conseil dans la négociation à des niveaux plus élevés, à l'accompagnement des programmes, à l'élaboration et la mise en œuvre des plans marketing et de mise sur le marché des produits en fonction des secteurs d'activités porteurs.

Cette mise à niveau de l'entreprenariat collectif consistera également à :

- Renforcer l'appui conseil, l'aide à la création et au développement des OES dans les secteurs novateurs ;
- Elaborer des plans de développement ;
- Apporter des conseils spécifiques à la création et au développement des réseaux, ainsi qu'aux associations, coopératives et mutuelles créés par les groupes vulnérables (femmes, jeunes et personnes handicapées), dans le but de faciliter leur insertion sociale et économique ;
- Mettre en place, au sein des réseaux de deuxième ou de troisième niveau, des Centres Agréés de Gestion destinés à rendre aux OES des services en matière de comptabilité, de contrôle interne et d'audit externe ;

- Appuyer la structuration verticale et horizontale des OES ainsi que la mise en place de la Confédération Nationale des OES pour la défense de leurs intérêts ;
- Renforcer les capacités des personnels des Administrations et autres organismes chargés de l'encadrement des OES.

Axe stratégique n°4 : Facilitation de l'accès des OES au financement

La mise en place d'instruments de financement adaptés est indispensable à la promotion de l'Economie Sociale. Les établissements de micro finance qui sont traditionnellement appelés à jouer ce rôle présentent des insuffisances en raison notamment de leur concentration dans les grandes villes, de leur présence exclusive dans certains secteurs, et de la nature de leurs liquidités inadaptées au financement de l'investissement.

L'objectif principal poursuivi dans cet axe sera de susciter l'élaboration d'outils et de produits de financement adaptés aux entités de l'Economie Sociale. En effet, les OES sont pratiquement exclues du système bancaire classique, qui trouve le crédit à ce type d'organisation onéreux et très risqué. Les OES considèrent que les crédits octroyés par les COOPEC sont trop chers (taux d'intérêt variant entre 15 et 20%), et par conséquent, incapables de rentabiliser leurs activités.

Par ailleurs, dans le faible volume de crédits octroyés aux OES, les prêts de court terme sont prédominants alors que les besoins sont de long terme.

Enfin, les OES présentent généralement un niveau de fonds propres faible et ne sont pas capables de monter des dossiers de financement bancables, ce qui ne permet pas leur éligibilité aux fonds des bailleurs internationaux ou de certains projets.

C'est fort de ces contraintes que la stratégie développée propose quatre principales pistes, à savoir :

- La mise en place des mécanismes de financement spécifiques aux OES. Il sera question de développer des produits financiers appropriés aux OES ;
- La constitution d'un Fonds d'appui au développement et à l'investissement des OES ;
- La promotion des systèmes coopératifs et mutualistes de financement décentralisé et de mobilisation de ressources financières internes et externes au profit des entreprises de l'Economie Sociale ;
- La mise en place de mesures fiscales incitatives et d'aide aux OES évoluant dans des secteurs novateurs.

Axe Stratégique n° 5 : Promotion de la Culture de l'Economie Sociale

Cet Axe porte sur la vulgarisation de l'Economie Sociale au sein de la population.

Les dérives du passé relevées dans le diagnostic du secteur de l'Economie Sociale s'expliquent, en grande partie, par le fait que ses opérateurs n'ont généralement pas une culture de base du domaine. Les avancées constatées dans l'évolution des activités des OES peuvent être également expliquées par la même raison. Très peu d'entreprises du secteur font de la maîtrise de la culture de l'Economie Sociale par leurs membres une préoccupation majeure. Il n'existe pratiquement pas d'institution spécialisée offrant aux OES, ou aux partenaires d'appui technique, des formations dans ce domaine spécifique. Fort de ce constat, la mise en œuvre de la présente stratégie accordera une place de choix

à la culture de l'Economie Sociale. Les orientations majeures proposées dans cet axe s'articulent autour de quatre principaux points :

- La vulgarisation des principes, des valeurs et de l'éthique de l'Economie Sociale, ainsi que les modes opératoires spécifiques des OES ;
- L'intégration des enseignements, de la recherche et des pratiques de l'Economie Sociale dans les programmes des établissements scolaires et universitaires, ainsi que de formation professionnelle ;
- L'organisation des campagnes de mobilisation, de sensibilisation, d'information et d'éducation des acteurs du secteur de l'Economie Sociale et du grand public ;
- La conception et l'édition des documents pédagogiques pour le renforcement des capacités des opérateurs du secteur de l'Economie Sociale par les prestataires de services et les formateurs ;
- La production et la diffusion des supports d'information sur le secteur.

II.3.2.2. Composante Artisanat

L'artisanat camerounais est caractérisé par un niveau de production faible et largement en déca de ses potentialités réelles. Cette situation trouve ses origines dans cinq principaux facteurs :

- les faiblesses du dispositif institutionnel et réglementaire d'accompagnement ;
- les difficultés d'accès au crédit, liées notamment à l'absence de structures adéquates de financement ;
- la faible organisation et structuration du domaine de l'artisanat, due à l'individualisme très prononcé des acteurs et au caractère provisoire de l'exercice de certains métiers de l'artisanat.

D'autres raisons justifient les faibles performances de l'Artisanat :

- les difficultés d'accès aux marchés (en raison d'une connaissance insuffisante des marchés et d'une inadéquation qualitative et quantitative des produits finis par rapport à la demande) ;
- la faiblesse des capacités techniques, technologiques et managériales des artisans.

Pourtant, l'artisanat camerounais possède des atouts indéniables, notamment la disponibilité de matières premières, une main d'œuvre nombreuse et relativement bon marché, une demande potentielle croissante de la part d'autres secteurs. Tous ces atouts laissent présager pour l'artisanat une marge de développement certaine et une contribution remarquable à la création d'emplois et à la valeur ajoutée. Cette situation justifie les orientations retenues dans la présente stratégie.

a) Objectif Global

Promouvoir un artisanat compétitif et performant qui contribue à l'amélioration des conditions de vie des artisans ainsi qu'au développement économique, social et culturel du pays.

b) Objectifs Spécifiques

- appuyer l'organisation et la structuration de l'artisanat ;
- mieux connaître les artisans en mettant en place un mécanisme d'enregistrement des artisans ;

- favoriser une véritable concertation constructive entre les artisans au sein des corps de métiers, ainsi qu'entre eux et les différents acteurs impliqués dans la promotion de l'artisanat ;
- renforcer les organisations professionnelles du secteur artisanal et mettre en réseau des regroupements professionnels et des partenaires au développement de l'artisanat ;
- améliorer la qualité et la compétitivité des produits artisanaux ;
- mettre en place un mécanisme de financement adapté ;
- mettre en place un dispositif mutualiste de couverture de risques sociaux encourus par les artisans et les entreprises artisanales ;
- développer un mécanisme de commerce équitable pour les produits de l'artisanat.

c) Résultats attendus

Ils sont les suivants :

- les artisans sont massivement inscrits dans les registres communaux ;
- un fichier national sous-tendu par des fichiers régionaux et départementaux est créé et régulièrement mis à jour ;
- les regroupements professionnels sont mieux structurés ;
- un réseau national de l'artisanat est mis en place ;
- un conseil national de l'artisanat est créé et opérationnel ;
- un dispositif d'appui technique, technologique, informationnel et promotionnel est créé et opérationnel ;
- un mécanisme de financement est mis en place ;
- un système de sécurité sociale des artisans est mis en œuvre ;
- les produits de l'artisanat sont plus compétitifs, et bien positionnés sur les marchés à l'exportation ;
- la contribution de l'artisanat à la création des richesses et des emplois s'est améliorée ;
- le niveau des revenus des opérateurs du domaine s'est accru ;
- un mécanisme de commerce équitable est mis en place pour les produits de l'artisanat.

A l'horizon fixé, ces résultats seront affinés, en termes de cible à atteindre. Des études sectorielles permettront de déterminer ces dernières.

Toutefois, au regard des potentialités et de la vision formulée pour cette composante, le rythme global de progression des principaux indicateurs devrait se situer au moins à 10% l'an.

d) Axes stratégiques

Pour atteindre ces objectifs et faire ainsi de l'artisanat un espace véritablement attractif, générateur d'emplois, de revenus et de croissance, les trois axes stratégiques complémentaires suivants sont retenus :

1. Appui à l'organisation et à la structuration de l'artisanat

L'auto organisation des artisans en corps de métiers ou filières est un préalable incontournable pour accroître l'efficacité des mesures d'appui en faveur du secteur de l'artisanat.

L'objectif poursuivi à travers cet axe est de favoriser une véritable concertation entre les artisans au sein des corps de métiers, ainsi qu'avec les différents acteurs impliqués dans la promotion du secteur.

L'atteinte de cet objectif de regroupement devrait concourir à générer de nécessaires économies d'échelle, particulièrement sur les achats, et à mutualiser les risques pour améliorer les capacités d'accès des artisans aux financements. De plus, elle devrait permettre aux artisans de défendre plus efficacement leurs intérêts.

2. Renforcement des capacités des artisans

La ressource humaine est la première richesse de l'entreprise artisanale et le facteur essentiel de la valeur ajoutée qu'elle crée. Une bonne qualification professionnelle doublée d'une bonne maîtrise technologique sont indispensables à la production de biens et services de qualité.

3. Renforcement du dispositif stratégique, institutionnel, législatif et réglementaire

Un réel épanouissement de l'artisanat est conditionné par un environnement législatif, réglementaire, administratif et institutionnel incitatif.

Axe stratégique n°1 : Appui à l'organisation et à la structuration de l'artisanat

Les actions programmées dans cet axe portent sur :

- l'appui à l'organisation des artisans par corps de métiers ;
- l'organisation pyramidale et géographique par corps de métiers ;
- la réorganisation et le renforcement des capacités des intervenants dans la promotion et le développement de l'artisanat.

1°) Appui à l'organisation des artisans par corps de métiers

L'organisation des artisans par filières est un déclencheur du développement de leurs activités. Cette organisation devrait permettre aux artisans d'une même filière de se connaître, d'identifier leurs problèmes, d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies susceptibles d'apporter des solutions à leurs problèmes communs.

Dans cette optique, la mise en œuvre d'une stratégie à base mutualiste est indispensable. Elle permettra :

- l'amélioration de leurs possibilités d'accès au crédit ;
- l'acquisition des outils de production et l'apport de l'innovation technologique ;
- la mise en place d'un système de sécurité sociale ;

- l'élaboration et le respect des normes et standards de qualité, nécessaires à l'amélioration des performances de la filière, du point de vue qualitatif ;
- l'amélioration quantitative de la production, nécessaire pour assurer leur accès et leur présence permanente sur le marché.

2°) Organisation pyramidale et géographique des artisans

Les artisans seront organisés en associations, unions, fédérations et confédérations. Ces regroupements tiendront compte du découpage géographique et administratif. Il s'agira des regroupements communaux, départementaux et régionaux qui s'articuleront autour d'un noyau central.

L'objectif de ces regroupements sera de susciter la création des filières et corps de métiers, d'encourager la compétitivité, de créer des circuits efficaces de distribution des biens et services.

Le rôle des organisations qui naîtront de ces regroupements sera de représenter et défendre les intérêts des artisans, d'instaurer une discipline générale au sein des organisations du secteur et de jouer un rôle économique en la matière.

Toute cette organisation devra aboutir à la création d'une Chambre Nationale des Métiers.

3°) Réorganisation et renforcement des capacités des intervenants dans la promotion et le développement de l'Artisanat

Le regroupement des intervenants vise à :

- Faciliter l'obtention des financements afin d'appuyer les artisans et les entreprises artisanales ;
- Susciter des synergies pouvant faciliter leur déploiement sur le terrain.

Cependant, la promotion et le développement de l'Artisanat passe nécessairement par le renforcement des capacités des intervenants. Dans cette perspective, il apparaît impérieux d'identifier toutes les structures d'encadrement, d'identifier les contraintes auxquelles elles font face, et d'élaborer les plateformes communes de formation susceptibles de répondre aux attentes des artisans et des entreprises artisanales.

Pour ce faire, il faudrait mettre fin à la superposition d'une multitude de structures inefficaces et sans relations entre elles, qui opèrent en toute indépendance sur le terrain.

Mieux, la veille technologique est appelée à apporter l'information dont les artisans ont grandement besoin dans le cadre de leurs activités. Cette information multiforme contribuera, au même titre que les matières premières, le capital, le travail, etc., à la production des biens et services destinés aux consommateurs.

Les actions en direction des intervenants dans la promotion de l'artisanat doivent être complétées par la mise en place d'une structure d'appui-conseil des artisans.

Le rôle de la Chambre de Commerce, d'Industrie des Mines et de l'Artisanat, est à cet égard important, en ce sens qu'elle doit assurer le compagnonnage des artisans pour leur apporter des compétences nouvelles consécutives aux innovations technologiques.

Les principales actions à mener sont les suivantes :

- **renforcement** des capacités des multiples intervenants ;
- **appui** à la mise en place d'un cadre de concertation inter artisans ;
- **promotion** des échanges inter africains, voire internationaux entre artisans ;
- **appui** à l'émergence et conforter le rôle des organisations professionnelles et interprofessionnelles d'artisans bâties autour des différents corps de métiers et d'une structuration faîtière.

Axe Stratégique n°2 : Renforcement des capacités des artisans

Les actions programmées pour la réalisation de cet axe concernent :

- la facilitation des procédures administratives et réglementaires de création d'entreprises ;
- la facilitation de l'accès et de la formation à l'utilisation des outils de production appropriés ;
- la création d'un observatoire des métiers et de la qualification professionnelle ;
- la mise à disposition des informations relatives aux normes et standards ;
- la mise à niveau technique, managériale et technologique des artisans ;
- le renforcement des mécanismes de compagnonnage des artisans afin de leur apporter des compétences nouvelles consécutives aux innovations technologiques ;
- la mise en place des dispositifs qui permettent de résoudre les problèmes de financement, de formation technique (centres de ressources professionnelles, villages artisanaux), d'assistance-conseil (juridique, technologique, managériale).

A l'horizon 2035, le Cameroun compte devenir un pays émergent. Cela n'est possible que si trois conditions sont remplies :

- renforcer la formation initiale ;
- développer et renforcer la formation professionnelle pour adapter les connaissances et les savoir-faire aux exigences du monde moderne ;
- assurer la formation des formateurs.

Les actions suivantes sont retenues dans le cadre de la présente stratégie :

- **Création** d'une synergie d'actions entre le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat, le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, les partenaires sociaux et les acteurs du monde de l'éducation et de la formation professionnelle pour une meilleure mise à niveau des artisans;
- **Création et renforcement** d'un observatoire prospectif des métiers artisanaux et des qualifications permettant d'évaluer les besoins en main-d'œuvre relatifs à chaque secteur d'activité à court, moyen et long terme ;
- **Promotion** des plateformes de partenariat entre les représentants des organisations professionnelles et les chambres consulaires. Il s'agit de fournir aux demandeurs d'emploi une information objective sur les filières de formation, les métiers et leurs débouchés ;
- **Promotion** des technologies appropriées ;
- **Migration** de l'Education Nationale vers la professionnalisation des enseignements ;

- **Appui** à l'apprentissage ;
- **Réflexion** sur le processus de certification et de valorisation de la formation professionnelle par apprentissage.

Axe Stratégique n°3 : Renforcement du dispositif institutionnel, législatif et réglementaire

Le développement du secteur artisanal est conditionné par un environnement juridique et économique qui intègre les aspects suivants :

- La mise à disposition, par l'Etat, de statistiques fiables sur le secteur qui permettent de cibler les décisions, en vue de mener des actions d'envergure ;
- La mise en œuvre de la loi n° 2007/004 du 03 juillet 2007 régissant l'Artisanat, par la publication et la diffusion de ses décrets d'application ;
- L'amélioration de la gestion administrative des artisans (immatriculation systématique, mise en place de répertoires et de système d'information, etc...) ;
- L'enregistrement systématique des artisans auprès des communes (base de données sur les artisans) ;
- L'élaboration d'un statut de l'Artisan comportant des mesures incitatives ;
- La mise en place d'un cadre réglementaire et fiscal qui favorise le développement de l'artisanat ;
- La mise en place de mécanismes de financement adaptés ;
- L'amélioration de l'accès des produits artisanaux aux marchés national et extérieur, à travers des dispositifs institutionnels de promotion que sont les villages artisanaux, les centres de ressources professionnelles, les galerie virtuelle, etc.).

Le cadre fiscal en vigueur ne tient pas compte des spécificités de l'activité artisanale et ne milite pas en faveur de la promotion du secteur. La procédure de collecte est assez longue et comporte des démarches administratives pénibles. La base imposable est inadaptée à la promotion du secteur. L'accroissement des activités de l'artisan l'expose à des impôts et taxes disproportionnés, au regard de l'évolution du chiffre d'affaires. L'impôt libérateur devrait constituer l'unique contribution à laquelle sont assujettis les artisans.

La fraude douanière pénalise l'activité artisanale. Les produits entrant frauduleusement dans le pays, sans droits de douane, livrent une concurrence aux produits locaux ou régulièrement importés.

On relève aussi l'inexistence de structures de financement adaptées et accessibles aux artisans. Leur absence handicape ces derniers, quant à la réalisation des investissements productifs performants et/ou au financement de leurs besoins en fonds de roulement.

L'amélioration du cadre administratif et réglementaire est indispensable à l'épanouissement du secteur. Il s'agit pour l'Etat de :

- Favoriser l'accès des entreprises artisanales aux marchés publics. Les marchés publics font l'objet d'une réglementation stricte et assez contraignante, qui écarte

d'office bon nombre d'artisans, pourtant techniquement qualifiés pour exécuter les prestations requises. Très souvent, c'est aux entreprises artisanales que les grandes structures font appel dans le cadre de l'exécution des marchés publics.

- Apporter un appui à l'opérationnalisation des inventions de l'artisanat ;
- Promouvoir un système de protection des inventions et modèles ;
- Promouvoir la mise en place d'un système mutualiste de protection sociale des artisans et des entreprises artisanales ;
- Prendre en compte les spécificités de l'entreprise artisanale dans l'élaboration des réglementations. Les normes et réglementations doivent absolument être rendues accessibles aux artisans, tant en ce qui concerne leur lecture que leur mise en œuvre.

Ces réglementations doivent intégrer la réalité des entreprises artisanales, afin d'éviter de faire peser de fortes contraintes sur ces dernières, (Exemple de la législation du travail).

La stratégie développée dans cet axe se fonde sur les actions ci-après :

- L'octroi à l'artisanat d'un régime fiscal spécial et incitatif ;
- L'engagement d'une réflexion concertée, quant à la mise en place de nouveaux mécanismes de financement adaptés aux besoins des artisans ;
- La création des caisses de cautionnement mutuel au sein des regroupements professionnels d'artisans afin de mutualiser les risques ;
- La création d'un fonds de garantie ;
- La promotion de l'esprit d'épargne parmi les artisans ;
- Le renforcement des capacités financières et managériales des Institutions de Micro finance ;
- L'incitation à la maîtrise des circuits de distribution ;
- L'incitation à l'amélioration de la qualité des produits. Cet aspect mérite une attention particulière de la part des structures de formation et de recherche ; il serait souhaitable d'envisager, à terme, la certification des aptitudes à la gestion, et identifier des maîtres artisans capables de promouvoir le respect des normes techniques ;
- L'encouragement à la maîtrise des circuits d'approvisionnement ;
- L'encouragement à la maîtrise des mécanismes de marchés ;
- La diffusion de l'information sur les procédures de passation des marchés auprès des dirigeants des micro et petites entreprises.

II.3.2.3. Composante Secteur Informel

L'état des lieux et le diagnostic du secteur des PMEESA ont révélé que le Secteur Informel occupe une grande place dans l'équilibre socio-économique du pays. Depuis la crise économique de la décennie 80, il joue un rôle d'amortisseur des risques d'éclatement du tissu social. Il assure à la fois les fonctions d'absorption du chômage (car il est le premier « pourvoyeur d'emplois », bien que ces emplois demeurent précaires), de distributeur de revenus et de formation professionnelle ; il participe également de manière substantielle à la création des richesses. Selon l'Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel (EESI), le Secteur Informel représente en moyenne

annuellement 29% du PIB, et occupe 37% de la population active occupée (secteur agricole non compris). En incluant la composante agricole, il représente plus de la moitié (52%) du PIB, et emploie 92% des effectifs.

Autant de tâches qui suppléent l'intervention de l'Etat dans un secteur où il n'affecte qu'un très peu de ressources budgétaires.

Le Secteur Informel est cependant considéré comme un pan de la société qui échappe à toute régulation et à toute protection. L'EESI révèle que moins de 7% des UPI sont inscrites dans le fichier des contribuables, ce qui prive l'Etat de ressources fiscales considérables.

Ce secteur est aussi perçu comme un immense espace de marginalisation, de pauvreté, d'insalubrité, de travail dangereux et illégal, d'utilisation des enfants et d'exploitation des femmes.

L'accroissement du Secteur Informel fragilise le secteur structuré en le harcelant par une dure concurrence qui produit des effets négatifs sur la croissance de l'économie.

Le développement d'un ensemble d'activités en marge des circuits réglementaires est en soi la manifestation d'un échec de la politique économique. Un Secteur Informel sans cesse croissant, et développant une activité non mesurée, pourrait signifier, à terme, l'affaiblissement de l'Etat.

Face à cette situation, il devient impérieux de ramener la taille du Secteur Informel à un niveau résiduel, compatible avec les objectifs de développement à long terme du Cameroun (devenir un pays émergent à l'horizon 2035). L'Etat devrait asseoir les bases d'une gestion efficace de sa politique économique, avec pour objectif de réduire considérablement le nombre de structures du Secteur Informel. Il faudrait, pour y parvenir :

- Identifier et mettre en œuvre les leviers sur lesquels il faudrait agir pour assurer une **migration positive** des UPI vers l'économie formelle ;
- Identifier les secteurs d'activités les plus potentiellement rentables et innovants du Secteur Informel ;
- Renforcer les capacités techniques et managériales des unités de production informelle (UPI, afin de leur donner des aptitudes à migrer vers le secteur moderne.

Le diagnostic a révélé que le Secteur Informel fait cependant face à de nombreuses contraintes dont les plus saillantes sont :

- La précarité des conditions d'exercice de l'activité et de la main d'œuvre ;
- L'état conflictuel des rapports entre les unités de production informelles (UPI) et l'Administration ;
- Le déficit d'information sur les débouchés ;
- La longueur et la complexité des procédures de création d'entreprise ;
- L'accès difficile aux services d'appui aux entreprises : (financement, information, formation, conseils etc.) ;

- L'insuffisance de la formation des acteurs.

Toutes ces contraintes compromettent l'exercice, par les UPI, des fonctions liées à leurs activités, et les empêchent de devenir des structures économiquement, financièrement et socialement fortes et autonomes, et aptes à migrer vers le secteur structuré.

a) Objectif global

L'objectif global est de favoriser une migration positive des unités de production informelle vers le secteur structuré.

b) Objectifs spécifiques

- Mieux connaître le Secteur Informel ;
- Améliorer le cadre législatif, réglementaire et fiscal actuel, pour une meilleure intégration du Secteur Informel ;
- Faciliter les procédures de création d'entreprise ;
- Permettre aux UPI une bonne maîtrise des fonctions liées à leurs activités ;
- Rendre les services d'appui aux entreprises accessibles et plus performantes ;
- Vulgariser les lois et autres textes réglementaires existants ;
- Concevoir et mettre en œuvre une stratégie de migration des unités du Secteur Informel.

c) Résultats attendus

Les résultats attendus sont les suivants :

- Les lois et textes réglementaires sur l'Artisanat, l'Economie sociale, les PME sont élaborés, largement diffusés auprès des UPI et appliqués ;
- Les conditions d'application de l'impôt libérateur sont améliorées ;
- Les capacités de mobilisation des fonds sont renforcées ;
- Un système d'information fiable sur les UPI existe (typologie, dynamiques d'action, cartographie, évolution et l'importance des UPI...) ;
- Les efforts d'auto organisation des UPI sont appuyés ;
- Les capacités d'intervention des structures d'appui sont renforcées ;
- Un réseau de professionnels du conseil pour la migration des UPI est mis en place ;
- Une stratégie de migration du Secteur Informel vers l'économie formelle est mise en œuvre ;
- La coordination technique de toutes les actions en faveur des organisations du Secteur Informel est assurée ;
- La communication et la collaboration entre l'Administration et les acteurs du Secteur Informel sont soutenues ;
- La création des mutuelles d'épargne, de crédit et de garantie au sein des regroupements d'UPI est favorisée ;
- Un fonds d'accompagnement des UPI en migration est créé.

d) Axes Stratégiques

La politique envisagée dans le cadre de la migration positive des UPI vers le secteur structuré est fondée sur une approche globale qui consiste à réorienter toute la stratégie actuelle de développement, dans le but de réconcilier le secteur moderne et le Secteur

Informel. Dans cette perspective, il s'agit de trouver un juste milieu entre la nécessité de respect d'un minimum de légalité par le Secteur Informel, et celle d'intégrer ce secteur dans l'économie nationale comme acteur et partenaire à part entière ; ce qui suppose une prise en compte objective de ses spécificités.

Cette approche implique un changement structurel durable des modalités de fonctionnement du Secteur Informel, qui à terme, est appelé à devenir résiduel.

La mise en œuvre de cette politique nécessite la contribution de tous (Etat, UPI, collectivités territoriale décentralisées, entreprises de l'économie moderne, société civile, etc.) et devra être envisagée dans le cadre d'un partenariat mutuellement bénéfique à tous, dont le but est d'améliorer le fonctionnement général de l'économie, de lutter efficacement contre la pauvreté et de promouvoir la croissance.

Cette politique pose des problèmes techniques à cause de l'ampleur, de l'hétérogénéité et de la complexité des micros entreprises (qui constituent majoritairement ce secteur), et de l'importance des moyens à mobiliser dans cette perspective. Sa mise en œuvre doit donc s'effectuer avec beaucoup de réalisme.

La stratégie devra prendre en considération les domaines d'activités, les spécificités et les problèmes réels des UPI et identifier les aspects de ce secteur méritant prioritairement des réformes.

Dans ces conditions, la migration positive des UPI vers le secteur formel devra permettre à terme de rendre leurs activités plus lisibles et plus rentables, d'une part, et de clarifier leur positionnement vis-à-vis de la loi, d'autre part.

L'axe stratégique qui découle des objectifs ci-dessus identifiés est le suivant :

1. Création de dispositifs d'appui aux activités des entreprises du Secteur Informel, afin de les transformer en de véritables entreprises aptes à migrer volontairement;

Axe stratégique n°1 : Création de dispositifs d'accompagnement de la migration des UPI

Les Unités de Production Informelles souffrent d'un manque de débouchés lié à leur faible production, mais également à leur incapacité à mettre sur le marché des produits ou des services dont la diversité, la qualité, et la régularité de l'offre soient aptes à assurer leur compétitivité sur les marchés. Il est nécessaire, pour remédier à cette situation, d'améliorer les conditions d'exploitation dans le Secteur Informel en lui apportant un encadrement varié et orienté vers la migration ; d'où la nécessité de :

1. Favoriser le développement des instruments d'appuis directs aux petits producteurs du Secteur Informel

Le financement est nécessaire pour conduire les activités liées à toutes les fonctions de l'entreprise. Les besoins de financement des UPI sont d'autant plus aigus que le niveau de leurs fonds propres est en général faible, en raison de la modicité des moyens financiers de leurs promoteurs. Grâce au crédit, une multitude de possibilités de production et d'échanges s'offrent ainsi à ces unités.

Les UPI ne peuvent pas accéder aux produits financiers offerts par le secteur bancaire moderne, du fait du manque de garanties suffisantes exigées par les banques pour l'octroi de crédits. De l'avis des banquiers, la précarité de l'installation physique, l'obsolescence

et la vétusté des équipements utilisés par les unités du Secteur Informel ne confèrent que très peu de valeur au patrimoine des opérateurs.

Il est nécessaire de faciliter l'accès aux services financiers des micros et petits entrepreneurs, à travers la mise en place d'un certain nombre d'instruments de financement. Les dispositifs à créer ou à renforcer auront pour but de faciliter l'accès des UPI à des prestations de service ou aux crédits fournis par des opérateurs privés.

2. Faciliter l'accès aux dispositifs de prestation de services aux très petites entreprises

Les micros et petites entreprises font face à d'importantes difficultés de fonctionnement du fait du manque d'infrastructures adaptées et d'accès à des services essentiels qui pourraient leur permettre d'accéder à des équipements et des technologies mieux adaptés.

La mise en place de structures de location des équipements, de diffusion de technologie appropriée, de transfert de savoir-faire plus productif et d'assistance conseils peut améliorer considérablement la productivité des entreprises du Secteur Informel.

3. Faciliter l'installation physique adéquate des micros et très petits entrepreneurs

Il s'agit d'intégrer ces acteurs économiques dans le processus de développement du pays. Les plans d'aménagement et d'urbanisation devraient de ce fait prévoir plus d'espaces et des locaux adaptés (ateliers, étals, vitrines, magasins, etc.) pourvus en installations sanitaires et dotés d'un équipement minimum (eau, électricité, téléphone).

4. Œuvrer pour l'élargissement de la part de marché des très petits entrepreneurs

L'étroitesse du marché des produits des micros et des très petits entrepreneurs est le principal handicap de ces catégories d'acteurs, qui sont concentrés sur les marchés de proximité et n'ont généralement pas accès aux marchés publics. Il s'agit ici de créer les conditions et de mettre en place des mécanismes capables de leur permettre d'accéder aux marchés publics, ne serait-ce que par le biais de la sous-traitance.

5. Promouvoir la formation des micros et petits entrepreneurs

Le niveau de formation approximatif des acteurs du Secteur Informel empêche le développement de leurs activités et les maintient dans le Secteur Informel. La formation et le conseil sont nécessaires pour développer l'esprit d'entreprise du promoteur, et lui permettre de bien conduire le processus de création et de développement de son entreprise : élaboration et mise en œuvre d'un projet ; mise en place et maîtrise par l'entrepreneur des outils de gestion et de comptabilité ; suivi évaluation, etc. La formation et le conseil concernent également les entrepreneurs débutants (Start-Up), le perfectionnement, les échanges d'expériences entre entrepreneurs, les visites et/ou stages des jeunes entrepreneurs auprès d'autres entrepreneurs plus aguerris. Favoriser la formation de ces acteurs pourrait à terme permettre leur migration vers le secteur moderne.

Les structures d'appui devront jouer le rôle d'intermédiaires techniques et financiers et choisir, sur la base de critères précis, les entrepreneurs à appuyer et les opérateurs privés

chargés de le faire, accorder les subventions et/ou des crédits, coordonner, superviser et suivre les activités des uns et des autres dans le cadre du partenariat.

Ils devront aussi aider les structures d'appui aux UPI à s'organiser sous forme de réseaux, afin de mieux coordonner leurs actions, échanger les informations et parvenir à se spécialiser.



Les actions suivantes seront envisagées dans cet axe :

- Approfondissement de la connaissance du Secteur Informel ;
- Réalisation d'une étude pour une meilleure stratégie de migration des unités du Secteur Informel vers l'économie moderne structurée ;
- Mise en place d'un fonds d'appui financier aux UPI ;
- Elaboration et Promotion de l'organisation des acteurs du Secteur Informel ;
- Renforcement des capacités techniques et managériales des UPI;
- Renforcement des capacités d'intervention des structures d'appui ;
- Appuis conseils aux UPI.

II.4. Objectifs et stratégies des volets transversaux

II.4.1. Approche générale et rôle spécifique des différents secteurs de l'économie

Le déploiement de la stratégie des PMEESA nécessite qu'une orientation claire soit faite au niveau des différents secteurs afin d'éviter une dispersion des actions et une dilution des moyens mobilisés en faveur de la promotion des PMEESA. Pour assurer cette orientation, il est important de disposer d'un état à jour des différents secteurs.

C'est une tâche qui sera conduite progressivement par les institutions responsables de la promotion des PMEESA.

La déclinaison des orientations stratégiques par secteur est importante, compte tenu à la diversité des PMEESA, constitué « de nombreuses petites unités disséminées de par le territoire national. En dehors d'une telle approche, l'existence d'opérateurs de natures et de types différents pourrait conduire à des approches contradictoires de la gestion du secteur de la part de tous les acteurs impliqués dans sa promotion ainsi qu'à des dérapages difficiles à rattraper par la suite.

Cette déclinaison mérite aussi beaucoup d'attentions parce qu'elle s'inscrit dans la perspective de l'intégration économique tant recherchée.

C'est dans ce contexte que les différents secteurs, sous-secteurs et filières méritent d'être analysés afin de déterminer le type d'orientations à considérer à adopter dans leurs cas respectifs.

A titre illustratif on pourrait considérer deux cas relevant des secteurs touristique et de l'industrie :

- Dans le secteur touristique, la stratégie des PMEESA pourrait permettre de planifier et de programmer le développement des multiples structures hôtelières qui s'implantent dans le pays, de positionner les PMEESA dans la dynamique de développement des sites touristiques, de promouvoir des centres de formation spécialisés dans les industries hôtelières, d'examiner l'essor des entreprises des filières de la restauration et les services de transport en liaison avec les activités touristiques, etc.
- Dans le cas du secteur des industries et services, il pourrait être question de passer en revue toutes les possibilités qui s'offrent et qui sont exploitées pour l'implantation et le développement des PMEESA. Les sous composantes clés relevées dans la stratégie du secteur Industrie et Services, à savoir :
 - Les industries Extractives ;
 - Les industries Métallurgiques ;

- Les Agro Industries ;
- Les Industries du Bois et dérivés du bois ;
- Les Industries du Textile, de la confection et du cuir ;

sont autant de domaines dans lesquels la stratégie des PMEESA devra se déployer en cohérence avec les stratégies de ce secteur.

II.4.2. Secteur Rural

Relever le défi de la mondialisation en assurant l'intégration du secteur rural dans les échanges régionaux et internationaux impose : (i) la relance de la production rurale à un niveau compatible avec les objectifs de croissance économique retenus dans la vision de développement du Cameroun à l'horizon 2035, (ii) le développement de la compétitivité des filières d'exportation afin d'améliorer leurs parts de marché.

Afin de réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015, le Gouvernement camerounais entend mettre en œuvre une stratégie ambitieuse et volontariste du secteur rural dans laquelle les PME occupent une place de choix.

Cette stratégie s'articule autour des orientations suivantes.

II.4.2.1. Modernisation de l'appareil de production

L'option gouvernementale qui se dégage de cet axe d'intervention est d'accorder la priorité des appuis à la modernisation de l'appareil de production du secteur rural. L'objectif de cet axe d'intervention consiste en l'amélioration de la productivité des exploitations agricoles et des productions animales, halieutiques et forestières, l'accroissement des performances des différentes filières, en termes de compétitivité prix et qualité.

La priorité sera accordée à (i) l'installation de jeunes promoteurs et la création d'exploitations de moyenne dimension, c'est-à-dire des PME rurales qui généreront des excédents pour le commerce et l'industrie, (ii) la modernisation des techniques de production des petites exploitations familiales, (iii) la contribution à la sécurité alimentaire, à l'emploi et à la distribution des revenus.

II.4.2.2. Promotion des débouchés nationaux, sous-régionaux et internationaux

L'accroissement de la production devra être tiré par la demande sur le marché. La stratégie a pour objectif, non seulement de renforcer la couverture de la demande intérieure, mais également d'insérer les produits camerounais dans les échanges sous-régionaux et internationaux.

L'option en faveur de la promotion de la moyenne exploitation, c'est-à-dire de la PME rurale, devra faire du Cameroun un exportateur net de produits alimentaires et forestiers, l'objectif étant de doubler le volume des exportations à l'horizon 2015.

II.4.2.3. Soutien prioritaire à l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes ruraux

Il s'agira de développer des activités ciblées sur ces groupes :

- Pour les femmes, la mise en œuvre de mesures spécifiques visant à renforcer leur présence dans les filières vivrières, les petites unités de transformation (lait, poisson, fruits et légumes, produits forestiers non ligneux, fumage des viandes, etc.).

- Pour les jeunes, l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de rajeunissement des actifs agricoles, afin de disposer d'une cible plus réceptive aux innovations techniques, et résoudre les problèmes du chômage et de l'exode rural.

II.4.2.4. Développement durable des productions agricoles, animales, halieutiques, fauniques et forestières

Le développement durable des productions agricoles, animales, halieutiques, fauniques et forestières, en qualité et en quantité suffisante pour satisfaire les objectifs de sécurité alimentaire et de croissance du secteur, nécessitera :

➤ L'amélioration de l'accès aux intrants en vue de l'augmentation des rendements et de la productivité des exploitations.

La stratégie consistera à : (i) appuyer la valorisation des sous-produits agricoles pour l'alimentation animale, ainsi que des déchets de l'élevage pour la fertilisation agricole, (ii) dynamiser la production du matériel végétal et animal amélioré (iii) renforcer les capacités de production et de commercialisation des intrants.

Les PME camerounaises pourraient ainsi être impliquées à un double titre : en tant que bénéficiaires des mesures et en qualité d'acteurs (producteurs et/ou distributeurs d'intrants).

➤ La vulgarisation de la mécanisation

L'accès aux équipements de production et de transformation adaptés constituera l'une des filières de la promotion des moyennes exploitations et de la modernisation des petites exploitations familiales. Le type et le degré de mécanisation à développer devront être adaptés aux niveaux techniques et économiques des acteurs.

La vision de développement du Cameroun à l'horizon 2035 se fixe pour objectif de multiplier le taux de mécanisation par 90 : en le portant de 0,84 tracteurs pour 100 ha de cultures à 0,75 tracteurs par ha de cultures en 2025, et à environ 1,2 tracteurs par ha en 2035. Le relèvement du taux de mécanisation favorisera le passage d'un mode agricole extensif (système traditionnel) à une agriculture intensive moderne et mécanisée.

➤ L'appui à la commercialisation

Les appuis en vue d'une meilleure maîtrise du stockage, de la conservation et du conditionnement des produits, ainsi qu'un développement des activités de transformation permettront de faciliter l'adaptation des producteurs à l'évolution des marchés, tant intérieurs qu'extérieurs. Tous ces domaines d'activités constituent des gisements intéressants pour la création et le développement des petites et moyennes entreprises.

➤ Le développement des mécanismes de financement

Le développement du secteur rural doit être soutenu par des mécanismes de financement adaptés. A cet effet, la stratégie sectorielle du monde rural a retenu un système de financement organisé de manière spécifique autour des sous-secteurs ruraux et des fonctions économiques qui l'animent. La mobilisation des financements tiendra compte des types d'exploitation. Ainsi :

- Les dons et appuis de l'Etat à travers les projets PPTE et d'autres initiatives de modeste envergure seront destinés prioritairement aux acteurs les plus démunis (exploitations familiales) ;
- La promotion des moyennes exploitations sera financièrement soutenue par les Institutions de Micro finance (IMF).
- le développement des crédits à moyen et long terme nécessite la création de banques spécialisées pour le financement de la moyenne et grande clientèle.

➤ **Le développement de la transformation**

Il s'agira essentiellement de contribuer au développement des industries utilisatrices de la matière première rurale (produits agricoles, animaux, halieutiques, bois), en garantissant un approvisionnement sécurisé de celles-ci.

Afin de doter le Cameroun d'un tissu industriel en matière de productions animales (abattoirs industriels, chaînes de froid, chaîne de transformation de la viande, laiteries, tanneries, etc.) et de favoriser de manière substantielle ces productions, il conviendra de :

- Encourager la création de petites unités de transformation (laitiers, fromageries, charcuteries, etc.) ;
- Favoriser l'installation de micro entreprises dans le secteur forêt/ bois ;
- Développer les filières artisanales bois ;
- Promouvoir le développement des unités de 2ème et 3ème transformation du bois.

II.4.3. Secteur des Infrastructures

La stratégie de diversification et d'intensification de la croissance repose sur le développement du capital humain, accompagné d'une amélioration comparable du volume et de la qualité du capital physique, particulièrement les infrastructures de base, qui constituent le socle essentiel sur lequel se bâtit la compétitivité d'une économie (ils affectent les coûts de transaction et de production).

Le développement des infrastructures de base pour appuyer les secteurs productif et social constitue, avec le développement des ressources naturelles et la protection de l'environnement, l'un des axes de la stratégie à moyen terme de réduction de la pauvreté.

L'absence d'infrastructures performantes revient est une faiblesse récurrente dans l'évaluation du climat des investissements au Cameroun. Actuellement, le taux d'accès aux infrastructures de base au Cameroun (déterminant majeur de la décision des investisseurs) est très bas, qu'il s'agisse d'infrastructures à caractère social (infrastructures sanitaires et éducatives) ou économiques (infrastructures de transport : routes, ponts, chemins de fer, aéroports, ports, infrastructures dites « d'utilités publiques » : installations de production et de distribution d'énergie, réseaux d'adduction d'eau, égouts, infrastructures de télécommunications, etc.).

Les PME camerounaise, pourront apporter leur contribution au développement des infrastructures dans la phase de la construction (sous-traitance de certaines activités), particulièrement au niveau de l'entretien/rénovation.

II.4.3.1 Sous-composante Energie

Disposant du deuxième potentiel hydro-électrique d'Afrique avec 294 Twh, après la République Démocratique du Congo (RDC), le Cameroun n'en exploite paradoxalement que moins de 3%.

La persistance des problèmes structurels dans le secteur de l'énergie pénalise l'activité économique. Elle compromet la perspective de réduction des coûts de production, la compétitivité de l'industrie et donc les chances de diversification et de consolidation de la croissance.

Les problèmes que connaît ce secteur sont à l'origine (i) de la détérioration des outils de production, (ii) des ruptures dans la chaîne de production entraînant le chômage technique de milliers de travailleurs, (iii) des pertes considérables (équivalent de 30,5 jours) entraînant une perte moyenne de production représentant près de 5,1% du chiffre d'affaires, (iv) du frein au développement du secteur manufacturier : cas des projets d'extension d'Alucam, entièrement conditionné par l'amélioration de l'offre énergétique ; cas de la CIMENCAM, dont l'augmentation de la production est conditionnée par la disponibilité suffisante en énergie, (v) du prolongement des délais des connexions au réseau (71 jours pour les firmes) et (vi) du doublement des circuits d'alimentation en énergie (85% à 90% de taux de possession de générateurs).

Le développement des PME, induit par la mise en œuvre de la présente stratégie, sera conditionné par la disponibilité d'une offre énergétique suffisante.

Face à cette situation, le Gouvernement camerounais a entrepris l'élaboration d'un plan de développement énergétique à long terme (PDSE) à l'horizon de 25 ans. Plusieurs projets sont appelés à contribuer à l'autosuffisance du Cameroun en énergie :

- La construction des barrages hydroélectriques de LOM PANGAR ;
- La réalisation de la Centrale hydroélectrique de NACHTIGAL ;
- La construction des barrages hydroélectriques de ME'MVELE ;
- La construction de la Mini Centrale hydroélectrique et de la Centrale à gaz de Kribi.

Au plan institutionnel, le Gouvernement a créé et nommé les dirigeants de la Société Electricity Development Corporation (EDC). Il travaille au renforcement des capacités de l'Agence de Régulation du Secteur (ARSEL). Il entend également appuyer l'opérateur AES/SONEL dans la mise en œuvre effective de son plan de redéploiement tel que stipulé dans le cahier de charges. La Convention de concession de la SONEL prévoit la réalisation d'un programme quadriennal d'investissements nécessaire à la satisfaction de la forte demande d'énergie électrique, au moment où des projets d'investissements industriels de grande envergure sont envisagés.

Selon le document de formulation de la vision de développement du Cameroun à l'horizon 2035, l'objectif est le doublement de la consommation d'énergie, soit une évolution par unité de PIB de 27,7% actuellement à 45% à l'horizon de la vision ; le Cameroun à cet horizon, sera en mesure de fournir l'électricité à tous les pays du Golfe de Guinée et du Sahel. La mise en œuvre de l'ensemble de ces projets présente un important gisement de développement pour les PME camerounaise, par le biais de la sous-traitance.

II.4.3.2. Sous-composante Eau

Lors des consultations participatives organisées dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), les problèmes d'hydraulique villageoise et d'accès à l'eau potable sont apparus comme une sérieuse préoccupation pour les populations à la base.

Le monde rural, particulièrement, connaît un véritable problème d'eau, à la fois en termes de disponibilité et de qualité. Le taux d'accès à l'eau potable y est de 31,3% en 2001, pour une moyenne de 50% sur l'ensemble du pays. La raison du faible taux de couverture tient au revenu moyen par habitant au Cameroun.

En vue de remédier à cette situation aux conséquences multiformes (incidences à la fois sur la santé des populations, leur rendement ainsi que leurs modes et techniques agropastorales), le Gouvernement a entrepris de mettre en œuvre un ensemble de réformes qui visent à promouvoir l'accès de tous à l'eau potable à l'horizon 2025, en renforçant notamment les actions d'approvisionnement retenues dans le Programme « Hydraulique Rurale II ».

L'objectif spécifique à moyen terme, est de mettre en œuvre un programme de production et de distribution d'eau potable dans 113 centres de catégories secondaires dans lesquels se trouve une très forte proportion de population semi-urbaine.

La mise en œuvre du Programme Hydraulique Rurale II offrira d'énormes possibilités de développement aux PME locales.

II.4.3.3 Sous-composante TIC

Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) disposent d'un potentiel considérable d'accélération du développement dans tous les domaines. Elles visent à développer particulièrement l'économie du savoir à travers : (i) la réduction de la fracture numérique, (ii) la participation à la croissance économique et à la création d'emplois, (iii) l'amélioration de la compétitivité de l'économie, de l'entreprise, de la bonne gouvernance et de l'action sociale.

L'introduction des TIC au Cameroun a entraîné le développement de nombreux métiers dans le domaine des PME :

- L'essor de la téléphonie mobile a entraîné la multiplication des *Call box* et de petits métiers dans le commerce et la réparation des appareils téléphoniques ;
- Le développement de l'activité du transfert d'argent ;
- L'usage de l'Internet a occasionné la multiplication des cybercafés ;
- La création de nombreux laboratoires photos ;
- Etc.

Toutes choses qui ont changé le mode vie des populations aussi bien en milieu urbain que rural.

Les compétences techniques que les PME doivent posséder changent sous l'effet de l'informatisation et de la mondialisation : naguère, les projets d'assistance technique étaient souvent centrés sur l'acquisition des compétences techniques nécessaires à la production dans le secteur des PME. Ce dont les pays en quête de développement avancé auront besoin dans l'avenir est entrain de changer.

Avec la mondialisation de l'activité économique, il devient plus important d'être à même de livrer des produits fabriqués sur commande dans les plus brefs délais, et de réagir avec rapidité et souplesse aux changements de modèle.

Cette situation exige la maîtrise progressive des technologies nouvelles et plus complexes. Le commerce électronique offre aux PME des chances d'avoir part à la chaîne mondiale d'approvisionnement.

Des programmes lancés par le PNUD apportent les technologies de l'information et des communications à différents secteurs, y compris ruraux.

En Inde, la Banque de développement des PME gère des programmes de perfectionnement professionnel et technologique en matière de contrôle de la qualité et d'applications informatiques. La CNUCED, quant à elle, a implanté dans certains pays d'Afrique des centres pour l'Innovation et le Développement des Entreprises, chargés d'aider les PME à définir leurs problèmes et à y trouver des solutions technologiques.

L'absence de politiques et de stratégie de développement des TIC freine considérablement l'essor de ces dernières au Cameroun. Malgré la création d'une Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC), les pouvoirs publics ne semblent pas avoir pris suffisamment conscience de l'impact favorable des TIC sur le développement. Le coût d'acquisition encore élevé des outils informatiques limite encore ce domaine aux personnes nanties. Les autorités camerounaises devraient davantage considérer les TIC comme une infrastructure clé pour accélérer le développement de l'activité économique, ainsi qu'un moyen pour arrimer le Cameroun à l'économie mondiale.

II.4.3.4. Sous-composante Transport

Au cours des dernières années, et particulièrement du fait de la récession économique qu'a connu le Cameroun, les infrastructures de transport ont enregistré une forte dégradation, caractérisée par l'arrêt :

- de l'entretien routier et de la construction de nouvelles routes ;
- du dragage du chenal d'accès au port de Douala ;
- des plans d'eau ;
- la vétusté de la voie ferrée.

L'état des infrastructures a d'ailleurs fait l'objet d'une forte préoccupation de la part des populations lors des consultations participatives organisées dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie de réduction de la Pauvreté (DSRP) et les PME peuvent jouer un rôle de premier choix en tant qu'exploitant direct ou acteur d'entretien

Face à cette situation, le Gouvernement a engagé différentes réformes structurelles qui ont abouti, en 1996, à l'élaboration et la mise en œuvre du Programme Sectoriel des Transports (PST). Ce Programme regroupe toutes les stratégies spécifiques au secteur et constitue le cadre de référence des investissements routiers au Cameroun. Il est appuyé, en dehors des partenaires traditionnels, par l'Initiative pour la Gestion des Routes (Road Management Initiative-RMI) et le Programme de Transport en Milieu Rural (PTMR), deux programmes financés par plusieurs partenaires extérieurs sous le leadership de la Banque Mondiale, dans le cadre du Programme de Politiques de transport en Afrique Subsaharienne.

1- Infrastructures routières

La réhabilitation et le développement des infrastructures routières et pistes rurales constituent l'un des axes prioritaires de la stratégie gouvernementale de développement des infrastructures et de réduction de la pauvreté.

Afin que le secteur des transports et travaux publics joue pleinement son rôle dans le cadre du développement du pays, le Gouvernement a élaboré dans le domaine spécifique des infrastructures routières, une stratégie sectorielle des transports et des travaux publics, qui a permis de :

- Recentrer les missions de l'Etat sur des tâches de planification, de programmation et de contrôle ;
- Privatiser les travaux d'entretien routier jusqu'alors réalisés par les services de l'Etat et qui sont désormais confiés aux PME ;
- Rendre efficace les financements affectés à l'entretien et au développement du réseau routier ;
- Définir un réseau routier prioritaire sur lequel est concentré l'essentiel des moyens disponibles.

L'objectif principal est de désenclaver toutes les régions du pays pour faciliter l'insertion des populations dans le circuit économique, et l'accès de ces dernières aux services sociaux de base. Dans le même temps, il s'agit de favoriser la création d'activités économiques et des emplois pour les groupes défavorisés, à travers l'utilisation des techniques à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) dans les programmes d'entretien et de réhabilitation des routes et des pistes rurales.

Ces objectifs se déclinent en plusieurs axes stratégiques constitués de programmes prioritaires. En effet, la stratégie sectorielle des transports et des travaux publics se décline en un ensemble de programmes prioritaires dans le contexte du DSRP.

La mise en œuvre de la stratégie du sous secteur des infrastructures routières demeure handicapée par certaines contraintes : l'option de privatisation de l'exécution des travaux d'entretien routier a favorisé l'émergence d'un serveur privé de la filière des travaux publics qui semble encore loin du professionnalisme souhaité, malgré les efforts déployés par l'Etat, avec l'aide des Bailleurs de fonds, dans le cadre de projets visant le renforcement des capacités de ce secteur privé.

A cet égard, le Département des Travaux Publics a opté pour le développement d'une politique de consolidation du secteur privé des bâtiments et travaux publics (BTP) qui apparaît comme une nécessité pour l'atteinte des objectifs de compétitivité et de rentabilité à lui assignés dans le cadre des opérations de privatisation sus évoquées.

La mise en œuvre effective des programmes prioritaires inscrits dans la stratégie sectorielle des transports offre de nombreuses opportunités de développement aux PME.

Activités portuaires

Le port de Douala assure l'essentiel du transport maritime de marchandises (95%) et dispose d'une capacité de 7,5 millions de tonnes par an, extensible à 10 millions. Son trafic était d'environ 6,3 millions de tonnes en 2002, avec un taux de croissance moyen du trafic de 8% par an depuis 1994. Le port de Douala occupe une position stratégique au fond du Golfe de Guinée qui le rend incontournable pour les pays de l'Afrique Centrale.

Les performances de ce secteur se sont vues renforcées par la mise en œuvre du vaste programme de réforme portuaire caractérisé par d'importants réaménagements institutionnels (éclatement de l'ancien ONPC en quatre ports autonomes, création de l'Agence de Régulation), la réalisation de travaux de modernisation et de réhabilitation des infrastructures et le programme de transfert de la gestion de certaines activités à caractère industriel et commercial au secteur privé (exploitation, gestion et maintenance du terminal à conteneur modernisé ; activités de remorquage et de lamanage).

Les projets de création du port en eau profonde de Kribi et de réalisation du Yard pétrolier de Limbé, s'ils aboutissent, devraient à terme accroître la capacité de la destination Cameroun et générer une forte croissance au niveau de ces régions, en même temps qu'elles constitueront un gisement d'activités pour les PME.

2- Infrastructures ferroviaires

Le réseau ferroviaire camerounais est long d'environ 1016 km. Plus que la route, le chemin de fer est la principale voie de communication entre le Sud et le Nord du pays.

Le réseau draine un trafic important. Entre 1994 et 2003 le fret transporté est passé de 1,206 millions à 1,830 millions de tonnes (+ 51,75%). L'action majeure dans ce sous-secteur concerne la mise en concession auprès d'un opérateur privé, CAMRAIL, de l'exploitation, de la gestion et de l'entretien des lignes ferroviaires camerounaises.

La mise en œuvre du programme quadriennal d'investissements de CAMRAIL pourrait permettre la promotion des PME camerounaises.

II.4.3.5 Sous-composante Bâtiments

Après une grande morosité due à la récession économique, le secteur du Bâtiment (qui comprend à la fois la fabrication des matériaux de construction et la construction des immeubles) a enregistré une reprise notable. Progressivement, après la libéralisation du marché de l'immobilier, l'amélioration de l'habitat est amorcée grâce au lancement de projets publics et privés : chantiers d'hôtels, d'habitats privés et de bâtiments publics.

La santé du bâtiment, indicateur important de l'état de l'économie, a une grande incidence sur les branches telles la cimenterie, les peintures, le fer à béton, la métallurgie et autres matières premières (marbre, carreaux, sanitaires, bois, tôles, tuiles, briques, etc.).

Le Gouvernement entend prendre toutes les mesures nécessaires pour promouvoir le Bâtiment et les Travaux publics, afin de réduire substantiellement le coût de la construction au Cameroun. Un accent particulier sera mis sur, (i) l'amélioration de l'efficacité de la filière (transformation des matières premières, fabrication et importation des ciments et profilés métalliques, etc...), (ii) la professionnalisation des PME du bâtiment et des travaux publics, et leur promotion à travers une sous-traitance lors de l'intervention des consortiums internationaux et autres mesures de protection, (iii) la promotion de l'assurance qualité dans la construction, (iv) le lancement des grands programmes nationaux (logements sociaux, routes, ports et aéroports, etc.) pour soutenir la contribution du BTP à la croissance du PIB, (v) une valorisation accrue du potentiel de main-d'œuvre qui existe dans le secteur du BTP et (vi) la promotion de nouvelles formes de financement des infrastructures dans le cadre des partenariats public-privé à développer, en particulier pour les grands travaux.

II.4.3.6. Sous-composante Aménagement urbain

Sous l'effet conjugué de la croissance démographique, de l'exode rural, de l'urbanisation accélérée et mal maîtrisée, et de la crise économique (plus de 40% de la population vivent sous le seuil de pauvreté), l'on a noté la dégradation des conditions socio-économiques en milieu urbain, particulièrement dans les grandes villes, avec pour corollaires : le manque de logement et la prolifération de l'habitat spontané, l'insalubrité, l'insécurité, le chômage (notamment chez les jeunes et les femmes) et la montée du grand banditisme, la prépondérance des quartiers dits précaires (enclavés, manquant de système d'assainissement, inondés en saison des pluies, etc.). L'urbanisation rapide du pays génère des besoins exponentiels et exerce une pression supplémentaire sur l'habitat, les services sociaux, les infrastructures et le marché de l'emploi.

Conscient de l'ampleur de ces problèmes, le Gouvernement a élaboré et mis en œuvre une stratégie de développement urbain intégré. Le défi que pose le développement urbain est celui de l'élaboration de stratégies appropriées qui tiennent compte, à la fois, des contraintes liées à l'aménagement du territoire pour créer des villes intérieures et désengager les deux grandes métropoles (Yaoundé et Douala), ainsi que de la nécessité de créer des villes périphériques.

Parmi les grandes priorités du Gouvernement dans sa stratégie de lutte contre la pauvreté figure le développement d'un programme de promotion de l'habitat social en milieu urbain. Pour répondre en urgence aux besoins très importants des villes de Yaoundé et Douala, le Gouvernement a mis en place un programme pilote dont le financement incombe au Crédit Foncier du Cameroun, pour la construction des maisons témoins.

S'agissant de la gestion des villes, les autorités poursuivront la contractualisation du partenariat entre l'Etat et les collectivités territoriales décentralisées, en vue de la participation des acteurs locaux. Des mesures seront prises en vue de renforcer les capacités des différents acteurs urbains dans la perspective d'une gestion participative des activités opérationnelles et de suivi/évaluation. Il s'agira notamment d'améliorer les capacités d'intervention des services techniques et de renforcer la maîtrise d'ouvrage notamment dans les communautés urbaines de Yaoundé et Douala.

Dans le domaine du transport urbain, les autorités ont entrepris de faire desservir les villes de Yaoundé et Douala par des services de sociétés privées en vue de l'exploitation du réseau de la défunte Société des Transports Urbains du Cameroun (SOTUC). Des appels d'offres ont été lancés.

II.4.4. Secteur Education

Les enquêtes ECAM et les consultations participatives ont mis en exergue l'importance de l'éducation et de la formation professionnelle comme voies de sortie de la pauvreté. Fort de cela, les autorités camerounaises ont adopté, des stratégies sectorielles de l'éducation et de l'enseignement supérieur qui visent : (i) élargir l'accès à l'éducation tout en corrigeant les disparités entre filles et garçons, (ii) accroître la qualité de l'offre d'éducation de base (iii) développer l'enseignement technique et la formation professionnelle (iv) améliorer la gestion et la gouvernance dans l'ensemble du système éducatif, (v) améliorer l'insertion socioprofessionnelle des diplômés de l'enseignement

supérieur par une promotion de la qualité et de la pertinence des formations, (vi) valoriser l'expertise universitaire en installant l'enseignement supérieur dans la recherche des solutions aux problèmes de la société et (vii) renforcer l'impact de la recherche universitaire sur la société.

La pertinence de la recherche universitaire conditionne le développement de la nation dans un contexte d'économie des savoirs. La recherche camerounaise doit s'organiser, se structurer et s'orienter principalement vers la résolution des problèmes de l'environnement national et régional. Elle doit être la source de l'innovation.

Le développement des pôles de compétence prend toute son importance dans l'économie post-industrielle dont les matières premières sont l'éducation, l'information, le savoir-faire, la créativité et non plus, comme par le passé, les ressources naturelles, et dans laquelle la compétition est mondiale. De ce fait, l'existence de pôles de compétence, en particulier scientifique, dans un domaine d'avenir, devient un facteur clé de l'économie de développement, y compris pour les pays émergents, qui ont compris l'importance de se développer, non seulement à partir de bas coûts de main d'œuvre dans des industries traditionnelles, mais également par la compétitivité technologique.

La qualité des ressources humaines dont dispose le pays lui permet d'assumer le leadership sous régional en matière de création de pôles de compétence ou d'enseignement.

Le Gouvernement entend mettre en œuvre ces stratégies en partenariat avec le secteur privé et la société civile. Les entreprises camerounaises seront à la fois actrices et bénéficiaires des résultats attendus.

II.4.5. Secteur Santé

L'amélioration de la santé des populations constitue à la fois un objectif économique et social de développement et de réduction de la pauvreté. A travers la mise en œuvre de la stratégie sectorielle de la santé adoptée en octobre 2001, les autorités comptent atteindre cet objectif.

Dans ce domaine, les PME jouent un rôle important. La création des centres de santé et la vente des médicaments ont connu un développement considérable qui nécessiterait toutefois une meilleure organisation (structuration, réglementation, etc.). La mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités des acteurs de ces filières s'avère indispensable.

II.4.6. Secteur Social et Gouvernance

II.4.6.1. Secteur Social

En dépit de la reprise de la croissance économique en 1995, force est de constater que les problèmes sociaux, engendrés et/ou amplifiés par la récession économique qu'a connue le Cameroun au milieu des années 1980 persistent, et même se sont aggravés dans certains cas. Il était devenu impératif de se pencher sur ces questions, compte tenu des effets pervers de la mondialisation, de l'urbanisation rapide et non maîtrisée, et des retards accusés dans l'élaboration d'une véritable politique sociale, avec des stratégies appropriées.

L'absence de filets sociaux et la faiblesse du système de sécurité sociale publique, limité aux fonctionnaires et aux travailleurs salariés du secteur formel, obligent 90% des citoyens à recourir à des systèmes palliatifs de couverture sociale, essentiellement informels, mal connus et non réglementés par l'Etat.

Comme l'a affirmé le Chef de l'Etat, le règlement des questions sociales est « une condition essentielle pour le maintien de la paix, de l'harmonie et de la cohésion sociales ». Ne pas s'attaquer à ces problèmes aurait un coût économique insupportable en décourageant les investissements étrangers au Cameroun, en favorisant la fuite des capitaux nationaux et en obérant la compétitivité nationale. La poursuite de la croissance économique est conditionnée par l'amélioration du bien-être des camerounais.

C'est dans ce cadre que s'est inscrite l'élaboration en 2004, de la Stratégie Sectorielle de Développement Social (SSDS) afin de définir les actions prioritaires à court et moyen termes dans les domaines, (i) de la protection sociale, (ii) de la justice sociale, (iii) de l'éducation sociale, (iv) de la satisfaction des besoins essentiels (v) de l'emploi et (vi) de la protection civile et la solidarité nationale.

En matière de protection sociale, les problèmes fondamentaux soulignés lors du séminaire-atelier de diagnostic participatif des 11 et 12 décembre 2003 sont : (i) inadéquation entre l'offre de services et la demande de sécurité sociale ; (ii) dysfonctionnements des mécanismes financiers de la CNPS ; (iii) faiblesses institutionnelles des systèmes palliatifs de couverture sociale.

Les autorités entendent reformer le système de protection sociale au travers de la promotion d'une sécurité sociale pour le plus grand nombre, de manière à assurer la couverture des catégories socio professionnelles restées en marge du système. A cet effet, elles veilleront à (i) l'extension du système de protection sociale aux autres catégories de la population, notamment le Secteur Informel, les populations rurales, les professions libérales, les commerçants et les travailleurs indépendants, (ii) l'amélioration du niveau des prestations existantes, notamment les pensions, les prestations familiales, les risques professionnels, en vue de les adapter au contexte socio économique actuel et aux normes internationales et (iii) la mise en place de nouvelles structures favorisant une gestion rigoureuse et des textes qui permettront la mise en œuvre de la réforme.

Concernant la protection civile, il faut souligner les insuffisances du cadre institutionnel en charge des populations marginales. L'autre problème relevé concerne la précarité des conditions de vie en milieu carcéral. En matière de solidarité nationale, l'insuffisance de prise en charge sociale et économique de la population vivant avec le VIH/SIDA est mise en exergue.

Dans le domaine de la justice sociale, quatre champs sont prioritaires : (i) la protection de la dignité humaine ; (ii) le droit de militer dans un parti politique ou un syndicat ; (iii) le droit à la justice ; (iv) l'égalité devant de la loi et l'équité ; de manière générale, la fragilité des institutions et la non application des textes sont au cœur de la problématique de justice sociale.

Pour l'éducation sociale, on met l'accent sur les pertes de valeurs morales et socioculturelles, la faiblesse des infrastructures d'accueil et d'encadrement aussi bien de la petite enfance que des jeunes et des adultes, l'insuffisance des cadres de mobilisation sociale des adultes et la fragilité de la vie associative.

Le niveau insuffisant de satisfaction des besoins essentiels d'une partie de la population camerounaise, notamment les groupes vulnérables, est directement lié à la pauvreté généralisée et au manque de moyens matériels, financiers et humains pour traiter ces problèmes.

La recherche d'un emploi reste le problème central d'une partie de la population. Cela met en évidence à la fois la faiblesse de l'offre émanant du secteur formel et l'inadéquation avec la demande, les chercheurs d'emploi étant trop souvent mal préparés pour répondre aux besoins du marché du travail. Par ailleurs, il n'est pas aisé au Cameroun de créer et de mettre en place une activité génératrice de revenus et de valoriser les potentialités de création d'entreprises et de création d'emplois.

Le Gouvernement considère la promotion des activités génératrices de revenus, surtout l'auto emploi en faveur des pauvres, comme une réponse appropriée et durable au problème de la pauvreté. Il s'agit d'accroître les capacités des pauvres à générer des revenus suffisants pour leurs besoins de base et à financer de manière durable des services sociaux essentiels. Les autorités encourageront la production des biens et services demandés en priorité par les pauvres, et s'assureront que les activités appuyées sont financièrement et économiquement viables. Dans ce cadre, elles entendent soutenir les initiatives des pauvres dans les filières les plus prometteuses telles que l'agriculture vivrière, la transformation agroalimentaire, le petit élevage et les cultures de contre saison. Dans sa stratégie de promotion de l'emploi, le Gouvernement envisage de (i) finaliser et adopter la déclaration de Politique Nationale de l'Emploi (PNE), (ii) mettre en place des systèmes d'information sur le marché du travail, (iii) prendre des mesures en vue du développement des PME/PME MANUFACTURIÈRES, (iv) de réaliser une étude sur l'emploi dans le Secteur Informel, (v) prendre des mesures de promotion des activités à Haute Intensité de Main-d'œuvre (HIMO).

II.4.6.2. Secteur de la gouvernance

La stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté repose sur une philosophie centrée, à la fois sur l'entreprise privée comme moteur de l'économie et vecteur important de la répartition sociale de la richesse, et sur le citoyen comme acteur et bénéficiaire ultime du développement. Dans ce contexte, le rôle de l'Etat est de créer un climat des affaires favorable au développement des entreprises et à l'épanouissement des citoyens. Pour y parvenir, les capacités de gouvernance (au plan des institutions, des procédures administratives et de gestion, ainsi que des processus de prise de décision) doivent être renforcées, afin de permettre à l'Etat d'accomplir ses fonctions essentielles.

L'observation montre que les pays qui ont réussi leur décollage économique (avec des taux de croissance de l'ordre de 7% à 8%) ont bénéficié d'un important flux d'investissements étrangers (entre 25% et 30% du PIB). De tels flux d'investissements étrangers sont liés à la perception favorable que les investisseurs ont de leur environnement des affaires.

Dans la version 2009 de DOING BUSINESS publiée par la Banque Mondiale, le Cameroun n'occupe pas un rang honorable :

- Le Cameroun est classé 171^{ème} sur 181 pays par rapport à la facilité de création d'entreprise. Il faut 37 jours pour remplir les formalités au Cameroun, contre 11 jours seulement pour la Tunisie ;
- Le Cameroun vient au 154^{ème} rang pour l'octroi des licences, les délais d'obtention étant de 426 jours contre 79 jours en Tunisie ;
- On a besoin de 93 jours au Cameroun pour effectuer le transfert d'une propriété contre 57 jours en Tunisie. Ce score confère le 138^{ème} rang au Cameroun ;
- Il faut 800 jours pour exécuter un contrat au Cameroun, contre 481 jours en Tunisie. A ce titre, le Cameroun est classé 172^{ème}.

L'actualisation du Programme National de Gouvernance (PNG) élaboré dès 1996, est envisagée, avec la participation des bailleurs de fonds et autres organisations non gouvernementales.

La stratégie de renforcement de la gouvernance, pour accompagner la mise en œuvre de la vision, devra proposer des actions relatives à :

- l'amélioration de la qualité de la dépense, aux réformes structurelles (les allocations optimales de ressources, la gestion des entreprises publiques et parapubliques, etc.) ;
- la décentralisation, pour responsabiliser les acteurs locaux dans la création des richesses ;
- l'amélioration du système judiciaire pour sa contribution à l'assainissement du climat des affaires et au renforcement de la lutte contre la corruption.

Le Gouvernement devra renforcer la politique de répression du fléau que représente la corruption. Cette répression devra s'accompagner d'un certain nombre d'actions telles que la mise en œuvre d'une véritable politique nationale de gestion axée sur les résultats, où les principaux responsables et leaders, choisis sur une base compétitive, seront jugés au regard de l'atteinte d'objectifs et résultats préalablement fixés. Le soucis de relèvement des rémunérations des agents publics et privés procède aussi de la lutte contre ce phénomène, dans la mesure où il contribue à asseoir la dignité de l'homme et à l'éloigner des mauvaises tentations ; la Gouvernance d'entreprise peut aussi être un élément de réponse à la corruption au Cameroun, et il serait indiqué de revisiter le rôle de l'entreprise dans ce phénomène.

La lutte contre la corruption vise à répondre aux maux décriés par les populations comme déterminants de la pauvreté et relevant de la gestion des affaires publiques tels que : (i) un centralisme jugé excessif de la gestion budgétaire de l'Etat, (ii) la corruption des agents publics, (iii) l'impunité apparente dont semblent bénéficier les personnes coupables des détournements de deniers publics, (iv) la lourdeur de l'appareil étatique, (v) le faible accès du citoyen à l'information sur la gestion des affaires publiques.

L'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF) et le Comité National Anti Corruption (CONAC) ont été créés dans le cadre de la lutte contre ce fléau.

Le renforcement du système judiciaire, notamment du point de vue des ressources infrastructurelles et humaines devra permettre d'améliorer considérablement la vitesse de traitement des dossiers, de prononcer des verdicts, d'appliquer des décisions de justice, de fournir de meilleurs services et de faciliter l'activité économique. L'action judiciaire devra aussi se porter sur les terrains nouveaux de l'arbitrage, qui devient le mode favori pour les milieux d'affaires internationaux de règlement des différends.

Dans le domaine de la gouvernance, le Gouvernement compte continuer à veiller particulièrement (i) au raccourcissement des délais et à la simplification des procédures de création d'entreprise et d'octroi des licences e (ii) à l'amélioration des conditions d'octroi des crédits, (iii) à l'amélioration de la protection des investisseurs devant les juridictions, (iv) à l'allégement des procédures et au raccourcissement des délais d'importation et d'exportation.

Au final, la stratégie de gouvernance et de bonne gestion devra permettre au Cameroun de disposer, plus que par le passé, d'un leadership responsable, dynamique, proactif, anticipant sans cesse sur les évolutions conjoncturelles et structurelles, et ayant mis en place, à tous les niveaux de responsabilités, les principes de gestion axée sur les résultats. Le Cameroun deviendra alors un pays où le risque d'investissement est très faible, favorisant ainsi les investissements étrangers et les mouvements de capitaux.

III. PLANS D' ACTIONS PRIORITAIRES DE DEVELOPPEMENT DES PMEESA

Le PAP adopté dans le cadre de la présente stratégie est ancré à la vision nationale de développement du pays telle qu'elle est exprimée plus haut, ainsi qu'à la stratégie du secteur de l'Industrie et Services.

Pour tenir compte de la contrainte de ressources, tant humaines que financières, une liste restreinte de programmes et projets a été arrêtée et classée par ordre de priorité dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie. L'exercice de priorisation a été effectué par composante, de manière à assurer une représentativité de chacune d'elle dans l'ensemble des programmes et projets retenus.

Encadré 2 : Critères de priorisation des projets d'une composante

N°	Libellé du projet	Cohérence	Impact socio-économique	Pertinence	Efficacité	Efficiences	Moyenne pondérée	Rang
1								
2								
3								
...								
	Poids des critères	35%	25%	20%	10%	10%		

La priorisation des projets s'est appuyée sur les cinq critères ci-dessous :

Cohérence : Appréciation du lien entre le projet et les politiques nationale et sectorielle. Comment le projet s'intègre dans les priorités nationales, aux objectifs sectoriels? Le projet répond - il aux besoins réels des bénéficiaires ?

Impact socio-économique : Appréciation des effets du projet sur l'économie réelle (croissance, création d'emplois et distribution des revenus, déficit budgétaire, balance des paiements), sur le plan social (lutte contre la pauvreté, redistribution des revenus, etc.).

Pertinence : Appréciation de l'ampleur, de la gravité et l'urgence du ou des problèmes à résoudre.

Efficacité : Capacité du projet à répondre aux problèmes adressés. Autrement dit, dans quelle mesure le projet permet t-il d'atteindre les objectifs spécifiques ?

Efficiences: Capacité du projet à atteindre l'objectif à moindre coût. On se pose alors les questions suivantes : le projet va-t-il utiliser le minimum de ressources? Celles-ci seront - elles utilisées efficacement ?

Les scores attribués aux cinq critères varient entre 0 et 5 et correspondent à :

0 => Nul ou négatif, 1 => Très faible, 2 => Faible, 3 => Moyen, 4 => Fort 5 => Très Fort.

Le minimum de ressources ? Celles-ci seront-elles utilisées efficacement ?

III.1. Plan d'actions prioritaires des PME

III.1.1. Description des programmes et projets des PME

La stratégie développée dans le chapitre précédent a permis de dégager, par axe stratégique, les programmes et projets à mettre en œuvre pour développer les PME. Leur description est reprise dans les tableaux ci-dessous :

a) - Axe Stratégique No 1 : Promotion d'un environnement favorable à la création et à l'expansion des PME

Tableau 2 : Fiche signalétique du Programme de Mise à niveau de l'environnement des PME

Intitulé du Programme : Mise à niveau de l'environnement des PME	
Bénéficiaires directs : PME	Bénéficiaires indirects : Etat
Zone d'intervention directe : Territoire National	
Objectif général du Programme : Encourager la modernisation des institutions et de l'infrastructure : environnement institutionnel (réformes administratives et législatives, formation professionnelle, promotion de la qualité), environnement physique et matériel (transport, communication, zones industrielles et zones de libre-échange), les secteurs financiers et bancaires.	
Objectifs spécifiques : <ul style="list-style-type: none">• Refonder et restructurer le cadre institutionnel ;• Améliorer le cadre administratif ;• Vulgariser et partager l'information à caractère industriel, commercial, économique, financier, professionnel et technologique, relative aux secteurs porteurs identifiés ;• Améliorer l'environnement infrastructurel.	
Description sommaire : Le cadre actuel est caractérisé par une dispersion des moyens, une absence de traçabilité des interventions, une mauvaise coordination des actions et une faible concertation sur les objectifs globaux. Toutes choses qui constituent les causes cachées de la faible performance observée dans la promotion des PME.	

Il est impératif que la stratégie de promotion des PME adresse l'adoption et l'implémentation d'un système **cohérent et moderne** de promotion des PME digne d'un pays émergent que le Cameroun ambitionne de devenir.

Les activités inscrites dans ce programme sont regroupées autour des quatre grandes composantes suivantes :

- Mise en place d'un cadre législatif et réglementaire propice au développement des PME ;
- Mise en place d'un dispositif institutionnel permettant l'implication des acteurs les plus pertinents, publics et privés ;
- Mise en place des mécanismes opérationnels de mise en œuvre, de coordination et de suivi ;
- Amélioration des infrastructures de base et des moyens de transport.

Résultats attendus :

- Loi sur la promotion des PME promulguée ;
- Cadre institutionnel de promotion des PME mis en place ;
- Cadre institutionnel pour l'encadrement des PME, le pilotage, le suivi et l'évaluation des projets et programmes mis en place ;
- Environnement législatif et réglementaire amélioré, pour créer un cadre propice à la promotion et au développement des PME ;
- Cadre fiscal allégé, incitatif et adapté au développement des PME ;
- Système d'information sur et pour les PME implanté ;
- Gouvernance améliorée ;
- Tissu des PME plus dense ;
- Nombre d'emplois créés par les PME élevé.

Indicateurs de suivi :

Indicateurs d'extrants :

Indicateurs d'effet : Nombre de PME nouvellement créées

Sources de vérification : Loi portant promotion des PME

Structures/Organismes de coordination institutionnelle et opérationnelle de mise en œuvre :

- **Coordination Générale :** MINPMEESA

- Coordination technique :															
- Exécution :															
Partenaires :															
- Techniques : MINEFOP, INS															
- Financiers : MINFI, Partenaires au Développement															
COUT ANNUEL DU PROGRAMME (Millions de FCFA) :															
PROJETS	2010			2011			2012			2013			2014		
	RI	RE	T	RI	RE	T	RI	RE	T	RI	RE	T	RI	RE	T
Elaboration, adoption et promulgation de la loi portant promotion des PME	25		25												
Sécurisation de l'environnement judiciaire				50		50									
Vulgarisation des textes législatifs et réglementaires qui régissent le secteur des PME	50		50												
Suivi de l'élaboration des Décrets d'application de la Charte des investissements	10		10												
Renforcement des capacités de gouvernance et amélioration des processus de prise de décision				25		25	25		25	25		25	25		25
Mise en place d'un cadre de concertation Public-Privé pour la promotion des PME (Conseil national pour le développement des PME)				25		25	25		25						
Mise en place d'un Centre d'Assistance Agréé aux PME				25		25									
Mise en place des Centres de développement des PME	25	50	75	25	50	75	25	50	75	25	50	75	25	50	75

Mise en place d'une agence d'exécution de la politique gouvernementale de promotion des PME				25		25										
Renforcement des capacités des intervenants institutionnels pour la promotion des PME	75	25	100	75	25	100	75	25	100	75	25	100	75	25	100	
Simplification des formalités et raccourcissement des délais de création d'entreprises	25		25													
Promotion de l'esprit d'entreprise				100		100	100		100	100		100	100		100	
Restructuration du Cadre fiscal				25		25										
Incitation au regroupement des PME dans des organisations fortes (organisations faitières, clusters, réseaux,,)				75		75	75		75	75		75	75		75	
Mise en place d'un système d'information sur et pour les PME	5	20	25	75		75	50		50	50		50	50		50	
Total Programme	215	95	310	525	75	600	375	75	450	350	75	425	350	75	425	
Coût total du Programme (Milliers de FCFA) : 2 210 000																
Sources de financement : Budget de l'Etat : 1 835 000 Ressources extérieures : 375 000																
- Début du Programme : 2010 - Fin probable du Programme : 2014																
Conditions critiques : La mise en œuvre efficace de ce programme nécessite qu'un certain nombre de conditions soient réunies, en particulier : <ul style="list-style-type: none"> • L'existence d'un partenariat véritable entre le Gouvernement et les opérateurs économiques ; • Le développement des infrastructures de base et des moyens de transport, afin de lever les contraintes à l'investissement 																

b) - Axe Stratégique No 2 : Renforcement des facteurs déterminants de la compétitivité des PME

Tableau 3 : Fiche signalétique du Programme de Mise à niveau industrielle des PME

Intitulé du Programme : Mise à niveau industrielle des PME	
Bénéficiaires directs : PME	Bénéficiaires indirects : Etat
Zone d'intervention directe : Territoire National	
<p>Objectif général du Programme : Améliorer la compétitivité des PME, gage de leur survie dans le contexte actuel de mondialisation des échanges.</p> <p>Objectifs spécifiques : Appuyer les PME, de façon multiforme, au regard de leur vulnérabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appuyer les PME pour le développement de leurs compétences techniques, technologiques et managériales ; • Promouvoir, au sein des PME une dynamique « qualité », la culture de l'innovation et du respect des normes et standards internationaux ; • Renforcer les capacités financières des PME. • Améliorer la productivité et renforcer la compétitivité des PME 	
<p>Description sommaire : Le potentiel de capital humain, ainsi que de capital productif sont un des facteurs limitants pour la promotion des PME Camerounaises. Le Gouvernement devrait développer des facilités d'appui, de financement, et des guides pour encourager les PME à la mise à niveau de leurs unités de production et de distribution. La mise à niveau de l'industrie encouragera ainsi la restructuration des entreprises, en accordant une prime d'investissement dans plusieurs activités : l'investissement incorporel (assistance technique, certification de qualité, etc.), les immobilisations (équipements, modernisation du processus de production, etc.) et la restructuration financière. Il s'agit, pour la stratégie, de faire face à tous les aspects de cette question, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la compétitivité générale et appuyer les filières à forte Valeur Ajoutée ; • Inciter les PME à adopter une démarche qualité ; • Inciter à la constitution des grappes de PME, et à leur mise en réseau ; 	

- Faciliter l'accès des PME aux financements.

Résultats attendus :

- L'innovation technologique est maîtrisée par les PME ;
- Le profil technologique des équipements est à la pointe ;
- La *Recherche et Développement* est stimulée ;
- On note une bonne adéquation Formation-Emploi ;
- Les ressources humaines sont qualifiées et compétentes ;
- On note un accroissement de la productivité ;
- Les PME Camerounaises adoptent une *démarche qualité* et de respect des normes et standards internationaux ;
- Les PME Camerounaises produisent des biens et services de qualité, basés sur les normes et standards internationaux ;
- Un mécanisme de financement adapté aux PME est mis en place ;
- Les règlements des factures des prestations ou produits fournis par les PME sont accélérés.
- Les PME Camerounaises sont compétitives et produisent des résultats en nette progression.

Indicateurs de suivi :

Indicateurs d'extrants :

Indicateurs d'effet :

Sources de vérification :

Structures/Organismes de coordination institutionnelle et opérationnelle de mise en œuvre :

- **Coordination Générale :** MINPMEESA
- **Coordination technique :**
- **Exécution :**

Partenaires :

- **Techniques :**
- **Financiers :**

COUT ANNUEL DU PROGRAMME (Millions de FCFA) :

PROJETS	2010			2011			2012			2013			2014		
	RI	RE	T	RI	RE	T	RI	RE	T	RI	RE	T	RI	RE	T

Amélioration du volume et de la qualité du capital productif	50		50	50		50	50		50	50		50	50		50
Elaboration et mise en œuvre des politiques de développement du capital humain	50		50	50		50	50		50	50		50	50		50
Appropriation et mise en œuvre des résultats de la recherche par les PME	25		25	600		600	600		600	600		600	600		600
Accréditation et mise à niveau de laboratoires de contrôle de la qualité et des normes et standards				50	100	150	50	100	150	50	100	150	50	100	150
Vulgarisation, auprès des PME, de la culture de la qualité et du respect des normes et standards internationaux	20		20	20		20	20		20	20		20	20		20
Vulgarisation auprès des PME de l'information en matière de normes et standards internationaux	30		30	30		30	30		30	30		30	30		30
Total Programme	175	0	175	800	100	900	800	100	900	800	100	900	800	100	900
Coût total du Programme (Milliers de FCFA) : 3 775 000															
Sources de financement :															
Budget de l'Etat : 3 375 000															
Ressources extérieures : 400 000															
- Début du Programme : 2010															
- Fin probable du Programme : 2014															
Conditions critiques : La mise en œuvre efficace de ce programme nécessite que la volonté politique du Gouvernement soit affirmée															

c) - Axe Stratégique No 3 : Mise en œuvre des mesures d'appui et de soutien aux PME

Tableau 4 : Fiche signalétique du Programme de Développement des mesures d'appui et de soutien en faveur des PME

Intitulé du Programme : Développement des mesures d'appui et de soutien en faveur des PME	
Bénéficiaires directs : PME	Bénéficiaires indirects : Etat
Zone d'intervention directe :	
<p>Objectif général du Programme : Exploiter au maximum les potentialités des PME en matière de développement économique.</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les niches de croissance et en faire des secteurs d'appel pour le reste de l'économie ; • Elargir l'offre de financement par un plus grand recours au secteur privé non financier ; • Mutualiser le facteur risque qui limite l'accès des PME aux financements ; • Améliorer la trésorerie des PME ; • Valoriser la production agricole et accroître la Valeur Ajoutée nationale. 	
<p>Description sommaire :</p> <p>Dans un contexte libéral de marché imparfait, la libéralisation seule ne suffit pas à développer les capacités technologiques nécessaires pour soutenir la compétition dans une économie mondialisée. Le gouvernement, à l'instar de ceux des Nouveaux Pays Industrialisés d'Asie, devrait jouer un rôle actif, en association avec le secteur privé, pour déployer un ensemble réfléchi d'appuis en direction des PME, en vue de pallier les handicaps liés à leur petite taille, et corriger ainsi les imperfections que le marché ne peut à lui seul adresser.</p> <p>L'ensemble des appuis attendus du Gouvernement au travers du présent programme, hormis ceux concernant les aspects institutionnels, administratifs, réglementaires et législatifs, porte sur les appuis dans le domaine financier et ceux relevant de services non financiers :</p> <p>Dans le domaine financier l'appui attendu consistera à favoriser l'accès effectif des PME aux services financiers, particulièrement au capital de départ et aux fonds de roulement. Cette assistance peut revêtir plusieurs formes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aider les PME à satisfaire aux exigences de la finance formelle ; - Rendre le système financier plus accessible aux PME. <p>En ce qui concerne l'appui en matière de services non financiers, il est question de faire prendre conscience aux PME que les établissements financiers ne constituent par l'unique source de financement et que l'offre de financement peut être élargie, par un plus grand recours au secteur privé non financier.</p>	
Résultats attendus :	

- Emergence de PME dans les filières d'excellence identifiées ;
- Interdépendance entre les PME et les grandes entreprises ;
- Grappes d'entreprises constituées ;
- Situation de trésorerie des PME améliorée

Indicateurs de suivi :

Indicateurs d'extrants :

- Nombre de PME dans les filières d'excellence ;
- Nombre d'unités de transformation des productions agricoles vivrières et de rente
- Nombre de Mutuelles de PME ;
- Volume des transferts de ressources et/ou de garanties de solvabilité en faveur des PME par les grandes entreprises ;
- Volume des prêts réciproques entre les PME ;
- Lettre d'instruction du MINFI aux TPG relativement au règlement des factures des PME.

Indicateurs d'effet :

- Le Cameroun rayonne à partir de ses filières d'excellence ;
- La capacité d'autofinancement des PME s'est accrue et n'est plus adossée sur le seul secteur bancaire ;
- Les relations entre l'Etat et les PME sont sereines.

Sources de vérification :

- Rapports d'activités des PME ;
- Rapports de la Caisse Autonome d'Amortissement.

Structures/Organismes de coordination institutionnelle et opérationnelle de mise en œuvre :

- **Coordination Générale :** MINPMEESA
- **Coordination technique :**
- **Exécution :**

Partenaires :

- **Techniques :** MINFI, MINCOMMERCE
- **Financiers :** MINFI

COUT ANNUEL DU PROGRAMME (Millions de FCFA) :

PROJETS	2010			2011			2012			2013			2014		
	RI	RE	T	RI	RE	T	RI	RE	T	RI	RE	T	RI	RE	T
Promotion et développement des PME dans les filières d'excellence	25		25	400		400	400		400	400		400	400		400
Appui aux PME dans l'accès aux marchés publics et privés	25		25	10		10	10		10	10		10	10		10
Etudes pour la mise en place des mécanismes de financement adaptés aux PME			50	50											
Promotion de l'interdépendance avec les grandes entreprises	40		40	15		15	15		15	15		15	15		15
Appui au regroupement des PME en grappes et/ou réseaux				25		25	25		25	25		25	25		25
Etude pour la mise en place des mécanismes pour l'accélération des procédures de règlement des prestations ou produits fournis par les PME				25		25									
Appui à la création et au développement des PME de Transformation et de Conservation des produits locaux de consommation de masse	529		529	597		597	1504		1504	2866		2866	2412		2412
Total Programme	619	0	669	1122	0	1072	1954	0	1954	3316	0	3316	2862	0	2862
Coût total du Programme (Milliers de FCFA) : 9 873 000															
Sources de financement :															
Budget de l'Etat : 9 873 000															
Ressources extérieures : 0															
- Début du Programme : 2010															

- Fin probable du Programme : 2014

Conditions critiques :

d)- Axe Stratégique No 4: Promotion et développement de l'accès des PME aux marchés

Tableau 5 : Fiche signalétique du Programme de Facilitation de l'accès des PME aux marchés

Intitulé du Programme : Facilitation de l'accès des PME aux marchés	
Bénéficiaires directs : PME	Bénéficiaires indirects : Etat
Zone d'intervention directe : Territoire National	
Objectif général du Programme : Favoriser le développement des ventes des PME Camerounaises, pour soutenir la nouvelle politique d'industrialisation	
Objectifs spécifiques :	
➤ Faciliter l'accès des PME au marché local :	
<ul style="list-style-type: none">• Fonder le développement des PME sur le potentiel de sous-traitance et les besoins d'achat des grandes entreprises ;• Favoriser le transfert de technologie à travers la sous-traitance ;• Promouvoir le label « Made in Cameroun » pour développer la demande intérieure ;	
➤ Faciliter l'accès des PME au marché à l'exportation :	
<ul style="list-style-type: none">• Mettre en œuvre, en liaison avec les représentations diplomatiques du Cameroun et la CCIMA, et Coordonner la politique Gouvernementale en matière de promotion des exportations Camerounaises ;• Accroître la capacité des PME Camerounaises à s'intégrer dans l'économie mondiale ;• Aider les PME à surmonter leurs désavantages par rapport à leurs concurrents étrangers ;• Favoriser la circulation rationnelle de l'information sur les marchés ;• Mener une étude sur les coûts des facteurs, pour mieux apprécier les problèmes de compétitivité des filières d'exportation et permettre de promouvoir les produits ou filières à forte Valeur Ajoutée ;• Orienter et encadrer les opérateurs étrangers désireux d'établir des relations commerciales avec des entreprises Camerounaises ;• Identifier et mettre en œuvre les actions susceptibles de favoriser l'accroissement des exportations des PME Camerounaises vers le Nigeria ;• Développer un espace économique sous régionale, voire régionale, ouvert à la libre circulation des personnes et des biens.	

Description sommaire :

La conquête des marchés est une des conditions sine qua non de réussite de la nouvelle politique d'industrialisation qui conduira le Cameroun au stade de Pays Emergent à l'horizon 2035.

La majorité des PME Camerounaises souffre d'un accès limité aux marchés et aux débouchés, soit parce qu'elles ne peuvent accéder qu'à des marchés restreints situés dans leur proximité immédiate, soit parce qu'elles ne disposent pas de suffisamment de ressources pour aller s'exposer dans des marchés de grande envergure, au niveau national et régional, soit enfin parce qu'elles ne peuvent accéder, pour diverses raisons, à des marchés extérieurs. Promouvoir un secteur de PME de qualité passe donc par une réponse à la question de l'exposition des produits et de l'accès des PME aux différents marchés. La compétitivité apparaît comme un moyen efficace pour lever les barrières et résoudre l'épineux problème de l'exiguïté des marchés. Les actions inscrites dans ce programme visent essentiellement la facilitation de l'accès des PME, aussi bien aux marchés intérieurs qu'extérieurs

Résultats attendus :

- L'environnement institutionnel, législatif et réglementaire affectant le secteur des exportations s'est amélioré ;
- Les PME accèdent à une part importante des marchés publics ;
- La demande intérieure pour les produits locaux s'est accrue ;
- Le volume des affaires des PME est accru ;
- Les outils de déploiement des projets d'incubation des prestataires locaux sont élaborés et mis en place ;
- Les produits à forte Valeur Ajoutée sont identifiés et promus dans les filières d'exportation ;
- Les PME disposent de toute l'information sur les marchés, et maîtrisent les procédures du commerce international ;
- La Balance des échanges avec le Nigeria est rééquilibrée ;
- L'intégration régionale offre de nouvelles perspectives de développement aux PME Camerounaises.

Indicateurs de suivi :

- Nombre de PME exportatrices de produits manufacturés ;
- Nombre de conventions commerciales avec des partenaires étrangers ;
- Nombre de programmes d'incubation des prestataires locaux ;
- Part des PME dans le volume global des exportations des produits manufacturiers

Indicateurs d'extrants :

- Modalités de sous-traitance obligatoire au profit des PME ;
- Système d'information sur les produits locaux ;
- Base de données sur les marchés ;

- Rapport d'étude sur les coûts des facteurs ;

Indicateurs d'effet :

- Augmentation du volume des affaires des PME Camerounaises ;
- Amélioration de la Balance Commerciale ;
- Accroissement des devises de change ;
- Acquisition et maîtrise des Technologies au travers de la sous-traitance ;
- Capitalisation du leadership sous régional du Cameroun ;
- Le voisin nigérian ne représente plus une menace économique pour le Cameroun ;

Sources de vérification :

- Balance Commerciale ;
- Rapports d'études.

Structures/Organismes de coordination institutionnelle et opérationnelle de mise en œuvre :

- **Coordination Générale :** MINPMEESA
- **Coordination technique :**
- **Exécution :**

Partenaires :

- **Techniques :** INS, MINCOMMERCE, CCIMA
- **Financiers :**

COÛT ANNUEL DU PROGRAMME (Millions de FCFA) :

PROJETS	2010			2011			2012			2013			2014		
	RI	RE	T	RI	RE	T	RI	RE	T	RI	RE	T	RI	RE	T
Promotion de la sous-traitance dans les grands travaux nationaux aux PME	60		60	60		60	60		60	60		60	60		60
Développement des PME par la promotion de l'utilisation des produits de fabrication locale	100		100	3000		3000	3000		3000	3000		3000	3000		3000

(Matériel didactique...)															
Développement des programmes d'incubation des prestataires locaux orientés vers les marchés et besoins d'approvisionnement locaux				100		100	1200		1200	1200		1200	1200		1200
Création des Centres d'exposition et de vente des produits des PME				25		25	350		350	350		350	350		350
Mise en place de l'Agence de Promotion des Exportation				50		50									
Etude sur les coûts des facteurs des filières d'exportation				50		50									
Appui à la participation des PME aux Foires et Expositions internationales	100		100	100		100	100		100	100		100	100		100
Appui au développement des Cyber ventes				40		40	20		20	20		20	20		20
Promotion du partenariat commercial entre les PME camerounaises et les entreprises étrangères	20		20	20		20	20		20	20		20	20		20
Activités d'intelligence économique visant les marchés étrangers	20		20	20		20	20		20	20		20	20		20
Etude sur la stratégie de conquête du marché nigérian				50		50									
Généralisation et dynamisation des zones franches				25		25	25		25						
Total Programme	300	0	300	3 540	0	3 540	4 795	0	4 795	4 770	0	4 770	4 770	0	4 770

Coût total du Programme (Milliers de FCFA) : 18 175 000

Sources de financement :

Budget de l'Etat : 18 175 000

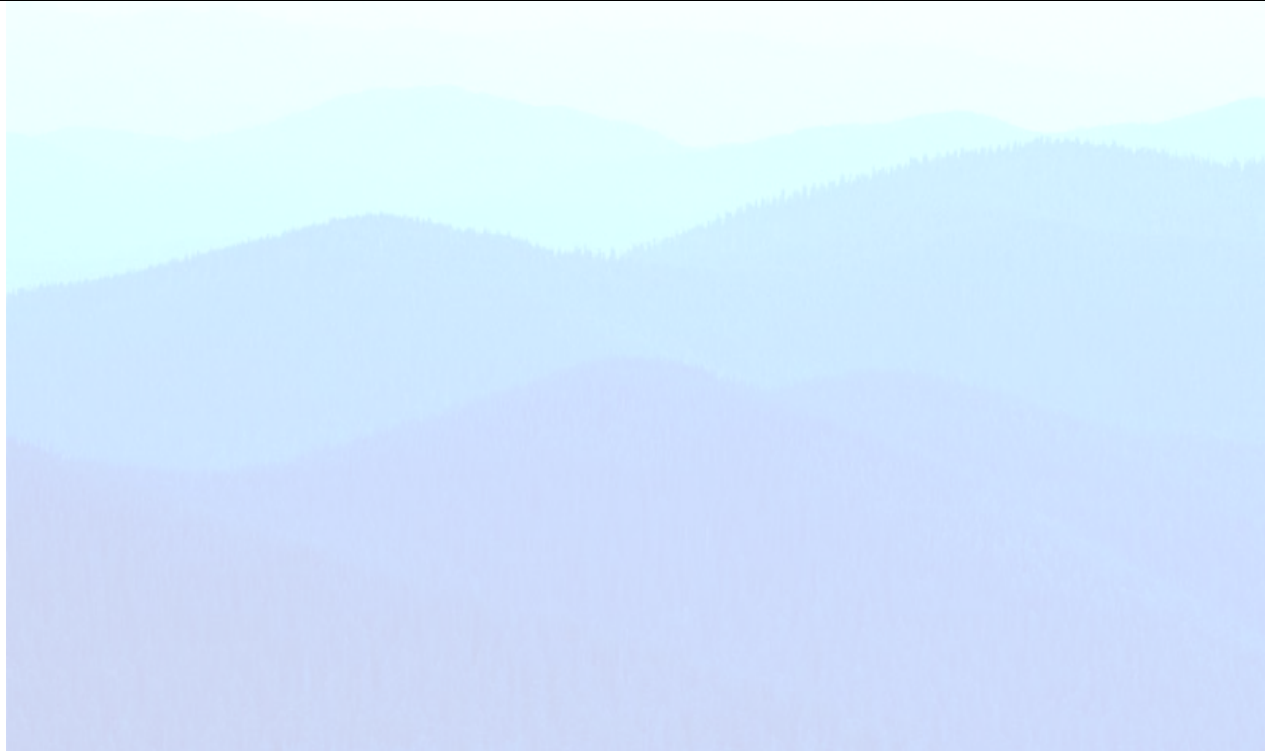
Ressources extérieures : 0

- **Début du Programme : 2010**

- **Fin probable du Programme : 2014**

Conditions critiques :

La mise en œuvre efficace de ce programme nécessite une volonté politique affirmée



e)- Axe Stratégique No 5 : Stimulation des échanges intersectoriels

Tableau 6 : Fiche signalétique du Programme de Développement des échanges Intersectoriels

Intitulé du Programme : Développement des échanges intersectoriels	
Bénéficiaires directs : L'Etat	Bénéficiaires indirects : PME
Zone d'intervention directe : Territoire National	
Objectif général du Programme : Favoriser l'intégration du tissu industriel	
Objectifs spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> • Elaborer la stratégie pour une meilleure intégration industrielle ; • Mettre en œuvre de manière efficace ladite stratégie. 	
Description sommaire : <p>Au Cameroun, le tissu industriel se limite actuellement à quelques industries représentant de petites enclaves technologiques n'ayant pratiquement aucun rapport d'échange entre elles. A l'émergence, le secteur industriel devra être constitué d'activités diversifiées et formant un intense réseau d'échanges à l'intérieur des filières et secteurs, et entre les filières et secteurs. Une étude approfondie est nécessaire, afin de déterminer la stratégie qu'il conviendra d'adopter pour une meilleure intégration industrielle, voire économique.</p>	
Résultats attendus : Rapport d'étude	
Indicateurs de suivi :	
Indicateurs d'extrants : Tableau des Echanges Intersectoriels	
Indicateurs d'effet : <ul style="list-style-type: none"> • Développement plus endogène de l'économie avec une réduction des importations aux seuls produits intermédiaires ; • Substitution progressive des importations de produits manufacturés par une production locale ; • Amélioration de la Balance des échanges avec l'Extérieur. 	
Sources de vérification :	
Structures/Organismes de coordination institutionnelle et opérationnelle de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - Coordination Générale : MINPMEESA/ MINIMIDT 	

<ul style="list-style-type: none"> - Coordination technique : - Exécution : 																
Partenaires : <ul style="list-style-type: none"> - Techniques : INS, MINCOMMERCE - Financiers : 																
COÛT ANNUEL DU PROGRAMME (Millions de FCFA) :																
	2010			2011			2012			2013			2014			
	RI	RE	T	RI	RE	T	RI	RE	T	RI	RE	T	RI	RE	T	
Etude sur la stratégie pour une meilleure intégration industrielle							50		50							
Total Programme	0	0	0	0	0	0	50	0	50	0	0	0	0	0	0	
Coût total du Programme (Milliers de FCFA) : 50 000																
Sources de financement :																
Budget de l'Etat : 50 000																
Ressources extérieures : 0																
<ul style="list-style-type: none"> - Début du Programme : 2012 - Fin probable du Programme : 2012 																
Conditions critiques :																

III.1.2. Plans d'actions prioritaires des PME

Le PAP des PME est présenté dans la matrice ci-dessous :

Tableau 7 : PAP des PME

Axes Stratégiques	Programmes	Sous-programmes	Projets	Objectifs du Projet	Résultats à l'horizon 2015	Indicateurs		Coût en millions de Fcfa
						Extrant	Effet	
1. Promotion d'un environnement favorable à la création et à l'expansion des PME	1-1 Mise à niveau de l'environnement des PME	1-1-1 Refondation et Restructuration du Cadre Institutionnel	1-1-1-1 Elaboration, adoption et promulgation de la Loi portant promotion des PME	Doter le secteur des PME d'un cadre institutionnel, législatif et réglementaire formel propice à leur promotion et à leur développement	Loi sur la PME adoptée et promulguée	Loi portant promotion des PME adoptée	Forte attraction des investisseurs étrangers, Création de nouvelles PME et développement de celles qui existent	25
			1-1-1-2 Sécurisation de l'environnement judiciaire	Favoriser une conduite des affaires sans crainte au Cameroun	Environnement judiciaire fiabilisé	Dispositif judiciaire et réglementaire sécurisant l'environnement des affaires	Accroissement du volume des affaires	50
			1-1-1-3 Vulgarisation des textes législatifs et réglementaires qui régissent le secteur des PME	Favoriser une meilleure appropriation des textes législatifs et réglementaires régissant le secteur	Environnement législatif et réglementaire propice à la promotion et au développement des PME amélioré	Document de vulgarisation des textes législatifs et réglementaires régissant le secteur	Rapport PME/ Administration amélioré	50
			1-1-1-4 Suivi de l'élaboration des Décrets d'application de la	Mettre en œuvre les dispositions prévues dans la Charte des investissements	Cadre institutionnel de promotion des PME amélioré	Les Institutions prévues par la Charte fonctionnent	Accroissement du volume des affaires	10

Axes Stratégiques	Programmes	Sous-programmes	Projets	Objectifs du Projet	Résultats à l'horizon 2015	Indicateurs		Coût en millions de Fcfa
						Extrant	Effet	
			Charte des investissements					
			1-1-1-5 Renforcement des capacités de gouvernance et amélioration des processus de prise de décision	Améliorer les capacités de gouvernance aux plans des institutions, des procédures administratives et de la gestion	Amélioration de la gouvernance des affaires	Célérité accrue dans le traitement des dossiers et Meilleur accueil des usagers par l'Administration	Regain de confiance vis-à-vis de l'Administration par les usagers	100
			1-1-1-6 Mise en place d'un cadre de concertation Public-Privé pour la promotion des PME (Conseil National pour le Développement des PME)	Susciter un partenariat entre tous les acteurs intervenant dans le Secteur des PME ; Maintenir un dialogue politique et social permanent entre le secteur public et le secteur privé	Dialogue politique et social sain installé de façon pérenne entre l'Administration et le Secteur Privé	Politique en matière des PME bien comprise et bien mise en application	Meilleure prise en considération des préoccupations du secteur privé par l'Administration	50
			1-1-1-7 Création du Centre d'Assistance Agréé aux PME	Apporter une assistance aux PME aux plans technique et d'appui en services non financiers	Renforcement de l'offre de services non financiers aux entreprises	Centre d'Assistance Agréé aux PME créé	Performance des PME accrue	25
			1-1-1-8 Création des Centres de développement des PME	Accroître l'accès des PME aux services non financiers	Les chefs d'entreprises disposent d'un cadre approprié qui leur permet de bénéficier d'une gamme variée de services financiers	Un CDE mise en place dans chacune des dix régions du pays	Les performances et la compétitivité des PME se sont accrues	375
			1-1-1-9 Mise en place d'une	Assurer la mise en œuvre, le suivi et	Un cadre institutionnel pour le pilotage, le suivi et	Une Agence d'exécution de la	Efficacité et efficacité dans la	25

Axes Stratégiques	Programmes	Sous-programmes	Projets	Objectifs du Projet	Résultats à l'horizon 2015	Indicateurs		Coût en millions de Fcfa
						Extrant	Effet	
			Agence d'exécution de la politique gouvernementale de promotion des PME	l'évaluation des projets en faveur des PME, en collaboration avec les différentes administrations	l'évaluation des projets et programmes, ainsi que l'encadrement des PME est mis en place	politique gouvernementale de promotion des PME mise en place	mise en œuvre de la politique gouvernementale en direction des PME	
			1-1-1-10 Renforcement des capacités des intervenants institutionnels pour la promotion des PME	Renforcer les capacités des personnels des structures d'appui aux PME; Fournir des appuis matériels, techniques et logistiques aux structures de soutien aux PME	Capacités d'intervention des structures d'appui aux PME renforcées	Nombre de personnels des structures d'appui formés et nombre d'appuis apportés aux structures d'appui	Les performances et la compétitivité des PME se sont accrues	500
		1-1-2 Amélioration de l'Environnement Administratif	1-1-2-1 Simplification des formalités et raccourcissement des délais de création d'entreprises	Faciliter la création des PME	Création des PME simplifiée	Guichet unique de formalités des entreprises mis en place	Nombre de nouvelles PME en hausse	25
			1-1-2-2 Promotion de l'esprit d'entreprise	Susciter le potentiel de création d'entreprise en milieu scolaire, périscolaire et universitaire	Système d'incubation opérationnel	Nombre de nouveaux jeunes entrepreneurs	Les jeunes abandonnent de plus en plus la culture du salariat	400
			1-1-2-3 Restructuration du cadre fiscal des PME	Rendre la fiscalité plus incitative et plus adaptée au secteur des PME	Conditions d'exploitation améliorées au sein des PME	Textes de structuration du cadre fiscal des PME	Augmentation de la trésorerie des PME et de la production	25

Axes Stratégiques	Programmes	Sous-programmes	Projets	Objectifs du Projet	Résultats à l'horizon 2015	Indicateurs		Coût en millions de Fcfa
						Extrant	Effet	
			1-1-2-4 Incitation au regroupement des PME dans des organisations fortes (organisations faitières, clusters, réseaux,,)	Favoriser la mise en réseau des entreprises	PME mieux représentées et mieux défendues, Développement d'actions concertées et communes; Economies d'échelle réalisées au niveau de l'exploitation	Nombre Organisations faitières, de réseaux, de grappes et d'associations de PME	Dialogue PME et Administration mieux suivi et rayonnement des PME au niveau national et international	300
			1-1-2-5 Mise en place d'un système d'Information sur et pour les PME	Disposer de manière permanente d'une information complète et fiable sur et pour les PME	Meilleure accessibilité des PME à l'information industrielle, commercial, économique, financière, professionnelle et technologique	Système d'information et de communication fiable développé ; Base de données fiable sur et pour les PME mise en place	Meilleure visibilité sur les PME et leurs activités	250
Coût total du programme								2 210
2 Renforcement des facteurs déterminants de la compétitivité des PME et Appui aux filières à forte Valeur Ajoutée	2-1 Mise à niveau industrielle des PME	2-1-1 Appui pour le développement des compétences techniques et manufacturières des PME	2-1-1-1 Amélioration du volume et de la qualité du capital productif	Inciter les PME à effectuer le saut technologique en matière de capital productif ; Améliorer la capacité des PME à gérer l'innovation ; Favoriser l'installation de capacités de production optimales	L'Innovation technologique est maîtrisée ; Le profil technologique des équipements est à la pointe ; Les informations relatives aux technologies sont vulgarisées auprès des PME ; Satisfaction de la demande locale et extérieure des produits	Volume des investissements destinés au renouvellement des équipements ; Nombre de contrats d'assistance technique avec des détenteurs du <i>Know How</i> technologique	Accroissement du potentiel de production à moyen et long terme ; Volume d'affaires des PME accru	250

Axes Stratégiques	Programmes	Sous-programmes	Projets	Objectifs du Projet	Résultats à l'horizon 2015	Indicateurs		Coût en millions de Fcfa
						Extrant	Effet	
			2-1-1-2 Elaboration et mise en œuvre des politiques de développement du capital humain	Disposer de ressources humaines suffisamment qualifiées ; Accroître la productivité et favoriser la compétitivité	Capacités techniques et managériales des dirigeants des PME renforcées ; Culture de l'innovation assise ; recherche/Développement stimulée ; Capacités des PME à gérer l'innovation renforcées	Nombre d'Accords de Partenariat entre les PME et les milieux de la recherche ; Nombre de PME performantes et compétitives	Accroissement de la productivité des PME camerounaises	250
			2-1-1-3 Appropriation et mise en œuvre des résultats de la recherche par les PME	Susciter l'innovation et favoriser le recours à des technologies adaptées à l'environnement local	Les PME maîtrisent plus facilement l'innovation et les technologies	Nombre de conventions entre les PME et les milieux de la recherche	Les PME camerounaises sont plus compétitives	2 425
		2-1-2 Promotion de la culture de la qualité et de respect des normes et standards internationaux	2-1-2-1 Accréditation et mise à niveau de laboratoires de contrôle de la qualité et des normes et standards internationaux	Mettre en place des instruments d'analyse et de contrôle de la qualité, des normes et standards internationaux	Les PME Camerounaises disposent d'instruments de contrôle de la qualité, des normes et standards internationaux	Nombre de laboratoires de contrôle de la qualité, ainsi que des normes et standards internationaux	Les PME camerounaises sont mieux préparées à faire face au nouveau contexte de mondialisation des échanges	600
			2-1-2-2 Vulgarisation auprès des PME	Inciter les dirigeants des PME camerounaises à	Les PME camerounaises produisent des biens et services de qualité, basés	Nombre de PME disposant d'un service « Contrôle	Les PME camerounaises sont mieux préparées à	100

Axes Stratégiques	Programmes	Sous-programmes	Projets	Objectifs du Projet	Résultats à l'horizon 2015	Indicateurs		Coût en millions de Fcfa
						Extrant	Effet	
			de la culture de la qualité et du respect des normes et standards internationaux	cultiver la qualité et le respect des normes/standards internationaux	sur les normes et standards internationaux	qualité »	faire face au nouveau contexte de mondialisation des échanges	
			2-1-2-3 Vulgarisation auprès des PME de l'information en matière de normes/standards internationaux	Mettre à la disposition des PME des informations en matière de normes/standards internationaux	Les informations en matière de normes/standards internationaux sont mises à la disposition des PME	Nombre de PME ayant adopté les normes/standards internationaux	Les PME camerounaises sont mieux préparées à faire face au nouveau contexte de mondialisation des échanges	150
Coût total du programme								3 775
3 Mise en œuvre de mesures d'appui et de soutien aux PME	3-1 Développement des mesures d'appui et de soutien en faveur des PME	3-1-1 Soutien à la promotion et au développement des PME dans les filières d'excellence	3-1-1-1 Promotion et développement des PME dans les filières d'excellence	Identifier les niches de croissance et en faire des secteurs d'appel pour le reste de l'économie	Emergence des PME dans les Filières : Agricole BIO, Energétiques, sportives, etc.	Nombre de PME dans les filières d'excellence	Accroissement du volume des activités des PME	1 625
			3-1-1-2 Appui aux PME dans l'accès aux marchés publics et privés	Faciliter l'accès des PME aux marchés publics et privés	; Les PME accèdent à une part importante des marchés publics et privés	Nombre de marchés publics et privés attribués aux PME	Augmentation du volume des affaires des PME	65
		3-1-2 Améliorer l'accès des PME au	3-1-2-1 Mise en place des mécanismes de financement	Offrir un soutien adapté aux besoins financiers des PME en phase de création et	Le système financier est plus accessible aux PME	Des mécanismes de financement plus adaptés aux PME sont mis en	Les PME disposent de beaucoup plus de moyens financiers à leur	50

Axes Stratégiques	Programmes	Sous-programmes	Projets	Objectifs du Projet	Résultats à l'horizon 2015	Indicateurs		Coût en millions de Fcfa
						Extrant	Effet	
		financement	adaptés aux PME	de développement		place	création et pour leur développement	
		3-1-3 Mise en place d'appuis en services non financiers	3-1-3-1 Promotion de l'interdépendance avec les grandes entreprises	Elargir l'offre de financement par un plus grand recours au secteur privé non financier	Les sources de financement des PME sont élargies	Montant des transferts de ressources et/ou de garantie de solvabilité auprès du système bancaire par les grandes entreprises, en faveur des PME	La capacité d'autofinancement des PME n'est plus exclusivement liée aux financements bancaires	100
			3-1-3-2 Appui au regroupement des PME en grappes et /ou en réseaux	Mutualiser le risque et améliorer la capacité d'emprunt	Les capacités de couverture des emprunts sont améliorées	Montant des transferts de ressources financières en faveur des PME	L'accès des PME au financement est amélioré	100
			3-1-3-3 Mise en place des mécanismes d'accélération des procédures de règlement des prestations fournies par les PME	Améliorer la trésorerie des PME	Les besoins de fonds de roulement des PME sont réduits	Mécanismes mis en place pour l'accélération des procédures de règlement des prestations fournies par les PME	Les besoins financiers des PME pour les fonds de roulement sont réduits	25
		3-1-4 Soutien au développement des PME des filières	3-1-4-1 Appui à la Création et au développement des PME de Transformation et	Valoriser les produits agro-pastoraux et accroître la Valeur Ajoutée nationale	Réduction des pertes après récolte. Les produits agricoles disponibles sur les marchés en toute saison	Nombre d'unités de transformation et de conservation mises en place	Amélioration de la prestation des PME de Transformation et de Conservation des produits locaux	7 908

Axes Stratégiques	Programmes	Sous-programmes	Projets	Objectifs du Projet	Résultats à l'horizon 2015	Indicateurs		Coût en millions de Fcfa
						Extrant	Effet	
		agricoles	de Conservation des produits locaux de consommation de masse				de consommation de masse	
Coût total du programme								9 873
4 Promotion et développement de l'accès des PME aux marchés	4-1 Facilitation de l'accès des PME aux marchés	4-1-1 Facilitation de l'accès des PME aux marchés intérieurs	4-1-1-1 Promotion de la sous-traitance dans les grands travaux nationaux aux PME	Fonder le développement des PME sur le potentiel de sous-traitance et les besoins d'achat des grandes entreprises	Les modalités de sous-traitance obligatoire au profit des PME sont élaborées et mises en application	Bourse de sous-traitance pour les PME ; Volume et valeurs des marchés sous traités aux PME	Les PME sont plus actives dans les grands travaux	300
			4-1-1-2 Développement des PME par la promotion de l'utilisation des produits de fabrication locale (Matériel didactique...)	Promouvoir le label <i>Made in Cameroon</i> pour développer la demande intérieure	La demande intérieure pour les produits locaux s'est accrue	Système d'information sur les produits locaux disponible	Augmentation du chiffre d'affaires global des PME	12 100
			4-1-1-3 Développement des programmes d'incubation des PME orientées vers des marchés et besoins d'approvisionnement locaux	Appuyer les porteurs de projets d'entreprises orientés vers les marchés locaux	Les outils de déploiement des projets d'incubation sont élaborés et mis en place	Nombre de programmes d'incubation des prestataires orientés vers les marchés locaux	La présence des PME sur les marchés locaux est renforcé	3 700

Axes Stratégiques	Programmes	Sous-programmes	Projets	Objectifs du Projet	Résultats à l'horizon 2015	Indicateurs		Coût en millions de Fcfa
						Extrant	Effet	
			4-1-1-4 Création des centres d'exposition et de vente des produits des PME	Améliorer la commercialisation et la distribution locales des produits des PME	L'accès des PME aux marchés locaux se développe	Nombre de centres d'exposition et de vente des produits des PME	Les produits des PME camerounaises sont plus connus et appréciés sur les marchés locaux	1 075
		4-1-2 Facilitation de l'accès des PME aux marchés extérieurs	4-1-2-1 Mise en place de l'Agence de Promotion des Exportations (Charte des Investissements)	Promouvoir l'accès des PME aux marchés extérieurs :	Accroissement de la capacité des PME à s'intégrer dans l'économie mondiale	Nombre de PME exportatrices de biens manufacturés ; Volume des exportations des produits des PME	Les produits des PME camerounaises sont présents sur les marchés sous régionaux et internationaux	50
			4-1-2-2 Etude sur les coûts des facteurs dans les filières d'exportation	Apprécier les problèmes de compétitivité des filières d'exportation ; Promouvoir les produits à forte Valeur Ajoutée dans les filières d'exportation	Les produits à forte VA sont identifiés dans les filières d'exportation	Rapport de l'étude	Des programmes sont mis en place pour améliorer la compétitivité des PME sur les marchés extérieurs afin d'accroître le volume des exportations des PME camerounaises	50
			4-1-2-3 Appui à la participation des PME aux foires et expositions internationales	Promouvoir les produits des PME sur les marchés extérieurs	L'accès des PME aux marchés extérieurs se développe	Nombre d'appuis aux PME pour leur participation aux foires et expositions internationales	Les produits des PME camerounaises sont plus connus et appréciés sur les marchés extérieurs	500
			4-1-2-4 Appui au développement des Cyber ventes	Promouvoir la vente des produits des PME en ligne	L'accès et la vente en ligne des produits des PME se développent	Nombre de PME vendant en ligne	Le marché des produits des PME s'élargit	100

Axes Stratégiques	Programmes	Sous-programmes	Projets	Objectifs du Projet	Résultats à l'horizon 2015	Indicateurs		Coût en millions de Fcfa
						Extrant	Effet	
			4-1-2-5 Promotion du partenariat d'affaires entre les PME camerounaises et les entreprises étrangères	Orienter et encadrer les opérateurs étrangers souhaitant établir des relations commerciales avec les PME camerounaises	Le volume des affaires s'amplifie ; Le transfert des technologies s'accroît	Nombre de conventions de partenariat signées entre les PME locales et les entreprises étrangères	Augmentation du volume des affaires des PME camerounaises	100
			4-1-2-6 Activités d'intelligence économique visant les marchés d'exportation potentiels	Favoriser la circulation rationnelle de l'information sur les marchés extérieurs et les bonnes pratiques commerciales	Les PME camerounaises disposent d'informations sur les marchés extérieurs et augmentent leurs opportunités d'affaires	Banques de données les marchés extérieurs	Augmentation des opportunités d'affaires pour les PME	100
			4-1-2-7 Etude sur la stratégie de conquête du marché nigérian	Identifier les actions à mettre en œuvre pour accroître les exportations des PME Camerounaises vers le Nigeria	Réduction du large déficit de la balance commerciale du Cameroun vis-à-vis du Nigeria	Rapport de l'étude	Des mécanismes sont mis en place pour équilibrer les échanges entre le Cameroun et le Nigeria	50
			4-1-2-8 Généralisation et dynamisation des zones franches industrielles.	Offrir des incitations supplémentaires aux PME totalement exportatrices	De nombreuses entreprises étrangères sont attirées ; Le transfert de technologie est effectif	Texte réglementaire et/ou législatif sur les incitations	Augmentation de la performance et de la compétitivité des PME camerounaises	50
Coût total du programme								18 175
5 Stimulation des échanges	5-1 Développe	5-1-1 Promotion des	5-1-1-1 Etude de la stratégie pour une	Favoriser les échanges intersectoriels	Développement plus endogène de l'économie	Rapport de l'étude	L'économie nationale est plus	50

Axes Stratégiques	Programmes	Sous-programmes	Projets	Objectifs du Projet	Résultats à l'horizon 2015	Indicateurs		Coût en millions de Fcfa
						Extrant	Effet	
intersectoriels	ment des échanges intersectoriels	échanges inter entreprises	meilleure intégration industrielle		camerounaise		intégrée	
Coût total du programme								50



III.2. Plan d'actions prioritaires des autres composantes

III.2.1. Plan d'actions prioritaires de la composante Economie Sociale

III.2.1.1. Description des programmes et projets de l'Economie Sociale

Au regard des stratégies développées dans le chapitre précédent, plusieurs actions sont envisagées en vue d'atteindre les résultats escomptés. Ces actions sont présentées, par axe stratégique, ainsi qu'il suit :

a)- Axe Stratégique No 1: Amélioration de la connaissance du Secteur de l' Economie Sociale

Tableau 8 : Fiche signalétique du Programme de Renforcement du système d'information sur les OES

Intitulé du Programme : Renforcement du système d'information sur les OES	
Bénéficiaires directs : OES, Etat, Secteur privé	Bénéficiaires indirects : Population
Zone d'intervention directe : Territoire National	
Objectif général du Programme : Améliorer la connaissance de l'Economie Sociale et maîtriser le domaine, afin de rendre pertinente, efficace et efficiente la politique Gouvernementale en direction des OES.	
Objectifs spécifiques : <ul style="list-style-type: none">• Mettre en place une base de données et des fichiers nationaux sur les OES ;• Procéder à une meilleure identification des OES ;• Vérifier l'effectivité des activités des OES sur le terrain (légalité, opérationnalité) ;• Etablir une typologie des OES ;• Elaborer un répertoire géo référencé national des OES ;• Elaborer une cartographie des OES ;• Clarifier la situation financière des OES.	
Description sommaire :	

Compte tenu du nombre très important des OES officiellement enregistrées (80 000 environ au 31 décembre 2006 pour les seules organisations coopératives), de leur diversité et de leur degré de performance variable, les actions de développement à envisager ne peuvent être pertinentes et mieux ciblées que s'il y a une bonne connaissance de ce domaine d'activité.

La maîtrise du domaine de l'Economie Sociale nécessitera l'établissement d'une typologie de ses organisations, qui tienne compte du type d'activités menées ou du secteur dans lequel elles évoluent, mais particulièrement de leur degré de performance économique, financière et sociale.

L'organisation du recensement des OES permettra, non seulement l'amélioration de la connaissance de l'Economie Sociale, mais aussi de vérifier l'effectivité, sur le terrain, des activités des structures enregistrées. Il permettra également d'actualiser et moderniser la base de données sur toutes les OES opérant sur l'ensemble du territoire national, élaborer et diffuser des répertoires fiables des OES, sur la base des informations ainsi collectées.

Résultats attendus :

- Le domaine de l'Economie Sociale maîtrisé ;
- Le système géo référencé d'information fiable (registre, fichiers, banque de données, répertoires) mis en place et régulièrement mis à jour;
- La fiabilité des registres des OES assurée;
- La situation financière des OES clarifiée

Indicateurs de suivi :

Indicateurs d'extrants :

- Rapport d'étude produit Base de données fiable et à jour sur l'Economie Sociale et ses acteurs ;
- Répertoires géo référencés ;
- Cellules nationales, régionales et départementales de gestion des registres. ;
- Existence d'une cartographie des OES

Indicateurs d'effet :

- **Nombre d'OES enregistrées et opérationnelles;**
- **La dynamique d'ensemble est maîtrisée;**
- **Le secteur de l'Economie Sociale est assaini.**

Sources de vérification :															
Structures/Organismes de coordination institutionnelle et opérationnelle de mise en œuvre :															
<ul style="list-style-type: none"> - Coordination Générale : MINPMEESA - Coordination technique : MIPMEESA /DESA - Exécution : DESA 															
Partenaires :															
<ul style="list-style-type: none"> - Techniques : INS, MINATD, MINADER, MINSANTE, MINEPIA, MINESEC, MINEFOP, MINPROFF - Financiers : MINFL, Bailleurs de fonds 															
COÛT ANNUEL DU PROGRAMME (Millions de FCFA) :															
PROJETS	2010			2011			2012			2013			2014		
	RI	RE	T	RI	RE	T	RI	RE	T	RI	RE	T	RI	RE	T
Recensement des OES			0	110	40	150	50		50			0			0
Total Programme	0	0	0	110	40	150	50	0	50		0	0	0	0	0
Coût total du Programme (Milliers de FCFA) : 200 000															
Sources de financement :															
<ul style="list-style-type: none"> • Budget de l'Etat : 160 000 • RE : 40 000 															
<ul style="list-style-type: none"> - Début du Programme : 2011 - Fin probable du Programme : 2012 															
Conditions critiques :															

b)- Axe Stratégique No 2: Adoption d'un cadre institutionnel, législatif et règlementaire appropriés.

Tableau 9 : Fiche signalétique du Programme d'Amélioration du cadre institutionnel et juridique des OES

Intitulé du Programme : Amélioration du cadre institutionnel et juridique des OES	
Bénéficiaires directs : OES, Etat, Secteur privé	Bénéficiaires indirects : Population
Zone d'intervention directe : Territoire National	
<p>Objectif général du Programme : Mettre à jour l'environnement institutionnel, législatif et règlementaire des OES</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaborer et diffuser la loi d'orientation générale sur l'Economie Sociale ; • Harmoniser les textes existants ; • Créer un Conseil National de l'Economie Sociale ; • Mettre en place des Confédérations des OES. 	
<p>Description sommaire :</p> <p>Ce programme vise à mettre en place un cadre institutionnel et juridique propice au développement des OES. Le développement harmonieux des activités de l'Economie Sociale ne saurait être possible sans un cadre institutionnel et juridique approprié. Les différents textes en vigueur définissent le rôle et la place des OES dans la société civile et dans l'économie nationale. Ils déterminent leurs relations avec l'Etat et les autres types d'entreprises, régulent leur création ainsi que leur fonctionnement, et définissent les droits et obligations de leurs membres.</p> <p>Sur le plan juridique, compte tenu de l'orientation envisagée concernant la promotion de l'Economie Sociale, ainsi que des dispositions de l'Acte Uniforme OHADA (particulièrement en ce qui concerne les coopératives), il est nécessaire que les divers textes législatifs et règlementaires existants soient révisés et que les responsabilités soient recentrées. Dans cette perspective, l'accent sera principalement mis sur l'élaboration d'une loi d'orientation générale qui va permettre de recentrer et d'harmoniser les réglementations existantes, tout en apportant une touche d'innovation.</p> <p>Au plan institutionnel, la principale préoccupation concernera la mise en place d'un cadre approprié et novateur de pilotage des activités de ce domaine, à travers des institutions fortes, capables d'assurer une bonne impulsion de son développement : la mise en place d'une Confédération des OES et d'un Comité National de l'Economie Sociale (CNEC) sont les orientations fortes sur lesquelles</p>	

portera la refondation du cadre institutionnel, auxquelles s'ajoutera la réorganisation et le renforcement des capacités d'intervention de l'Administration en charge de l'Economie Sociale (régulation, contrôle de l'application de la législation,etc.)															
Résultats attendus :															
<ul style="list-style-type: none"> • Le dispositif institutionnel, législatif et règlementaire mis à jour; • Les actions du Gouvernement et des autres acteurs impliqués dans le développement des OES sont mieux coordonnées ; • la structuration horizontale et verticale des OES et leur représentation assurées ; leurs intérêts défendus ; • les OES sont intégrées dans l'économie de marché. 															
Indicateurs de suivi :															
Indicateurs d'extrants :															
<ul style="list-style-type: none"> • Loi d'orientation générale sur les OES ; • Nombre de textes sur l'Economie Sociale révisés ; • Acte portant création du Conseil National de l'Economie Sociale ; • Nombre de Confédérations des OES. 															
Indicateurs d'effet :															
Nombre d'OES enregistrées															
Sources de vérification :															
Structures/Organismes de coordination institutionnelle et opérationnelle de mise en œuvre :															
<ul style="list-style-type: none"> - Coordination Générale : MINPMEESA - Coordination technique : MINPMEESA/DESA - Exécution : DESA 															
Partenaires :															
<ul style="list-style-type: none"> • Techniques : MINJUSTICE, MINEFOP, MINADER, MINATD, MINSANTE, MINEPIA, MINESEC • Institutionnels : MINPROFF, MINAS - Financiers : MINFI, Bailleurs de fonds 															
COUT ANNUEL DU PROGRAMME (Millions de FCFA) :															
PROJETS	2010			2011			2012			2013			2014		
	RI	RE	T	RI	RE	T	RI	RE	T	RI	RE	T	RI	RE	T

Elaboration de la loi d'orientation générale sur l'Economie Sociale	25		25			0			0			0			0
Harmonisation des textes législatifs et règlementaires			0	25		25			0			0			0
Création du Conseil National de l'Economie Sociale (CNES)			0	30		30			0			0			0
Création d'une Confédération Nationale des OES			0			0	25		25			0			0
Total Programme	25	0	25	55	0	55	25	0	25	0	0	0	0	0	0
Coût total du Programme (Milliers de FCFA) : 105 000															
Sources de financement :															
<ul style="list-style-type: none"> • Budget de l'Etat : 105 000 • RE : 0 															
<ul style="list-style-type: none"> - Début du Programme : 2010 - Fin probable du Programme : 2012 															
Conditions critiques :															

c)- Axe Stratégique No 3 : Promotion de l'Entrepreneuriat Collectif

Tableau 10 : Fiche signalétique du Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat Collectif

Intitulé du Programme : Promotion de l'Entrepreneuriat Collectif	
Bénéficiaires directs : OES, Etat, Secteur privé	Bénéficiaires indirects : Population
Zone d'intervention directe : Territoire National	
<p>Objectif général du Programme :</p> <p>Promouvoir une forme entrepreneuriale qui fait appel à la mise en commun des moyens, dans un contexte de pauvreté et de rareté des ressources, et permettre l'intégration des acteurs dans le processus de production des biens et services. Il s'agit de diversifier la base productive de l'économie et exploiter toutes les possibilités de création d'emplois décents et durables.</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la culture d'entreprise • Accompagner la création des OES viables et durables; • Renforcer les capacités des OES 	
<p>Description sommaire :</p> <p>La promotion de l'entrepreneuriat collectif dont l'objectif principal consiste en un changement structurel, vise une meilleure intégration des acteurs de l'Economie Sociale dans le processus de production des biens et services. Elle doit permettre une meilleure visibilité et lisibilité de ce secteur dans le cadre global de l'économie nationale.</p> <p>A cet effet, les actions à mener vont porter sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'encouragement à l'adoption, par les responsables des OES, d'une « approche rentabilité » • de leurs activités; • L'encouragement à la création d'entreprises de l'Economie Sociale économiquement viables et durables dans les secteurs d'activités porteurs ; • La mise à niveau des OES au plan des équipements et des capacités entrepreneuriales et managériales des acteurs, en vue de leur permettre de maîtriser la chaîne de production et de commercialisation dans leurs filières respectives. 	
Résultats attendus :	

<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre d'entreprises collectives est en nette augmentation ; • Les OES disposent d'un personnel mieux formé et plus compétent ; • Les capacités des OES sont renforcées ; • Les OES sont viables et pérennes ; • La qualité des services rendus à leurs membres et à leurs usagers est améliorée ; • Une bonne couverture des besoins d'appui et de formation des OES est assurée. • L'appui conseil, l'aide à la création et au développement des OES dans les secteurs novateurs sont renforcés ; • Des Centres Agréés de Gestion pour l'assistance aux OES existent (comptabilité, contrôle interne et audit externe, etc.). 															
Indicateurs de suivi :															
Indicateurs d'extrants :															
<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de l'étude sur la mise à niveau des acteurs ; • Nombre de personnels des OES formés ; • Nombre de sessions de formation ; • Nombre de modules de sessions de formation. 															
Indicateurs d'effet :															
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises collectives créées ; • Nombre d'entreprises collectives performantes. 															
Sources de vérification :															
Structures/Organismes de coordination institutionnelle et opérationnelle de mise en œuvre :															
<ul style="list-style-type: none"> • Coordination Générale : MINPMEESA • Coordination technique : MINPMEESA/DESA • Exécution : DESA 															
Partenaires :															
<ul style="list-style-type: none"> • Techniques : MINADER, MINFI, MINCOMMERCE, MINIMIDT, MINESEC MINESUP, MINEPIA, MINEFOP, MINPROFF • Financiers : MINFI, Bailleurs de fonds 															
COUT ANNUEL DU PROGRAMME (Millions de FCFA) :															
PROJETS	2010			2011			2012			2013			2014		
	RI	RE	T	RI	RE	T	RI	RE	T	RI	RE	T	RI	RE	T

Promotion de la culture d'entreprise collective	25		25	25		25	50		50			0			0
Mise à niveau des OES	40		40	90		90	90		90	90		90	90		90
Total Programme	65	0	65	115	0	115	140	0	140	90	0	90	90	0	90
Coût total du Programme (Milliers de FCFA) : 500 000															
Sources de financement : Budget de l'Etat : 500 000															
<ul style="list-style-type: none"> - Début du Programme : 2010 - Fin probable du Programme : 2014 															
Conditions critiques :															



d) - Axe Stratégique No 4 : Mise en place d'instruments de financement adaptés aux OES

Tableau 11 : Fiche signalétique du Programme de Mise en place d'instruments de financement adaptés aux OES

Intitulé du Programme : Facilitation de l'accès des OES au financement	
Bénéficiaires directs : OES, Etat, Secteur privé	Bénéficiaires indirects : Population
Zone d'intervention directe : Territoire National	
<p>Objectif général du Programme : Faciliter l'accès des OES au financement.:</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un mécanisme de financement spécifique aux OES ; • Promouvoir des systèmes coopératifs et mutualistes de financement décentralisé au profit des entreprises de l'Economie Sociale ; • Mettre en place un système d'incitations fiscales et non fiscales et d'aides aux entreprises collectives évoluant dans des secteurs novateurs ; • Constituer un Fonds d'appui, de développement et d'investissement. 	
<p>Description sommaire :</p> <p>La mise en place d'instruments de financement adaptés est indispensable dans la promotion de l'Economie Sociale. Les OES souffrent de leur mise à l'écart par le système bancaire, particulièrement en ce qui concerne le financement de leurs investissements. Les Etablissements de Micro Finance, qui auraient pu jouer ce rôle, présentent des insuffisances, en raison notamment de leur concentration dans les grandes villes, de leur présence exclusive dans certains secteurs, et surtout de l'inadaptation de leurs liquidités (dépôts à court terme) au financement de l'investissement.</p> <p>C'est fort de ces contraintes que les activités développées dans ce Programme visent à susciter l'élaboration et la mise en place d'outils et de produits de financement adaptés aux activités des OES pour faciliter leur accès aux financements. Il repose sur trois principales pistes, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mise en place des mécanismes de financement spécifiques aux OES. Il sera question de développer des produits financiers appropriés aux entités de l'Economie Sociale ; 	

<ul style="list-style-type: none"> • La constitution d'un Fonds d'appui, de développement et d'investissement ; • La promotion des systèmes coopératifs et mutualistes de financement décentralisé; Le renforcement des capacités financières et managériales des Etablissements de Micro Finance pourrait rentrer dans ce cadre.
Résultats attendus : <ul style="list-style-type: none"> • Un mécanisme adapté au financement des OES mis en place ; • Des systèmes coopératifs et mutualistes de financement décentralisé mis en place
Indicateurs de suivi :
Indicateurs d'extrants : <ul style="list-style-type: none"> • Existence du rapport d'étude ; • Existence des Fonds de cautionnement mutuel ; • Existences de mutuelles et coopératives de financement; • Existence d'un Fonds d'appui, de développement et d'investissement pour les OES ; • Existence d'un Fonds de garantie des OES. • Nombre d'OES ayant bénéficié de financement par an ; • Volume de financements octroyés aux OES
Indicateurs d'effet : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'OES développées; • Augmentation du volume des investissements nouveaux ; • Augmentation de la capacité d'autofinancement des OES ; • Le développement des OES est perceptible.
Sources de vérification :
Structures/Organismes de coordination institutionnelle et opérationnelle de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - Coordination Générale : MINPMEESA - Coordination technique : MINPMEESA/DESA - Exécution : DESA
Partenaires : <ul style="list-style-type: none"> - Techniques : MINADER, MINFI, MINCOMMERCE, MINIMIDT - Financiers : MINFI
COUT ANNUEL DU PROGRAMME (Millions de FCFA) :

PROJETS	2010			2011			2012			2013			2014		
	RI	RE	T	RI	RE	T	RI	RE	T	RI	RE	T	RI	RE	T
Mise en place des mécanismes de financement spécifiques aux OES	25		25			0			0			0			0
Constitution d'un Fonds d'appui, de développement et d'investissement pour les OES			0	500		500	500		500	500		500	500		500
Promotion des systèmes coopératifs et mutualistes de financement décentralisé au profit des OES	25		25	25		25	25		25	25		25	25		25
Mise en place de mesures fiscales incitatives diverses et d'aide aux OES des secteurs novateurs	25		25	25		25			0			0			0
Total Programme	75	0	75	550	0	550	525	0	525	525	0	525	525	0	525
Coût total du Programme (Milliers de FCFA) : 2 200 000															
Sources de financement :															
<ul style="list-style-type: none"> • Budget de l'Etat : 2 200 000 															
<ul style="list-style-type: none"> - Début du Programme : 2010 - Fin probable du Programme : 2014 															
Conditions critiques :															

e)- Axe Stratégique No 5 : Promotion de la culture de l'Economie Sociale

Tableau 12 : Fiche signalétique du Programme de vulgarisation de la culture de l'Economie Sociale

Intitulé du Programme : Vulgarisation de la culture de l'Economie Sociale	
Bénéficiaires directs : OES, Etat, Secteur privé	Bénéficiaires indirects : Population
Zone d'intervention directe : Territoire National	
Objectif général du Programme : Améliorer la connaissance de l'Economie Sociale et inculquer la culture de ce domaine au grand public	
Objectifs spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> • Concevoir et éditer des documents pédagogiques sur l'Economie Sociale ; • Organiser des campagnes de mobilisation, de sensibilisation et d'éducation sur le secteur de l'Economie Sociale. 	
Description sommaire : D'après le diagnostic, très peu d'entreprises du secteur font de la maîtrise de la culture de l'Economie Sociale par leurs membres une préoccupation majeure. Fort de ce constat, la mise en œuvre de la présente stratégie accordera une place de choix à la culture de l'Economie Sociale.	
Résultats attendus : <ul style="list-style-type: none"> • Les valeurs et principes, l'éthique et le mode opératoire de l'Economie Sociale mieux connus du grand public ; • La culture de l'Economie Sociale est encrée dans les moeurs 	
Indicateurs de suivi :	
Indicateurs d'extrants : <ul style="list-style-type: none"> • Supports de vulgarisation ; • Documents didactiques édités ; • Nombre de participants aux ateliers de sensibilisation ; • Dépliants/ tracts produits. 	
Indicateurs d'effet : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de membres ayant adhéré au sein des OES; • Nombre d'établissements ayant des filiales spécialisées parmi les OES ; 	

- Le changement de perception de l'Economie Sociale est visible.

Sources de vérification :

Structures/Organismes de coordination institutionnelle et opérationnelle de mise en œuvre :

- **Coordination Générale :** MINPMEESA
- **Coordination technique :** MINPMEESA/DESA
- **Exécution :** DESA

Partenaires :

- **Techniques :** MINADER, MINFI, MINCOMMERCE, MINIMIDT
- **Financiers :** MINFI

COUT ANNUEL DU PROGRAMME (Millions de FCFA) :

PROJET	2010			2011			2012			2013			2014		
	RI	RE	T	RI	RE	T	RI	RE	T	RI	RE	T	RI	RE	T
Conception et édition des documents pédagogiques sur l'Economie Sociale			0	25		25	25		25			0			0
Campagne de mobilisation, de sensibilisation et d'éducation sur le secteur de l'Economie Sociale			0	25		25	25		25	25		25	25		25
Total Programme	0	0	0	50	0	50	50	0	50	25	0	25	25	0	25

Coût total du Programme (Milliers de FCFA) : 150 000

Sources de financement :

Budget de l'Etat : 150 000

- **Début du Programme :** 2011
- **Fin probable du Programme :** 2014

Conditions critiques :

Tableau 13 : Fiche signalétique du Programme de Promotion de l'enseignement de l'Economie Sociale

Intitulé du Programme : Promotion de l'enseignement de l'Economie Sociale	
Bénéficiaires directs : OES, Etat, Secteur privé	Bénéficiaires indirects : Population
Zone d'intervention directe : Territoire National	
Objectif général du Programme : Promouvoir l'enseignement de l'Economie Sociale	
Objectifs spécifiques : Intégrer l'enseignement, la recherche, et les pratiques de l'Economie Sociale dans les cursus scolaires et universitaires	
Description sommaire : Il n'existe pratiquement pas d'institution spécialisée offrant aux OES, ou aux partenaires d'appui technique, des formations dans ce domaine spécifique. C'est ainsi que la présente stratégie devrait accorder une place de choix à l'enseignement du concept et des pratiques de l'Economie Sociale.	
Résultats attendus :	
<ul style="list-style-type: none"> • L'Economie Sociale est intégrée comme discipline dans le système d'éducation et de formation au Cameroun. 	
Indicateurs de suivi :	
Indicateurs d'extrants :	
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de partenariats développés avec les institutions d'enseignement et de recherche 	
Indicateurs d'effet :	
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de modules et programmes élaborés et exécutés; • Nombre d'étudiants inscrits dans les filières spécialisées de l'Economie Sociale. 	
Sources de vérification :	
Structures/Organismes de coordination institutionnelle et opérationnelle de mise en œuvre :	
<ul style="list-style-type: none"> - Coordination Générale : MINPMEESA - Coordination technique : MINPMEESA/DESA - Exécution : DESA 	
Partenaires :	
<ul style="list-style-type: none"> - Techniques : MINESEC, MINEDUB, MINFI, MINEFOP, MINADER, MINPROFF - Financiers : MINFI, Bailleurs de fonds 	

COUT ANNUEL DU PROGRAMME (Millions de FCFA) :															
PROJETS	2010			2011			2012			2013			2014		
	RI	RE	T	RI	RE	T	RI	RE	T	RI	RE	T	RI	RE	T
Intégration de l'enseignement, de la recherche et des pratiques de l'Economie Sociale dans les cursus académiques			0	25		25			0			0			0
Total Programme	0	0	0	25	0	25	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Coût total du Programme (Milliers de FCFA) : 25 000															
Sources de financement :															
Budget de l'Etat : 25 000															
- Début du Programme : 2011															
- Fin probable du Programme : 2011															
Conditions critiques :															

III.2.1.2. Plan d'actions prioritaires de l'Economie Sociale

Le PAP de la composante Economie Sociale est présenté dans la matrice ci-dessous :

Tableau 14 : PAP de la composante Economie Sociale

Axes Stratégiques	Programmes	Projets	Objectifs du Projet	Résultats à l'horizon 2015	Indicateurs		Coût en millions de Fcfa
					Extrant	Effet	
1 Amélioration de la connaissance du secteur de l'Economie Sociale	1-1 Renforcement du système d'information sur les OES	1-1-1 Recensement des Organisations de l'Economie Sociale	Procéder à une meilleure identification des OES	- Un système d'information géo référencé fiable est mis en place et régulièrement mis à jour; - La situation financière des OES est clarifiée	- Un répertoire géo référencé national des OES ; la typologie des OES est établie - Les dettes et les créances des OES sont identifiées	La dynamique d'ensemble du Secteur est maîtrisée ; Le Secteur de l'Economie Sociale est assaini	200
							Coût total du programme
2 Adoption d'un cadre institutionnel, réglementaire et législatif approprié	2-1 Amélioration du cadre institutionnel et juridique des OES	2-1-1 Elaboration de la loi d'orientation générale sur l'Economie Sociale	Mettre à niveau le dispositif législatif et réglementaire	Une législation spécifique à l'Economie Sociale est mise en place	Une loi d'orientation générale sur les OES	Les valeurs et principes de l'Economie Sociale sont mieux affirmées	25
		2-1-2 Harmonisation des textes législatifs et réglementaires	Intégrer les OES dans l'économie de marché	Les actions du Gouvernement et des autres acteurs impliqués dans le développement de l'Economie Sociale sont mieux coordonnées	Nombre de textes législatifs et réglementaires sur les OES révisés	La structuration horizontale et verticale des OES, ainsi que leur représentation sont assurées ; leurs intérêts sont défendus	25
		2-1-3 Création d'un Conseil National de	Mettre sur pied un cadre de concertation	Les acteurs impliqués dans le développement	Texte portant création du CNES	Existence d'une synergie agissante	30

Axes Stratégiques	Programmes	Projets	Objectifs du Projet	Résultats à l'horizon 2015	Indicateurs		Coût en millions de Fcfa
					Extrant	Effet	
		l'Economie Sociale (CNES)	entre tous les acteurs impliqués dans le développement de l'ES	des OES disposent d'un cadre de concertation approprié		entre les acteurs impliqués, ainsi que d'un climat propice au développement des OES	
		2-1-4 Création d'une Confédération des OES	Assurer l'auto organisation, la représentation et la défense des intérêts des OES	Les OES sont mieux organisées	Acte portant création de la Confédération ; Déclaration d'existence	Les intérêts des OES sont mieux défendus	25
Coût total du programme							105
3 Promotion de l'entreprenariat collectif	3-1 Promotion de l'entreprenariat collectif	3-1-1 Promotion de la culture d'entreprise collective	Vulgariser les valeurs et les principes de l'Economie Sociale ; Faire adopter par les responsables des OES une « <i>approche rentabilité</i> » de leurs activités	Des entreprises collectives viables sont créées, La gestion et la rentabilité des OES sont améliorées	Nombre d'ouvrages, de matériels didactiques, d'émissions radiophoniques et de télévision produits; Nombre d'entreprises collectives créées	Augmentation du Nombre d'entreprises collectives ; Amélioration de leur gestion et de leur rentabilité	100
		3-1-2 Mise à niveau des OES	Améliorer les capacités techniques et managériales des OES	Les OES sont plus performantes	Nombre d'entreprises collectives mises à niveau	Amélioration de la performance et de la compétitivité des OES	400
		Coût total du programme					
4 Facilitation de l'accès aux financements des OES	4-1 Mise en place d'instruments de financement adaptés aux OES	4-1-1 Mise en place des mécanismes de financement spécifiques aux OES	Améliorer l'accès des OES au financement	L'accès des OES au financement est amélioré	Outils et produits financiers nécessaires au développement des OES mis en place	Augmentation du volume des financements octroyés aux OES	25

Axes Stratégiques	Programmes	Projets	Objectifs du Projet	Résultats à l'horizon 2015	Indicateurs		Coût en millions de Fcfa
					Extrant	Effet	
		4-1-2 Constitution d'un Fonds d'appui, de développement et d'investissement pour les OES	Appuyer les OES dans leurs phases de création et de développement	La création et le développement des OES sont plus faciles	Un Fonds d'appui, de développement et d'investissement est mis en place	Augmentation du nombre d'entreprises collectives ; Amélioration de leur performance	2 000
		4-1-3 Promotion des systèmes coopératifs et mutualistes de financement décentralisé au profit des OES	Diversifier les instruments de financement et Promouvoir l'autofinancement des OES	La capacité d'autofinancement des OES est améliorée ; Les systèmes coopératifs et mutualistes de financement décentralisé sont promus	Existence d'un fonds de cautionnement mutuel ; Volume des financements octroyés aux OES	Amélioration de la capacité d'autofinancement des OES	125
		4-1-4 Mise en place de mesures fiscales incitatives diverses et d'aide aux OES évoluant dans des secteurs novateurs	Favoriser le développement des OES des secteurs novateurs par le renforcement de leurs capacités financières	Les incitations fiscales et autres aides aux OES novatrices sont mises en place	Nombre des incitations fiscales et autres aides mises en place ; Volume des incitations fiscales et d'aides octroyées	Amélioration des performances des OES des secteurs novateurs	50
		Coût total du programme					
5. Promotion de la Culture de l'Economie Sociale	5-1 Vulgarisation de la culture de l'Economie Sociale	5-1-1 Conception et édition des documents pédagogiques sur l'Economie Sociale	Améliorer la connaissance de l'Economie Sociale par le Grand public	Les valeurs et principes de l'Economie Sociale, son éthique et son mode opératoire sont mieux connus du Grand public	Nombre de documents didactiques édités ; Nombre de participants aux ateliers de sensibilisation	Amélioration de la connaissance et des valeurs éthiques de l'Economie Sociale par le grand public	50
		5-1-2 Campagnes de mobilisation, de sensibilisation,	Vulgariser l'esprit et la culture de l'Economie Sociale	La culture de l'Economie Sociale est rentrée dans les mœurs	Nombre de campagnes de mobilisation et de	Perception positive de l'Economie Sociale	100

Axes Stratégiques	Programmes	Projets	Objectifs du Projet	Résultats à l'horizon 2015	Indicateurs		Coût en millions de Fcfa
					Extrant	Effet	
		d'information et d'éducation sur le Secteur de l'Economie Sociale			sensibilisation organisées ; Nombre de documents pédagogiques édités		
Coût total du programme							150
	5-2 Promotion de l'enseignement de l'Economie Sociale	5-2-1 Intégration des enseignements, de la recherche et des pratiques de l'Economie Sociale dans les cursus académiques	Faire de l'Economie Sociale une discipline susceptible d'être enseignée dans le système national d'éducation et de formation	L'Economie Sociale comme discipline est intégrée dans les programmes d'enseignement au Cameroun	Nombre d'établissements ayant des filières spécialisées en Economie Sociale ; Nombre de partenariats développés avec les institutions d'enseignement et de recherche	Amélioration de la connaissance et de la compréhension de l'Economie Sociale par le grand public	25
Coût total du programme							25

III.2.2. Plan d'actions prioritaires de la composante Artisanat

III.2.2.1. Description des programmes et projets de l'Artisanat

Les fiches signalétiques ci-dessous décrivent les programmes et projets de la composante Artisanat

a)- Axe Stratégique No 1 : Appui à l'organisation et à la structuration de la composante Artisanat

Tableau 15: Fiche signalétique du Programme d'appui à l'organisation et à la structuration de l'Artisanat

Intitulé du Programme : Appui à l'organisation et à la structuration de l'Artisanat	
Bénéficiaires directs : UPA, Etat, Secteur privé	Bénéficiaires indirects :
Zone d'intervention directe : Territoire National	
Objectif général du Programme : Favoriser une concertation constructive entre les artisans au sein des divers corps de métier, ainsi qu'entre eux et les différents acteurs impliqués dans la promotion du secteur.	
Objectifs spécifiques : <ul style="list-style-type: none">▪ Sensibiliser les artisans sur les avantages du regroupement en filières et en corps de métier ;▪ Amener les organisations de base des artisans à opérer des regroupements verticaux et horizontaux▪ Structurer et organiser le secteur des organisations professionnelles qui se caractérisent par une superposition de structures inefficaces et sans liens entre-elles ;▪ Organiser des consultations périodiques avec les organisations professionnelles représentatives et les soutenir financièrement dans leurs missions d'accompagnement et de conseil aux entreprises ;▪ Veiller à l'amélioration de la qualité de service des organismes d'encadrement et des chambres consulaires.▪ Revoir, en vue d'une meilleure qualité de service aux entreprises, les missions des organismes d'encadrement et des chambres consulaires ;▪ Elaborer et diffuser un répertoire des professionnels de l'Assistance conseil aux entreprises ;▪ Favoriser et renforcer la concertation entre les chambres consulaires et les organisations professionnelles.	
Description sommaire : L'auto organisation des artisans en corps de métiers ou filières est un préalable incontournable pour accroître l'efficacité des mesures	

d'appui en faveur du secteur. Cette organisation est en outre l'un des principaux déclencheurs du développement de leurs activités. Elle devrait favoriser une véritable concertation constructive entre les artisans au sein des corps de métiers, ainsi qu'entre eux et les différents acteurs impliqués dans la promotion du secteur. Elle devrait également leur permettre d'identifier leurs contraintes, élaborer et mettre en œuvre des stratégies pour apporter des solutions à leurs problèmes communs. L'atteinte de l'objectif de regroupement devrait concourir à générer des économies d'échelle sur la production grâce aux achats groupés des matières premières et aux ventes groupées de leurs produits. Par ailleurs, elle permet de mutualiser les risques afin d'améliorer les capacités d'accès des artisans regroupés au financement. De plus, elle devrait permettre aux artisans de défendre plus efficacement les intérêts de leurs corporations.

Les actions prévues dans ce programme sont regroupées autour de deux projets :

- Appui à l'organisation des artisans ;
- Structuration de l'Artisanat

Résultats attendus :

- La création des regroupements d'artisans s'est accrue ;
- Les structures faïtières des regroupements des artisans sont mises en place ;
- Une Chambre des Métiers est créée ;
- La nomenclature des métiers de l'artisanat est élaborée ;
- Les possibilités d'accès au crédit des UPA sont améliorées ;
- Les UPA sont dotées d'outils de production performants et maîtrisent les innovations technologiques ;
- La mise en place d'un système de sécurité sociale est effective ;
- L'élaboration et le respect des normes et standards de qualité sont effectifs ;
- L'amélioration quantitative de la production permet aux UPA de faire face à la demande ;
- Les capacités des acteurs sont renforcées.

Indicateurs de suivi :

Indicateurs d'extrants :

- Nombre de regroupements des artisans créés ;
- Existence d'un cadre de concertation des organisations des artisans ;
- Existence d'une nomenclature des métiers de l'artisanat ;
- Existence d'une chambre de métiers opérationnelle ;
- Nombre de corps de métiers des artisans créés ;
- Nombre de filières d'artisans créées ;

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'acteurs sensibilisés ou formés ; ▪ Nombre de consultations périodiques avec les organisations professionnelles d'artisans organisées ; ▪ Nombre de coopératives, GIC, associations artisanales créées, par Corps de métier ; ▪ Nombre de corporations, ou clusters d'artisans créés ; ▪ Nombre d'Organisations professionnelles et interprofessionnelles d'artisans mises en place 																
Indicateurs d'effet :																
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'un cadre de concertation des organisations des artisans ; ▪ Meilleure dynamique interne ; 																
Sources de vérification :																
Structures/Organismes de coordination institutionnelle et opérationnelle de mise en œuvre :																
<ul style="list-style-type: none"> - Coordination Générale : MINPMEESA - Coordination technique : MINPMEESA/DESA - Exécution : DESA 																
Partenaires :																
<ul style="list-style-type: none"> - Techniques : CCIMA et Organismes d'encadrement - Financiers : MINFI, Bailleurs de Fonds 																
COÛT ANNUEL DU PROGRAMME (Millions de FCFA) :																
PROJETS	2010			2011			2012			2013			2014			
	RI	RE	T	RI	RE	T	RI	RE	T	RI	RE	T	RI	RE	T	
Appui à l'organisation des artisans			0	25		25	25		25	25		25	25		25	
Structuration de l'artisanat	25		25	25		25			0			0			0	
Création d'une Chambre Nationale des Métiers				30		30	30		30	30		30	30		30	
Total Programme :	25	0	25	80	0	80	55	0	55	55	0	55	55	0	55	
Coût total du Programme (Milliers de FCFA) : 270 000																
Sources de financement : Budget de l'Etat : 270 000																
<ul style="list-style-type: none"> - Début du Programme : 2010 - Fin probable du Programme : 2014 																
Conditions critiques :																

Axe Stratégique No 2 : Renforcement des capacités des artisans

Tableau 16: Fiche signalétique du Programme de Mise à niveau des artisans

Intitulé du Programme : Mise à niveau des artisans	
Bénéficiaires directs : UPA, Etat, Secteur privé	Bénéficiaires indirects :
Zone d'intervention directe : Territoire National	
Objectif général du Programme : Renforcer les capacités managériales, techniques et technologiques des entreprises artisanales	
Objectifs spécifiques : <ul style="list-style-type: none">▪ Mettre à la disposition des artisans des informations relatives aux normes et standards et permettre leur appropriation ;▪ Créer et renforcer les mécanismes de compagnonnage des artisans afin de leur apporter des compétences nouvelles consécutives aux innovations technologiques ;▪ Mettre en place les dispositifs permettant d'apporter des appuis multiformes aux artisans (Centres de Ressources Professionnelles, Villages Artisanaux), d'assistance-conseil (juridique, technologique, managériale) ;▪ Mettre à la disposition des artisans des informations relatives aux normes et standards ;▪ Promouvoir la modernisation des outils de production des artisans ;▪ Certification et Valorisation de la formation professionnelle par l'apprentissage et de la formation ;▪ Intégration d'unités de valeur relatives à la formation aux métiers de l'Artisanat dans les cursus de l'Enseignement supérieur	
Description sommaire : L'artisanat et le commerce de proximité représentent un formidable gisement d'emploi. L'activité y dépend avant tout du savoir-faire et du travail des femmes et d'hommes, salariés, conjoint et chef d'entreprise. La ressource humaine est bien la première richesse de l'entreprise artisanale, le facteur essentiel de la valeur ajoutée qu'elle crée. Une bonne qualification professionnelle est indispensable pour la production de biens et services de qualité. Elle ne peut s'obtenir sur le tas, et reste liée à la qualité de l'environnement institutionnel. Ainsi, Le Gouvernement doit s'employer à adapter l'orientation professionnelle et les dispositifs de formation au marché du travail :	
Résultats attendus :	

- La capacité productive des artisans est renforcée ;
- Les artisans sont au fait des normes et standards internationaux ;
- Le savoir-faire technique et managérial des artisans est accru ;
- Les mécanismes de compagnonnage des artisans mis en place et renforcés ;
- Les dispositifs de financement de formation technique et d'assistance-conseil sont mis en place ;
- Une synergie d'actions entre le MINPMEESA, le MINEFOP, les partenaires sociaux et le monde de l'éducation et de la formation professionnelle est créée ;
- L'observatoire des métiers est créé et opérationnel ;
- La formation en alternance est engagée à court terme ;
- Les dispositifs de partenariat avec les organismes de financement sont mis en œuvre ;
- La formation professionnelle est développée et les connaissances acquises sont adaptées aux exigences de mondialisation ;
- La formation des formateurs est faite ;
- Les entreprises artisanales disposent d'un personnel qualifié et maîtrisant les différents métiers ;
- Le niveau technologique des artisans est élevé.

Indicateurs de suivi :

Indicateurs d'extrants :

- Nombre d'artisans formés ;
- Nombre d'artisans ayant bénéficié d'un appui financier ;
- Nombre de certificats de qualités acquis par les artisans ;
- Nombre d'artisans sensibilisés sur les normes/qualité ;
- Nombre d'ateliers de formation ;
- Nombre de formations des formateurs assurées ;
- Nombre d'entreprises artisanales ayant bénéficié d'un appui en équipement.

Indicateurs d'effet :

- Part de la production des artisans/production totale ;
- VA artisanat/VA Totale ;
- Nombre d'artisans propriétaire d'une certification qualité.

Sources de vérification :

Structures/Organismes de coordination institutionnelle et opérationnelle de mise en œuvre :

- **Coordination Générale :** MINPMEESA

<ul style="list-style-type: none"> - Coordination technique : MINPMEESA/DESA - Exécution : DESA 															
Partenaires : <ul style="list-style-type: none"> - Techniques : CCIMA, Organismes d'encadrement - Financiers : MINFI, Bailleurs 															
COUT ANNUEL DU PROGRAMME (Millions de FCFA) :															
PROJETS	2010			2011			2012			2013			2014		
	RI	RE	T	RI	RE	T	RI	RE	T	RI	RE	T	RI	RE	T
Modernisation d'outil de production des artisans			0	25		25	25		25	25		25	25		25
Appropriation et Diffusion des Normes et standards internationaux (PADSI)			0	25		25	25		25			0			0
Renforcement des capacités techniques, managériales des Artisans (PRECTA)	60		60	60		60	60		60	60		60	60		60
Certification et Valorisation de la formation professionnelle par l'apprentissage et de la formation			0	15		15	15		15			0			0
Total Programme :	60	0	60	150	0	150	125	0	125	85	0	85	85	0	85
Coût total du Programme (Milliers de FCFA) : 505 000															
Sources de financement :															
Budget de l'Etat : 505 000															
<ul style="list-style-type: none"> - Début du Programme : 2010 - Fin probable du Programme : 2014 															
Conditions critiques :															

Axe Stratégique No 3 : Renforcement du dispositif institutionnel, législatif et règlementaire

Tableau 17: Fiche signalétique du Programme d'Amélioration du dispositif institutionnel, législatif et règlementaire en faveur des artisans

Intitulé du Programme : Amélioration du dispositif institutionnel, législatif et règlementaire en faveur des artisans	
Bénéficiaires directs : UPA, Etat, Secteur privé	Bénéficiaires indirects :
Zone d'intervention directe : Territoire National	
<p>Objectif général du Programme : Assurer un épanouissement du secteur artisanal</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place une fiscalité incitative et spécifique à l'Artisanat ; ▪ Améliorer le dispositif de gestion administrative des artisans (immatriculation, répertoire, système d'information, etc.) ; ▪ Alléger les procédures de création d'entreprises ; ▪ Elaborer un texte relatif à la formation professionnelle par l'Apprentissage ; ▪ Renforcer les capacités des intervenants institutionnels dans le développement de l'Artisanat ; ▪ Mettre en place des mécanismes de financement adaptés aux activités artisanales ; ▪ Mettre en place un système d'information sur les marchés des produits artisanaux ; ▪ Créer et équiper des villages artisanaux et des galeries virtuelles ; ▪ Organiser des salons régionaux et internationaux de l'artisanat. 	
<p>Description sommaire :</p> <p>Un épanouissement du secteur artisanal est conditionné par un environnement juridique et économique qui intègre les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La mise à disposition, par l'Etat, de statistiques fiables sur le secteur qui permettent de mener des actions d'envergure ; ▪ La mise en œuvre de la loi n° 2007/004 du 03 juillet 2007 régissant l'Artisanat, par la publication des décrets d'application ; ▪ La mise en place d'instruments d'enregistrement des artisans auprès des collectivités locales décentralisées ; ▪ Le regroupement des artisans en corporations et associations professionnelles qui permettrait d'avoir une bonne lisibilité du système de collecte d'informations ; ▪ L'amélioration du dispositif de gestion administrative des artisans (immatriculation systématique, mise en place de répertoires, système d'information, etc.) ; ▪ L'étude et l'instauration d'un statut de l'Artisan comportant des mesures incitatives telles que des droits inhérents à ce statut. Ceci 	

pourrait constituer un facteur incitateur à l'adhésion et à l'organisation des artisans ;

- Un cadre réglementaire et fiscal qui favorise le développement de l'artisanat ;
- La mise en place de mécanismes de financement adaptés ;
- L'amélioration de l'accès des produits artisanaux aux marchés national et extérieur, à travers des dispositifs institutionnels de promotion (villages artisanaux ; centres de ressources professionnelles ; galerie virtuelle nationale connectée à la galerie virtuelle africaine ; institutionnalisation d'un Comité National des Foires et Expositions...)

Résultats attendus :

- Le Code Général des Impôts comporte des dispositions fiscales spécifiques aux artisans ;
- Un statut des artisans ainsi qu'un système d'information sur les artisans sont élaborés ;
- Les artisans disposent des facilités d'accès au financement ;
- Un système d'information sur les marchés des produits artisanaux est mis en place et fonctionnel ;
- Un système de sécurité sociale conçu et mis en place ;
- Les villages artisanaux créés et équipés ;
- Les centres de ressources professionnelles créés et opérationnels ;
- La galerie virtuelle nationale de l'artisanat mise en place et fonctionnelle ;
- Les procédures de création d'entreprises allégées ;
- Une Base de données fiable sur l'Artisanat ;
- Les salons régionaux et internationaux périodiques sont organisés ;
- la formation par l'apprentissage est valorisée ;
- Des zones OVOP sont créées.

Indicateurs de suivi :

Indicateurs d'extrants :

- Existence d'un régime fiscal spécial et incitatif pour les artisans ;
- Existence d'un statut des artisans ;
- Existence d'une nomenclature des métiers artisanaux
- Texte relatif à l'apprentissage ;
- Nombre d'artisans ayant accès aux marchés et au crédit ;
- Nombre de consultations annuelles avec les organisations professionnelles des artisans ;
- Nombre d'artisans par an ayant participé aux salons et foires ;
- Nombre de salons et foires organisés ;

- Nombre de visiteurs accueillis annuellement dans les villages et les galeries virtuelles ;
- Existence de données fiables sur le secteur ;
- Augmentation du volume des ventes des produits artisanaux ;
- Nombre de caisses mutuelles de garantie créées au niveau des organisations professionnelles
- Développement de l'esprit d'épargne ;
- Volume de s financements octroyés aux artisans par an ;
- Nombre d'artisans ayant accès aux crédits ;
- Existence d'un répertoire des artisans ;

Indicateurs d'effet :

- Une meilleure connaissance du Secteur de l'Artisanat ;
- Accès aux marchés amélioré ;
- Rayonnement de l'Artisanat camerounais au niveau international ;
- Une meilleure collaboration est de plus en plus observée entre l'Administration et les artisans.

Sources de vérification :

Structures/Organismes de coordination institutionnelle et opérationnelle de mise en œuvre :

- **Coordination Générale :** MINPMEESA
- **Coordination technique :** MINPMEESA/DESA
- **Exécution :** DESA

Partenaires :

- **Techniques :** CCIMA et Organismes d'encadrement
- **Financiers :** MINFI, Bailleurs de Fonds

COUT ANNUEL DU PROGRAMME (Millions de FCFA) :

PROJETS	2010			2011			2012			2013			2014		
	RI	RE	T	RI	RE	T	RI	RE	T	RI	RE	T	RI	RE	T
Mise en place d'une fiscalité incitative pour les artisans	25		25			0			0			0			0
Modernisation de la gestion administrative des artisans			0	25		25	25		25			0			0
Mise en place des mécanismes			0	25		25			0			0			0

de financement adaptés aux activités artisanales															
Mise place d'un système d'information sur les marchés des produits artisanaux	35		35	40		40	25		25	25		25	25		25
Mise en place d'un système d'information sur l'Artisanat	20		20	20		20	20		20	20		20	20		20
Création et équipement des villages artisanaux et des galeries virtuelles	350		350	350		350	350		350	350		350	350		350
Création des zones OVOP (<i>On village One product</i>)	25	50	75	25	50	75	25	50	75	25	50	75	25	50	75
Organisation des salons régionaux et internationaux de l'artisanat			0	500		500			0	500		500			0
Participation des artisans aux manifestations promotionnelles nationales et internationales	30		30	35		35	40		40	45		45	50		50
Renforcement des capacités des intervenants institutionnels dans le développement de l'Artisanat	20		20	20		20	20		20	20		20	20		20
Total Programme :	505	50	555	1 040	50	1 090	505	50	555	985	50	1 035	490	50	540
Coût total du Programme (Milliers de FCFA) : 3 775 000															
Sources de financement :															
Budget de l'Etat : 3 525 000															
RE : 250 000															
- Début du Programme : 2010															
- Fin probable du Programme : 2014															
Conditions critiques :															

III.2.2.2. Plan d'actions prioritaires de l'Artisanat

Le PAP de la composante Artisanat est présenté dans la matrice ci-dessous.

Tableau 18 : PAP de la composante Artisanat

Axes Stratégiques	Programmes	Projets	Objectifs du Projet	Résultats à l'horizon 2015	Indicateurs		Coût en millions de Fcfa
					Extrant	Effet	
1 Appui à l'organisation et à la structuration de l'Artisanat	1-1 Appui à l'organisation et à la structuration de l'Artisanat	1-1-1 Appui à l'organisation des artisans	Favoriser la mise en place d'un meilleur cadre de concertation entre les artisans Amener les organisations de base des artisans à opérer des regroupements	Les artisans sont regroupés en organisations prévues par la loi Les structures faitières des associations et coopératives des artisans sont mises en place et opérationnelles	Nombre de coopératives, GIC, associations artisanales créées et fonctionnelles, par zone et par corps de métiers	Les artisans sont mieux organisés et trouvent de bonnes solutions à leurs problèmes communs Les métiers de l'artisanat sont mieux structurés	150
		1-1-2 Elaboration et mise en œuvre de la nomenclature des métiers de l'artisanat					
		1-1-3 Elaboration et mise en œuvre du nouveau statut de l'artisan					
		1-1-4 Création d'une Chambre Nationale des Métiers	Assurer un fonctionnement harmonieux des organisations des artisans et des corps de métiers	Les actions des associations des artisans et des coprs de métiers sont mieux coordonnées	Une Chambre National des Métiers fonctionnelle	Les artisans trouvent de bonnes solutions à leurs problèmes communs	120
		Coût total du programme					
2 Renforcement	2-1 Mise à niveau des	2-1-1 Modernisation de l'outil de production	Diminuer la pénibilité du travail des artisans ;	La capacité productive des artisans est plus	Nombre d'artisans ayant bénéficié	La contribution de l'Artisanat dans la	100

Axes Stratégiques	Programmes	Projets	Objectifs du Projet	Résultats à l'horizon 2015	Indicateurs		Coût en millions de Fcfa
					Extrant	Effet	
des capacités des artisans	artisans (PMA)	des artisans	Accroître la productivité du travail des artisans	renforcée	d'un appui à l'acquisition et à l'utilisation d'outils de production performants	Valeur Ajoutée totale du Secteur productif s'est accrue	
		2-1-2 Appropriation et Diffusion des Normes et standards internationaux (PADSI)	Sensibiliser les artisans sur le respect des normes et standards de qualité ; Développer un vivier de ressources qualifiées pour les métiers de l'Artisanat	Les artisans sont au fait des normes et standards internationaux ; Les entreprises artisanales disposent d'un personnel qualifié et maîtrisant les différents métiers	Nombre d'artisans sensibilisés sur les normes/qualité ; Nombre d'artisans détenteurs d'une certification qualité	Les produits de l'Artisanat sont fabriqués selon les normes et standards requis au niveau international	50
		2-1-3 Renforcement des capacités techniques et managériales des Artisans (PRECTA)	Aider les artisans à maîtriser toutes les fonctions liées à leurs activités	Les savoir-faire techniques et managériales des artisans sont accrus	Nombre d'artisans formés, particulièrement dans la haute technologie	L'accès des produits artisanaux aux marchés s'est amélioré	300
		2-1-4 Certification et Valorisation de la formation professionnelle par l'apprentissage	Accroître l'attractivité des métiers de l'Artisanat auprès des jeunes	La formation professionnelle par l'apprentissage est valorisée et les artisans maîtrisent la technologie	Nombre d'artisans formés aux technologies par l'apprentissage Nombre de jeunes engagés dans les métiers artisanaux	Les performances des artisans se sont améliorées	30
		2-1-5 Intégration d'unités de valeur relatives à la formation aux métiers de l'Artisanat dans les cursus de l'Enseignement supérieur	Relever le niveau de qualification et Favoriser une meilleure maîtrise des évolutions technologiques	Les artisans maîtrisent l'évolution technologique	Effectif des jeunes formés dans les universités et grandes écoles	Intégration effective des modules de formation aux métiers artisanaux dans les universités et grandes écoles	25

Axes Stratégiques	Programmes	Projets	Objectifs du Projet	Résultats à l'horizon 2015	Indicateurs		Coût en millions de Fcfa
					Extrant	Effet	
Coût total du programme							505
3 Renforcement du dispositif institutionnel, législatif et réglementaire	3-1 Amélioration du dispositif institutionnel, législatif et réglementaire en faveur des artisans	3-1-1 Mise en place d'une fiscalité incitative pour les artisans	Mettre en place un code fiscal incitatif pour le développement des activités artisanales	Le Code Général des Impôts comporte des dispositions fiscales spécifiques aux artisans	Un régime fiscal privilégié pour l'artisanat	Environnement plus favorable à l'exercice des métiers de l'artisanat	25
		3-1-2 Modernisation de la gestion administrative des artisans	Favoriser un meilleur encadrement et un meilleur suivi de l'activité des artisans	Amélioration du dispositif de gestion administrative des artisans	Un statut de l'artisan conférant des privilèges est élaboré ; Un répertoire des artisans est confectionné	Les artisans sont mieux encadrés	50
		3-1-3 Mise en place des mécanismes financement adaptés aux activités artisanales	Faciliter l'accès des activités artisanales aux financements	Les artisans disposent des facilités d'accès au financement	Nombre d'artisans ayant accès aux crédits ; Volume des financements octroyés aux artisans par an	L'acquisition des outils de production performants ainsi que la constitution des fonds de roulement sont facilitées	25
		3-1-4 Mise en place d'un système d'information sur les marchés des produits artisanaux	Améliorer la connaissance des marchés et la maîtrise des circuits de distribution des produits par les artisans	Augmentation du volume des ventes des produits artisanaux	Un système d'information sur les marchés des produits artisanaux est mis en place	Informations disponibles sur les marchés des produits artisanaux	150
		3-1-5 Mise en place d'un système d'information sur	Améliorer la connaissance du Secteur de l'Artisanat	Une banque de données fiable régulièrement mise à jour	Des données fiables sur le secteur sont disponibles et	Les mesures d'appui en direction du	100

Axes Stratégiques	Programmes	Projets	Objectifs du Projet	Résultats à l'horizon 2015	Indicateurs		Coût en millions de Fcfa
					Extrant	Effet	
		l'Artisanat			régulièrement mises à jour	secteur sont plus efficaces	
		3-1-6 Création d'une rubrique spéciale des produits artisanaux dans la mercuriale des prix	Favoriser l'accès des marchés publics aux produits artisanaux locaux	Une rubrique spéciale des produits artisanaux locaux est intégrée dans la mercuriale des prix	Une mercuriale des prix intégrant une rubrique des produits artisanaux effective	Les artisans sont positionnés dans le cadre des marchés publics	PM
		3-1-7 Création et équipement des villages artisanaux et des galeries virtuelles	Améliorer la connaissance et l'accès des produits artisanaux aux marchés ; Promouvoir la formation professionnelle et le recyclage des artisans	La connaissance et le volume de vente des produits artisanaux sont accrus	Des villages artisanaux sont construits et équipés ; Des galeries virtuelles sont créées	Augmentation du volume de production et de vente des produits artisanaux	1 750
		3-1-7 Création des zones OVOP (<i>On village One product</i>)	Soutenir le développement des communautés rurales par une activité économique intégrée et durable grâce à l'utilisation des ressources locales disponibles	Les communautés produisent de manière intégrée des produits de meilleure qualité à partir des ressources locales	Nombre de zones OVOP créées	Les ressources artisanales locales sont mieux valorisées	375
		3-1-9 Organisation des salons régionaux et internationaux de l'artisanat	Améliorer la connaissance et l'accès des produits artisanaux aux marchés Créer et promouvoir un label Cameroun	La connaissance et du volume de vente des produits artisanaux est accrue	Nombre de salons et foires organisés ; Nombre d'artisans ayant participé aux salons	Amélioration du niveau des ventes des produits artisanaux ; Plus grande attraction de la destination Cameroun	1 000
		3-1-10 Participation des	Soutenir les	Marchés négociés,	Nombre de contrats	La visibilité des	200

Axes Stratégiques	Programmes	Projets	Objectifs du Projet	Résultats à l'horizon 2015	Indicateurs		Coût en millions de Fcfa
					Extrant	Effet	
		artisans aux manifestations promotionnelles nationales et internationales	productions artisanales en améliorer la connaissance et l'accès de leurs produits aux marchés nationaux et internationaux	partenariats signés et volume des ventes accrus	signés et conventions de partenariat signés	produits artisanaux du pays est améliorée	
		3-1-11 Renforcement des capacités des intervenants institutionnels dans le développement de l'Artisanat	Aider les différents intervenants institutionnels à mieux encadrer le Secteur de l'Artisanat	Les capacités des intervenants sont renforcées	Nombre de consultations annuelles avec les organisations professionnelles des artisans	L'encadrement du secteur est plus efficace et efficient	100
Coût total du programme							3 775

III.2.3. Plan d'actions prioritaires de la composante Secteur Informel

III.2.3.1. Description des programmes et projets du Secteur Informel

La stratégie développée dans le chapitre précédent a permis de dégager, par axe stratégique, les programmes et projets dont la description est faite dans les tableaux ci-dessous.

a)- Axe Stratégique No 1 : Création des dispositifs d'appui aux UPI

Tableau 19 : Fiche signalétique du Programme de Facilitation de la migration des UPI vers l'économie formelle

Intitulé du Programme : Facilitation de la migration des UPI vers l'économie formelle	
Bénéficiaires directs : UPI	Bénéficiaires indirects : Etat
Zone d'intervention directe : Territoire National	
Objectif général du Programme :	
<ul style="list-style-type: none">• Améliorer le potentiel entrepreneurial du secteur informel pour une meilleure intégration de celui-ci dans l'économie structurée moderne ;• Cerner et mobiliser tout le potentiel de croissance du Secteur Informel• Identifier les leviers sur lesquels il faut agir pour assurer une migration positive des UPI• Définir une méthodologie pertinente et des moyens cohérents et efficaces de migration du secteur informel vers le secteur structuré moderne ;	
Objectifs spécifiques :	
<ul style="list-style-type: none">• Approfondir la connaissance du Secteur Informel ;• Elaborer la stratégie de migration du secteur informel vers l'économie moderne structurée ;• Promouvoir l'organisation des acteurs du secteur informel ;• Renforcer les capacités techniques et managériales des UPI;• Renforcer les capacités d'intervention des structures d'appui ;• Apporter des Appuis conseils aux UPI.	

Description sommaire :

L'accroissement du Secteur Informel fragilise le secteur structuré en le harcelant par une dure concurrence qui produit des effets négatifs sur la croissance de l'économie.

Le développement d'un ensemble d'activités en marge des circuits règlementaires est en soi la manifestation d'un échec de la politique économique. Un Secteur Informel sans cesse croissant, et développant une activité non mesurée, pourrait signifier, à terme, l'affaiblissement de l'Etat, bien que ce secteur occupe une place stratégique dans l'équilibre socio-économique du pays, dès lors qu'il assure à la fois le rôle de créateur, de distributeur de revenus et de formation professionnelle, de générateur de richesses et d'emplois (92 % du total des emplois dans l'économie, bien que ceux-ci demeurent précaires et indécents).

Face à cette situation, il devient impérieux de ramener la taille du Secteur Informel à un niveau résiduel, compatible avec les objectifs de développement à long terme du Cameroun (devenir un pays émergent à l'horizon 2035). L'Etat devrait asseoir les bases d'une gestion efficace de sa politique économique, avec pour objectif de réduire considérablement le nombre de structures du Secteur Informel. Il faudrait, pour y parvenir :

- Améliorer la connaissance du Secteur Informel pour rendre efficaces et efficientes les mesures d'appui ;
- Renforcer les capacités d'intervention des structures d'appui aux UPI ;
- Raccourcir et faciliter les procédures de création des entreprises ;
- Identifier les secteurs d'activités les plus potentiellement rentables et innovants du secteur informel ;
- Identifier et mettre en œuvre les leviers sur lesquels il faudrait agir pour assurer une migration **positive** des UPI vers l'économie formelle ;
- Renforcer les capacités techniques et managériales des UPI, afin de leur donner des aptitudes à migrer vers le secteur moderne.

Résultats attendus :

- Une cartographie des UPI est établie ;
- L'évolution du Secteur Informel est mieux perçue ;
- Les procédures de création d'entreprise sont raccourcies et simplifiées
- Les capacités d'intervention des structures d'appui aux UPI sont renforcées ;
- Les UPI maîtrisent les fonctions liées à leurs activités ;
- Le processus de création et de développement des UPI est maîtrisé;
- la qualité des produits est améliorée ;

<ul style="list-style-type: none"> • L'environnement des UPI est favorable et ne les contraint plus à la clandestinité ; • Les mesures de soutien aux UPI pour leur migration sont identifiés et mises en œuvre. 															
Indicateurs de suivi : <ul style="list-style-type: none"> • Rapports ; • Nombre de séminaires de renforcement des capacités organisés ; • Nombre de structures d'appui renforcées. 															
Indicateurs d'extrants : <ul style="list-style-type: none"> • Rapport des études ; • Base de données sur les UPI au Cameroun ; • Nombre d'UPI formées. 															
Indicateurs d'effet : <ul style="list-style-type: none"> • Réduction de la taille du Secteur Informel à un niveau résiduel ; • Nombreuses UPI enregistrées et tenant une comptabilité ; • Accroissement des recettes fiscales. 															
Sources de vérification : <ul style="list-style-type: none"> • Rapports • Modules de formation 															
Structures/Organismes de coordination institutionnelle et opérationnelle de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - Coordination Générale : MINPMEESA - Coordination technique : - Exécution : 															
Partenaires : <ul style="list-style-type: none"> - Techniques : MINEFOP, INS - Financiers : 															
COÛT ANNUEL DU PROGRAMME (Millions de FCFA) :															
PROJETS	2010			2011			2012			2013			2014		
	RI	RE	T	RI	RE	T	RI	RE	T	RI	RE	T	RI	RE	T

Etude pour l'approfondissement de la connaissance du Secteur Informel			0	50		50	100		100			0			0
Etude sur la migration des UPI vers l'économie moderne structurée	5	20	25			0			0			0			0
Renforcement des capacités techniques des UPI	40		40	40		40	40		40	40		40	40		40
Appuis conseils aux UPI			0	25		25	25		25	25		25	25		25
Recensement des structures d'appui aux UPI			0	50		50			0			0			0
Renforcement des capacités d'intervention des structures d'appui	20		20	20		20	20		20	20		20	20		20
Total Programme	65	20	85	185	0	185	185	0	185	85	0	85	85	0	85
Coût total du Programme (Milliers de FCFA) : 625 000															
Sources de financement : Budget de l'Etat : 605 000 RE : 20 000															
<ul style="list-style-type: none"> - Début du Programme : 2010 - Fin probable du Programme : 2014 															
Conditions critiques :															
<p>La mise en œuvre optimale de ce programme nécessite qu'un certain nombre de conditions soient réunies :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La volonté politique du Gouvernement est affirmée ; • Les opérateurs des UPI sont disposés à mettre à la disposition des enquêteurs les informations recherchées ; • Une volonté affirmée des promoteurs des UPI à participer au processus d'élaboration des mécanismes. 															

Tableau 20: Fiche signalétique du Programme de renforcement des capacités financières des UPI

Intitulé du Programme : Renforcement des capacités financières des UPI	
Bénéficiaires directs : UPI	Bénéficiaires indirects :
Zone d'intervention directe : Territoire National	
Objectif général du Programme :	
Faciliter l'accès des UPI aux financements, par l'élaboration et la mise en place d'un mécanisme de financement adapté aux activités du secteur, ainsi que le renforcement des capacités des UPI à mobiliser les financements.	
Objectifs spécifiques :	
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des unités du Secteur Informel en techniques de mobilisation des fonds ; • Créer un Fonds d'appui financier aux UPI. 	
Description sommaire :	
<p>Les UPI souffrent d'un accès limité aux financements formels, en raison du risque de défaut important qui leur est associé, ainsi que de l'insuffisance des instruments financiers existants.</p> <p>L'autofinancement et les associations informelles d'épargne et de crédit (tontines) restent, dès lors, leurs principales sources de financement.</p> <p>Cette situation tient au fait que les UPI sont jugées risquées à financer par les institutions bancaires, en raison du manque d'informations sur les capacités de remboursement des entrepreneurs et de la faiblesse des garanties.</p> <p>Les actions inscrites dans le présent programme sont destinées à (i) favoriser l'accès effectif des UPI aux services financiers, particulièrement au capital de départ et au fonds de roulement d'exploitation, (ii) promouvoir des systèmes mutualistes et coopératifs de financement décentralisé et (iii) susciter des appuis en services non financiers pour conforter la trésorerie des UPI.</p> <p>Plusieurs actions pourraient y contribuer :</p>	

<ul style="list-style-type: none"> • Appui au renforcement des capacités des UPI à mobiliser des fonds ; • Etude pour la création d'un fonds d'appui financier aux UPI ; • Renforcement des capacités des UPI en techniques de recherche et de mobilisation des fonds ; • Formation des UPI sur les politiques et les pratiques des partenaires financiers.
<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'étude sur la création d'un Fonds d'appui financier aux UPI; • Un Fonds d'appui est mis en place ; • Techniques de recherche et de mobilisation des fonds maîtrisées par les UPI ; • Les UPI sont formées sur les politiques et les pratiques des partenaires financiers ; • Une base de données sous forme de répertoire des partenaires financiers potentiels existe.
<p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapports
<p>Indicateurs d'extrants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fonds d'appui financier ; • Une base de données sous forme de répertoire des partenaires financiers ; • Rapport d'étude ; • Nombre de séminaires ; • Volume annuel de fonds mobilisés.
<p>Indicateurs d'effet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La création et le développement des UPI sont facilités
<p>Sources de vérification :</p>
<p>Structures/Organismes de coordination institutionnelle et opérationnelle de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordination Générale : MINPMEESA - Coordination technique : MINPMEESA/DESA - Exécution : DESA
<p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Techniques : MINFI - Financiers :
<p>COUT ANNUEL DU PROGRAMME (Millions de FCFA) :</p>

PROJETS	2010			2011			2012			2013			2014		
	RI	RE	T	RI	RE	T	RI	RE	T	RI	RE	T	RI	RE	T
Renforcement des capacités des UPI à mobiliser des fonds	10		10	10		10	10		10	10		10	10		10
Mise en place d'un fonds d'appui financier aux UPI	500		500	500		500	500		500	500		500	500		500
Total Programme	510	0	510	510	0	510	510	0	510	510	0	510	510	0	510
Coût total du Programme (Milliers de FCFA) : 2 550 000															
Sources de financement : Budget de l'Etat : 2 550 000 RE : 0															
<ul style="list-style-type: none"> - Début du Programme : 2010 - Fin probable du Programme : 2014 															
Conditions critiques :															

III.2.3.2. Plan d'actions prioritaires du Secteur Informel

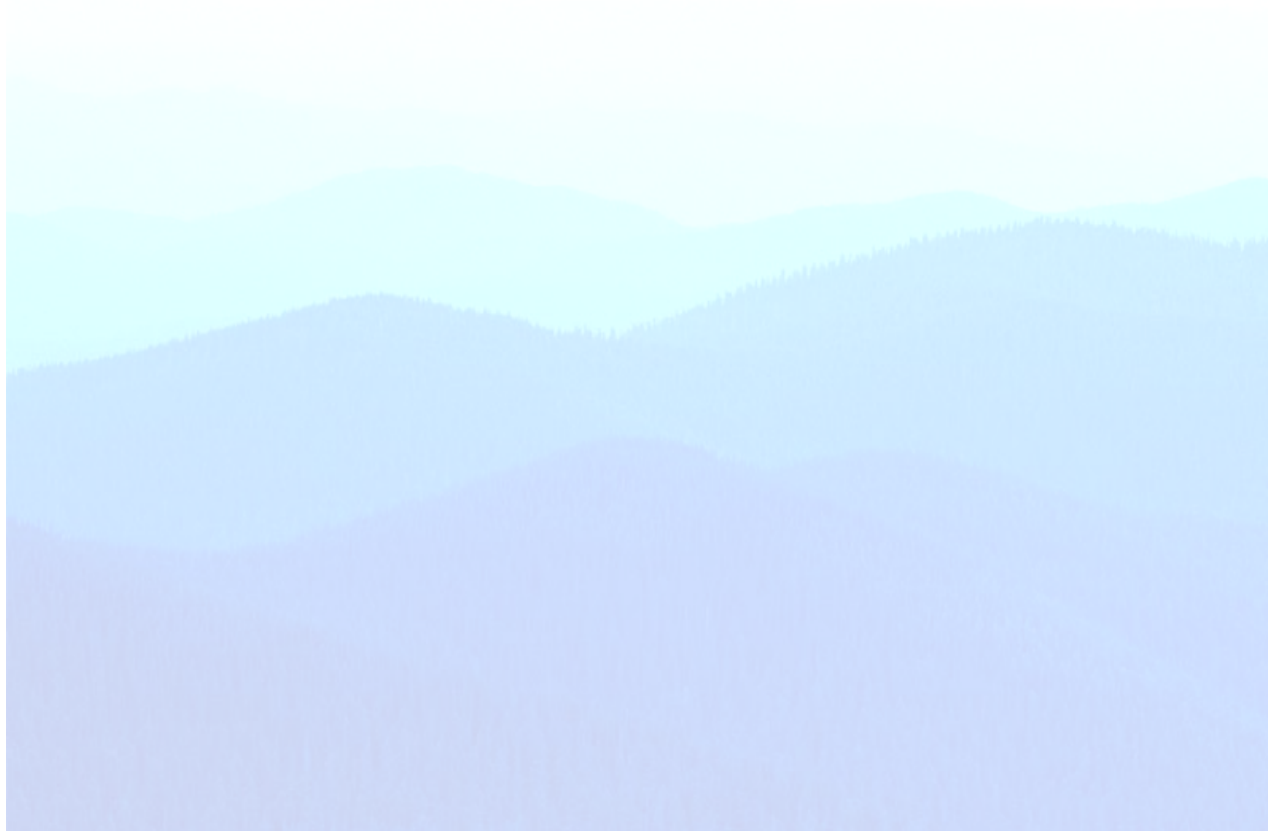
Le PAP de la composante Secteur Informel est présenté dans la matrice ci-dessous :

Tableau 21 : PAP de la composante Secteur Informel

Axe Stratégique	Programmes	Projets	Objectifs du Projet	Résultats à l'horizon 2015	Indicateurs		Coût en millions de Fcfa
					Extrant	Effet	
1 Création de dispositifs d'appui aux activités des UPI	1-1 Facilitation de la migration des UPI vers l'économie formelle	1-1-1 Etude pour l'approfondissement de la connaissance du Secteur Informel	Améliorer la connaissance du Secteur Informel afin de rendre efficaces et efficientes les mesures d'appui en sa direction	Une meilleure connaissance du Secteur Informel ; une typologie des UPI au Cameroun, avec leurs problèmes et leurs besoins, établie	Base de données sur les UPI au Cameroun	Les mesures d'appui sont plus efficaces et efficientes	150
		1-1-2 Etude sur la migration positive des UPI vers l'économie moderne structurée	Cerner et mobiliser tout le potentiel de croissance du Secteur Informel ; Identifier les leviers sur lesquels il faut agir pour assurer une migration positive des UPI	Réduction de la taille du Secteur Informel à un niveau résiduel ; Accroissement des recettes fiscales	Rapport de l'étude; Mesures de soutien aux UPI pour leur migration vers l'économie moderne identifiées	Les fondements de l'économie sont plus solidifiés	25
		1-1-3 Renforcement des capacités techniques des UPI	Améliorer les capacités des UPI dans les domaines de la production, de la transformation, de la conservation, du conditionnement et de la commercialisation des produits	Les UPI maîtrisent les fonctions liées à leurs activités ; La qualité des produits est améliorée	Nombre de séminaires et sessions de formation organisés ; Nombre d'UPI formées	Amélioration de la production des UPI en quantité, en qualité et respect des normes / standards	200
		1-1-4 Appuis conseils aux UPI	Apporter des appuis conseils aux UPI dans	Les performances sont améliorées et les UPI	Nombre de séminaires,	La qualité des prestations des	100

Axe Stratégique	Programmes	Projets	Objectifs du Projet	Résultats à l'horizon 2015	Indicateurs		Coût en millions de Fcfa
					Extrant	Effet	
			les domaines de l'approvisionnement en matières premières, de la gestion, de l'organisation, de la négociation des marchés, de la recherche des débouchés, en matières juridiques	contribuent mieux à satisfaire les besoins des populations en biens et services de qualité	réunions et autres rencontres ; Nombre d'UPI formées	structures d'appui est améliorée	
		1-1-5 Recensement des structures d'appui aux UPI	Identifier des structures d'appui aux UPI, leurs moyens d'intervention ainsi que leurs personnels ressources	Les types d'intervention des structures d'appui aux UPI sont spécifiés et harmonisés	Une banque de données sur les structures d'appui, leurs moyens et leur domaine d'intervention	La spécialisation des interventions des structures d'appui aux UPI	50
		1-1-6 Renforcement des capacités d'intervention des structures d'appui aux UPI	Améliorer la qualité des prestations des structures d'appui aux UPI	Les capacités d'intervention des structures d'appui aux UPI sont renforcées	Nombre de personnels des structures d'appui formés ; Volume des matériels mis à leur disposition	La qualité des prestations des structures d'appui est améliorée	100
Coût total du programme							625
	1-2 Renforcement des capacités financières des UPI	1-2-1 Renforcement des capacités des UPI à mobiliser des fonds	Renforcer les capacités des unités du Secteur Informel en techniques de mobilisation des fonds	Les UPI maîtrisent les politiques et les pratiques des partenaires financiers ainsi que les Techniques de recherche et de mobilisation des fonds	Nombre de séminaires organisés ; Volume annuel des fonds mobilisés	La mirgation des UPI vers le formel est facilitée	50
		1-2-2 Mise en place d'un fonds d'appui financier aux UPI	Faciliter l'accès des UPI au financement	L'accès des UPI au financement est facilité	Rapport de l'étude ; Un Fonds d'appui aux UPI et mis en	La mirgation des UPI vers le formel est facilitée	2 500

Axe Stratégique	Programmes	Projets	Objectifs du Projet	Résultats à l'horizon 2015	Indicateurs		Coût en millions de Fcfa
					Extrant	Effet	
					place		
	Coût total du programme						2 550



III.3. Coût de la stratégie pour les 5 premières années

III.3.1. Coût de la composante PME

Tableau 22 : Coût de la composante PME

Axes Stratégiques	Programmes	Coûts en millions de Fcfa
1. Promotion d'un environnement favorable à la création et à l'expansion des PME	1-1 Mise à niveau de l'environnement des PME	2 210
2. Renforcement des facteurs déterminants de la compétitivité des PME et Appui aux filières à forte Valeur Ajoutée	2-1 Mise à niveau industrielle des PME	3 775
3. Mise en œuvre de mesures d'appui et de soutien aux PME	3-1 Développement des mesures d'appui et de soutien en faveur des PME	9 873
4. Promotion et développement de l'accès des PME aux marchés	4-1 Facilitation de l'accès des PME aux marchés	18 175
5. Stimulation des échanges intersectoriels	5-1 Développement des échanges intersectoriels	50
Total		34 083

III.3.2. Coût de la composante Economie Sociale

Tableau 23 : Coût de la composante Economie Sociale

Axes Stratégiques	Programmes	Coûts en millions de Fcfa
1. Amélioration de la connaissance du secteur de l'Economie Sociale	1-1 Renforcement du système d'information sur les OES	200
2. Adoption d'un cadre institutionnel, réglementaire et législatif approprié	2-1 Amélioration du cadre institutionnel et juridique des OES	105
3. Promotion de l'entrepreneuriat collectif	3-1 Promotion de l'entrepreneuriat collectif	500
4. Facilitation de l'accès aux financements des OES	4-1 Mise en place d'instruments de financement adaptés aux OES	2 200
5. Promotion de la Culture de l'Economie Sociale	5-1 Vulgarisation de la culture de l'Economie Sociale	150
	5-2 Promotion de l'enseignement de l'Economie Sociale	25
Total		3 180

III.3.3. Coût de la composante Artisanat

Tableau 24 : Coût de la composante Artisanat

Axes Stratégiques	Programmes	Coûts en millions de Fcfa
1. Appui à l'organisation et à la structuration de l'Artisanat	1-1 Appui à l'organisation et à la structuration de l'Artisanat	270
2. Renforcement des capacités des artisans	2-1 Mise à niveau des artisans (PMA)	505
3. Renforcement du dispositif institutionnel, législatif et réglementaire	3-1 Amélioration du dispositif institutionnel, législatif et réglementaire en faveur des artisans	3 775
Total		4 550

III.3.4. Coût de la composante Secteur Informel

Tableau 25 : Coût de la composante Secteur Informel

Axe Stratégique	Programmes	Coûts en millions de Fcfa
1. Création de dispositifs d'appui aux activités des UPI afin de les formaliser	1-1 Facilitation de la migration des UPI vers l'économie formelle	625
	1-2 Renforcement des capacités financières des UPI	2 550
Total		3 175

III.3.5. Coût par composante

Tableau 26 : Coût par composante

Composantes	Coûts en millions de Fcfa
PME	34 083
Economie Sociale	3 180
Artisanat	4 550
Secteur Informel	3 175
Total	44 988

III.3.6. Coût par source de financement et par année

Tableau 27 : Coût par source de financement et par année

(Coûts en millions de Fcfa)

Composantes	2 010			2 011			2 012			2 013			2 014			TOTAL 2010-2014		
	RI	RE	T	RI	RE	T	RI	RE	T	RI	RE	T	RI	RE	T	RI	RE	T
PME	1 309	95	1 404	5 987	175	6 162	7 974	175	8 149	9 236	175	9 411	8 782	175	8 957	33 288	795	34 083
Economie Sociale	165	0	165	905	40	945	790	0	790	640	0	640	640	0	640	3 140	40	3 180
Artisanat	590	50	640	1 270	50	1 320	685	50	735	1 125	50	1 175	630	50	680	4 300	250	4 550
Secteur Informel	575	20	595	695	0	695	695	0	695	595	0	595	595	0	595	3 155	20	3 175
Total	2 639	165	2 804	8 857	265	9 122	10 144	225	10 369	11 596	225	11 821	10 647	225	10 872	43 883	1 105	44 988

IV. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI/EVALUATION DE LA STRATEGIE

Le cadre institutionnel de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des stratégies et plans d'action, est particulièrement important pour l'obtention des objectifs visés. En effet comme nous l'avons souligné dans le diagnostic, le succès de la promotion des PME est, plus que dans les autres domaines, fonction de la manière dont les actions sont organisées, coordonnées, suivies et évaluées, bref du système mis en place pour le pilotage de la mise en œuvre de la stratégie, des programmes des projets et des plans d'action.

Cette importance est illustrée par le fait que l'expérience historique du développement des PME au Cameroun est jonchée de multiples réformes visant l'amélioration des conditions et des performances de l'appareil économique qui sont restées sans suite pour des raisons présentées dans le rapport sur les Industries et Services :

- a) l'organisation et les méthodes de travail de l'Administration qui sont aujourd'hui inadaptées aux exigences d'efficacité de l'économie de marché, dans l'environnement concurrentiel de la mondialisation : en effet, s'il est affirmé dans le discours officiel que le secteur privé doit être le moteur de la croissance dans le cadre d'une économie libérale, l'Etat Providence ne s'est pas encore transformé en Etat facilitateur et catalyseur des entrepreneurs. L'évaluation du climat des investissements révèle que l'Administration, dans son mode opératoire, reste encore un frein à l'émergence d'une véritable économie d'entrepreneurs, un obstacle à la libération des énergies productives ;
- b) L'absence de culture du résultat et des délais. De manière générale, l'appropriation de la gestion par objectifs ou par résultats oblige les acteurs à adopter des comportements plus efficaces en termes de gestion des ressources humaines et du temps. Dans le cadre d'un mandat donné, l'objectif à atteindre est spécifique (chiffré et décrit) dans un délai donné et dans une limite budgétaire déterminée ; le contrôle d'exécution s'en trouve facilité par des indicateurs de performance précis et prédéterminés. En l'absence d'un tel cadre, le jeu devient ouvert et arbitraire, le contrôle est difficile et les responsabilités diffuses.
- c) Le corollaire au point précédent est que l'absence de spécifications de résultats à atteindre et de délais y afférents, combinée au manque de contrôle des résultats et d'attribution claire des responsabilités favorisent des façons de faire généralement contre-productives. Cela est illustré par plusieurs tendances observées dans l'administration : les cadres veulent directement faire au lieu de faire faire à travers des termes de références précis, or l'Administration ne dispose pas de ressources suffisantes ou spécialisées selon les domaines. Dans ce contexte, même les appels d'offres deviennent fictifs, puisqu'il s'agit en réalité de promouvoir des prestataires de service sous le contrôle des bureaucrates.
- d) La dispersion des cadres - censés être déjà très occupés dans le contexte de leurs responsabilités quotidiennes - dans plusieurs comités qui traitent de plusieurs sujets, sans que la responsabilité des uns et des autres soit clairement établie, aboutit à l'édiction des responsabilités en dehors de toute obligation de résultats.
- e) la corruption, la recherche de privilèges et de rentes sont des facteurs aggravants qui bloquent la mise en œuvre des réformes susceptibles de contribuer au redéploiement de différents secteurs productifs. La recherche de la captation de rente dans l'administration, la collusion des agents publics avec des groupes d'intérêts privés sont autant de facteurs qui freinent le développement d'une économie de marché fondée sur la concurrence, la transparence de l'information, des règles claires et des institutions pour en assurer le bon fonctionnement.

C'est compte tenu de cette importance que le document de référence en matière de politique des PME, le rapport sur le schéma directeur de promotion des PME prévoit comme action pilier dans la promotion des PME, la mise en place d'un système organisationnel et institutionnel qui devra prendre en charge l'ensemble des mesures de promotion des PMEESA.

Pour la promotion des PME, du fait de l'atomicité des acteurs bénéficiaires et des acteurs porteurs dans ce domaine, une intervention efficace nécessite une organisation et une coordination. C'est ce qui transparaît dans la solution envisagée qui est schématisée ci après.

IV.1. Principes directeurs du cadre institutionnel de pilotage de la stratégie

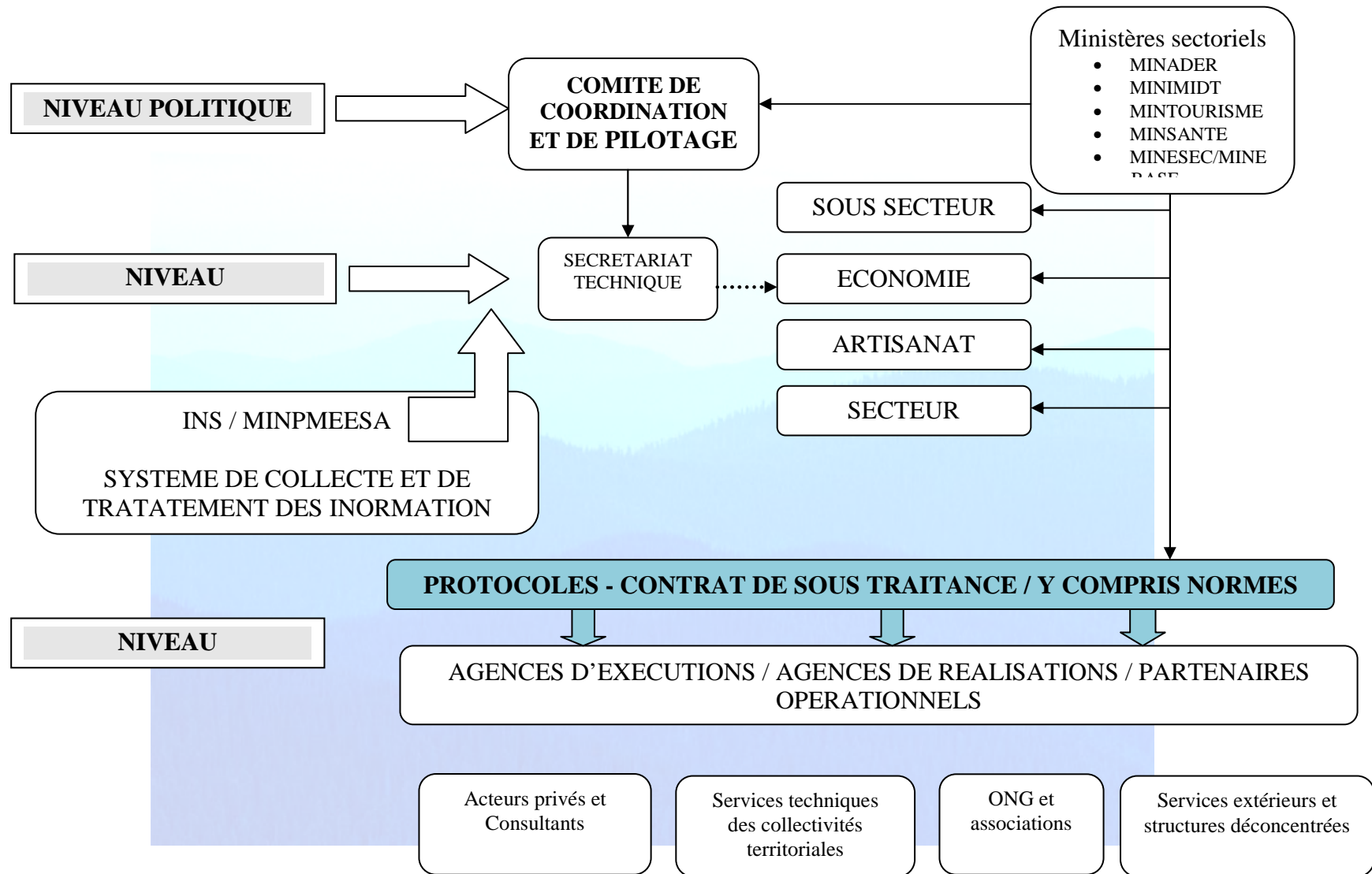
Le cadre institutionnel proposé pour le pilotage, la mise en œuvre ; le suivi et l'évaluation de la stratégie des PMEESA est sous-tendu par les principes directeurs suivants :

- la nécessité de la prise en considération de la diversité du domaine, notamment au travers de ses composantes transversales que sont les PME les entités de l'Economie sociale, le secteur artisanal et le Secteur Informel. L'exigence du partage d'une vision commune des objectifs et des orientations stratégiques impose une approche participative qui ne peut être conduite qu'au travers des organes permettant l'implication des différents types d'acteurs ;
- la nécessité d'assurer une coordination des activités, d'opérer des arbitrages et de prendre des décisions, notamment en vue d'assurer une affectation optimale des ressources limitées dégagées pour la promotion des PME ;
- la prise en compte des structures de concertation existantes pour éviter une multiplication des structures pour les mêmes objets ;
- la prise en considération des schémas opérationnels retenus dans les différents secteurs d'intervention des PMEESA tels que l'approche « cluster » proposée pour le secteur industries et services

IV.2. Dispositif de pilotage de la mise en œuvre de la stratégie des PMEESA

Il est proposé un dispositif de pilotage et de mise en œuvre de la Stratégie des PMEESA à trois niveaux – politique, stratégique et opérationnel tel qu'illustré dans le schéma ci-après.

Schéma du dispositif de pilotage et de mise en œuvre de la stratégie des PMEESA



Ce schéma prévoit :

Au niveau politique

Une Commission de coordination et de pilotage

La Commission de coordination et de pilotage est placée sous la présidence effective du Premier et assure les indispensables fonctions de coordination et d'orientation politique ainsi que les arbitrages nécessaires à une gestion cohérente des moyens dégagés pour la promotion des PME.

Le secrétariat de la commission de coordination est assuré par le ministère en charge des PME. Les différents ministères impliqués dans le développement des PME sont membres de cette commission.

Au niveau stratégique

Un Secrétariat technique

Le Secrétariat Technique du Comité de Coordination et de Pilotage est chargé du suivi de la mise en œuvre et de la coordination technique quotidienne des projets et programmes et actions envisagées dans le cadre de la stratégie des PMEESA. Il assure au niveau stratégique la mise en opération des différents aspects, composantes et décisions du Comité de Coordination, conformément aux arrangements de mise en œuvre. La gestion stratégique des programmes de développement des PMEESA est confiée au Secrétariat Technique qui bénéficie de la collaboration de toutes les parties prenantes dans le but de sauvegarde leurs intérêts respectifs. Le Secrétariat Technique doit être assuré par une autorité à même de fédérer les objectifs des différentes composantes des PMEESA. Il peut s'agir d'une structure existante ou d'une structure à mettre en place.

Au niveau opérationnel

Une gestion des programmes d'intervention des acteurs en charge de la promotion des PMEESA

La mise en œuvre effective des programmes, projets et actions relevant de la stratégie des PMEESA est assurée par des institutions chargées de la promotion des PMEESA qui peuvent être aussi variées que :

- des administrations publiques (Ministères technique notamment : MINPMEESA, MINADER, MINEPIA, MINAS, MINFOF, MINTP, MINTRANS, MINPROFF) ou leurs émanations;
- des partenaires techniques privés ou non (structures privées d'appui ; assistance technique, consultants, entreprises et institutions du secteur privé moderne, etc.) ;
- des Chambres consulaires ou des associations de PME ou de groupes de bénéficiaires ;
- des partenaires financiers (bailleurs de fonds, banques, Etat et autres donateurs).
- des ONG, etc.

Le schéma de suivi devra intégrer le suivi et la coordination à ce niveau de manière à s'assurer de l'effectivité de l'exécution ou éventuellement des difficultés au stade le plus proche du bénéficiaire final.

C'est à ce niveau que les différents arrangements de mise en œuvre sont bouclés en termes de délais, de budgets, etc.

Le schéma directeur prévoit que cette gestion des programmes soit assurée à travers une Agence nationale de promotion des PME.

Mise en place d'un système de collecte et de traitement des informations sur le secteur des PMEESA :

Ce système devra en fait permettre de disposer d'un ensemble de données sur les PME l'Economie Sociale et le Secteur Informel en vue notamment de l'appréciation du niveau d'avancement dans la mise en œuvre de la stratégie des PMEESA.

IV.3. Dispositif de pilotage du suivi - évaluation de la stratégie des PMEESA

Ce dispositif est un mécanisme destiné à fournir aux décideurs et aux bénéficiaires, des données précises et synthétiques pour vérifier si la stratégie de développement des PMEESA se déroule comme prévu. En outre, il va permettre d'apprécier les effets des activités réalisées et, éventuellement, de procéder aux réajustements nécessaires.

La structuration et le fonctionnement actuels ne sont pas favorables à la mise en œuvre dans les délais exigés, des activités retenues dans la stratégie sous sectorielle. Il sera alors nécessaire de faire assister le MINPMEESA par des structures autonomes, fortes et transparentes, chargées de conduire les étapes préliminaires majeures des programmes retenus, préalablement à leur mise en œuvre effective en mobilisant tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays l'ensemble des compétences nécessaires. Il est donc préconisé la création d'un Comité de Pilotage Interne (CPI) et d'une Cellule Opérationnelle de Suivi Interne (COSI).

Le Comité de Pilotage Interne, organe intérimaire d'exécution devant servir de liaison entre le MINPMEESA, maître d'ouvrage dans l'exécution, et les autres secteurs public et privé qui seront des maîtres d'œuvre, sera chargé d'assurer dans les délais les plus courts la réalisation de toutes les études prévues dans les différents domaines. Il sera dissout à la fin de cette période, dès que le MINPMEESA aura mis en place des structures et compétences nécessaires pour prendre le relais de l'exécution des activités.

La Cellule Opérationnelle de Suivi Interne, organe de suivi, d'inspection, de contrôle et d'évaluation des activités par le suivi des résultats attendus, deviendra une structure permanente et indépendante. Le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation de la stratégie des PMEESA seront effectués à tous les niveaux du système.

- Au niveau central, par le biais du Comité de Pilotage Interne, qui intègre les préoccupations de tous les intervenants du domaine, et la Cellule Opérationnelle de Suivi Interne, qui appréciera le niveau d'atteinte des objectifs à travers des indicateurs préalablement élaborés. Cette Cellule jouera ainsi un rôle consultatif et technique auprès du MINPMEESA. A cet effet, il aura la charge d'exécuter les études nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie. Cette structure devrait aussi jouer un rôle de prospective pour faire les projections nécessaires et anticiper sur les points à venir qui concernent les PME ;
- Le niveau intermédiaire veillera à l'appui technique aux PME.

Une première évaluation de la stratégie sera faite à mi-parcours en 2012 et sera exécutée par des équipes multisectorielles comprenant le secteur privé, les partenaires techniques et financiers, les collectivités et la communauté. Une deuxième évaluation aura lieu, de la même manière, en fin 2015. En prévision de ces évaluations, des monitorings se feront chaque année. L'évaluation sera faite sur la base des objectifs et des résultats attendus, élaborés avant le début de la mise en œuvre de la stratégie.

CONCLUSION

Avec le présent rapport s'achèvent trois (03) des étapes du processus d'élaboration de la stratégie de développement des PMEESA, à savoir :

- la formulation des choix stratégiques ;
- l'élaboration du Plan d'Actions Prioritaires ;
- la proposition d'un dispositif de mise en œuvre, de suivi et de l'évaluation de la stratégie.

Parvenu à ce stade du processus, il est utile de rappeler que la stratégie de développement des PMEESA est élaborée à un moment où le Gouvernement, conscient de la faiblesse de notre production manufacturière et de la prédominance des activités d'import-export dans notre économie, a décidé d'apporter une réponse adéquate à cette situation préoccupante. C'est dans cette perspective que des réflexions portant sur la formulation d'une vision volontariste du développement à long terme du Cameroun à l'horizon 2035 est actuellement en cours de finalisation sous la conduite du MINEPAT. Au plan industriel, l'objectif majeur de la vision est de faire passer l'économie du pays, de la phase primaire à celle de deuxième import substitution avec une production manufacturière contribuant pour plus de 23 % au PIB, contre 11 % actuellement.

Dans le même ordre d'idées, un DSRP de deuxième génération, encore appelé DSCE, dont la mise en œuvre correspondra aux dix (10) premières années de la vision, est en cours d'élaboration depuis février 2007. Les préoccupations, à ce niveau, sont centrées sur l'accélération de la croissance, la création d'emplois décents et la réduction de la pauvreté à travers le déploiement d'un certain nombre d'axes stratégiques. « L'accroissement des productions par le développement d'un secteur privé compétitif » y occupera une place de choix.

De plus, une stratégie de développement du secteur Industrie et Services est d'ores et déjà disponible. Ce document insiste sur la nécessité de permettre aux PMEESA de jouer un rôle central dans sa mise en œuvre.

Le présent document de « Stratégie de développement du secteur des PMEESA » intègre l'ensemble des préoccupations sus évoquées.

Le cadre institutionnel de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de la stratégie a été proposé en tenant compte des propositions qui ont, à ce jour, été faites au niveau national, relativement à la promotion des PME. Ce cadre intègre ainsi, la création d'une Agence de facilitation dont le décret de création reste attendu, et adresse le caractère hautement transversal des actions qu'il est question de mener.

Les prochaines et dernières étapes du processus porteront sur :

- la présentation du présent document à la sanction du comité de pilotage,
- l'élaboration de la politique générale de développement des PMEESA.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ARHINI B. 2005, *Mise en place d'une institution de financement des PME au Cameroun, Analyse de l'environnement et du marché financier*, MINPMEESA.

ONUDI 2003, *Programme intégré d'appui au développement industriel au Cameroun*.

Secrétariat Général des Etats ACP/Commission Européenne 2005, *Etude d'impact de l'APE sur l'économie camerounaise*.

MINPMEESA 2007, *Elaboration de la stratégie de développement du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA), Cahier d'informations Générales*.

MINPMEESA 2006, *Cadre organique du MINPMEESA* ;

Comité de compétitivité/GTZ 2003, *Etude Diagnostique de la Compétitivité de l'économie camerounaise, phase I : Evaluation/inventaire du potentiel de l'économie Volume I*.

Comité de compétitivité/GTZ 2003, *Etude Diagnostique de la Compétitivité de l'économie camerounaise, phase I : Evaluation/inventaire du potentiel de l'économie Volume II, Etudes complémentaires*.

MINEPAT 2008, *Stratégie de développement du secteur de l'industrie et des Services, Rapport d'étape 1 « Etat des lieux et diagnostic du secteur de l'industrie et des services », avril*.

INS 2005, *Enquête sur l'emploi et le Secteur Informel au Cameroun (EESI)*.

INS 1993, *Le Secteur Informel à Yaoundé, principaux résultats enquête 1-2-3, phase 2, DIAL* ;

POHL Consulting & Associates 2005, *Renforcement des capacités de production et le potentiel d'exportation des états membres de la CEMAC et SAO TOME Y PRINCIPE, Rapport préliminaire*.

Assemblée Nationale avril 2002, *Loi n° 2002/004 du 19 avril 2002 portant charte des investissements en République du Cameroun, avril*.

MINDIC 2002, *Stratégie sectorielle de l'industrie et du développement commercial*.

ANTIC 2007, *Plan d'Action National développement des TIC au Cameroun, mars*.

MINPLAPDAT 2006, *Guide de Planification Stratégique au Cameroun*.

Doing Business in Cameroon- Doing Business - The World Bank Group (extrait du net), 2009, site: www.doingbusiness.org;

MINPMEESA, *Stratégie de Développement du secteur des "Petites et Moyennes Entreprises (PME)", Document 1 : Etat des lieux et diagnostic*

MINIMIDT 2006, *Programme Pilote d'appui à la mise à niveau, la normalisation et la qualité au Cameroun (Annexe I : Description de l'action)*.

DCE/ONUDI, *Normalisation et qualité au Cameroun face à l'accord de Partenariat Economique entre l'Union Européenne et la CEMAC*.

MINTOUR 2005, *Stratégie sectorielle du développement du Tourisme au Cameroun*, décembre.

Guide de Planification, Septembre 1997, Ressources Naturelles Canada, Canada ;

MINEPAT 2003, *Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP)*.

PM 2006, Communiqué final issu du comité interministériel élargi au secteur privé.

Cameroun : Principaux indicateurs macroéconomiques et financiers, BEAC ;

MBalla G. *Libéralisation du secteur des services au Cameroun*. OMC - AGCS (Accord Général du Commerce des Services), Consultant Chercheur, Finance et stratégie.

Comité Interministériel élargi au secteur privé, 2006, *Comment relancer la croissance économique après le point d'achèvement pour faire sortir la Cameroun du sous-développement ?*, Palais de Congrès du 02 au 03 novembre.

ERBERT F. 1997, Etude sur la fiscalisation du Secteur Informel au Cameroun.

